

Master of Science in Geography

Le mobilier urbain dans le projet d'urbanisme temporaire : Le cas du quartier du Vallon à Lausanne

Guillaume Leuba

Sous la direction du Dre. Muriel Delabarre,
Maître d'enseignement et de recherche, UNIL



Source : Podium quartier du Vallon (Guillaume Leuba, 2020)

Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur·e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable.

Résumé

Quel rôle joue le mobilier urbain dans l'espace public des villes occidentales ? Comment est déterminée la forme qu'il prend ? Peut-on modifier les usages d'un espace public grâce au mobilier urbain ? Nous tenterons tout d'abord d'analyser la forme et la qualité de l'espace public au fil des siècles pour ensuite mieux comprendre comment celui-ci a été intégré au fil du temps à l'espace public comme composante majeure et saisir sur quel espace géographique il évolue. Nous verrons que ses fonctions se sont transformées en même temps que les usages des utilisateurs. En effet, la fabrique de la ville elle-même a déterminé la forme des espaces publics ainsi que le rôle donné au mobilier. L'étude des différents paradigmes de création de la ville nous permettra de mieux de comprendre en quoi le type de projet influence la forme et la fonction d'un mobilier placé dans l'espace public. Parmi les formes d'activité de projet, l'urbanisme temporaire à la rencontre des modes de faire participatifs des citoyens amène aux projets urbains une nouvelle impulsion et permettent parfois de faire émerger des formes de mobilier urbain atypiques, pouvant changer durablement les usages d'un espace public. Le quartier du Vallon est un véritable laboratoire urbain de ces pratiques émergentes, c'est pourquoi nous étudierons le projet de réaménagement de la Place du Vallon à Lausanne.

Mots clés

- Mobilier urbain
- Espace public
- Usages
- Évolutivité
- Projet urbain
- Urbanisme temporaire et participatif

Abstract

What role does street furniture play in the public space of Western cities? How is its shape determined? Can we modify the uses of a public space thanks to urban furniture? We will first try to analyze the form and quality of public space over the centuries to then better understand how urban furniture has been integrated over time into public space as a major component and to understand on which geographical space it evolves. We will see that its functions have been transformed at the same time as the uses of the users. Indeed, the making of the city has itself determined the shape of public spaces as well as the role given to street furniture. The study of the different paradigms used in the creation of the city will allow us to better understand how certain types of project influence the shape and function of furniture placed in the public space. Among the forms of project activity, temporary urban planning at the meeting of the participatory ways of doing of the citizens brings to urban projects a new impetus and sometimes allows to bring out atypical forms of urban furniture, which can permanently change the uses of a public space. The Vallon district is a real urban laboratory of these emerging practices, which is why we will study the redevelopment project of the Place du Vallon in Lausanne.

Key words

- Street furniture
- Public Space
- Uses
- Scalability
- Urban project
- Temporary and participatory urban planning

Remerciements

Je remercie ma directrice de mémoire, Muriel Delabarre, pour ses encouragements, ses relectures et corrections très précises ainsi que pour sa disponibilité.

Je remercie Anne Juillet, pour avoir pris le temps de répondre à mes questions lors de l'entretien ainsi que d'avoir accepté de jouer le rôle d'experte pour ce mémoire.

Je remercie Axelle Grégoire, pour les pistes de réflexions données dans la première partie de mon travail.

Merci également à Dominique Hugon de l'association de quartier du Vallon ainsi qu'à Alice Chenais, co-fondatrice de l'atelier OLGa, pour leur disponibilité lors de l'entretien.

Merci à mes amis Charles et Steven pour leur relecture attentive et leur conseils donnés tout au long de ce travail.

Merci à Marina pour ses relectures et surtout pour son soutien psychologique lors des moments difficiles.

Merci à ma maman pour avoir cru en moi.

Table des matières

Résumé	2
Abstract	3
Remerciements	4
Table des matières	5
Lexique	8
Introduction	9
Hypothèses	16
Problématique	17
Méthodes	18
1 État de l'art	19
1.1 L'espace public en question	19
1.1.1 L'espace public au fil des âges	19
1.1.2 Les acceptions de l'espace public	25
1.1.3 L'espace public et sa qualité	29
1.2 Le mobilier urbain	32
1.2.1 Histoire du mobilier urbain dans l'espace public	32
1.2.2 La fabrique du mobilier urbain contemporain: conception et design	36
1.2.3 Typologies du mobilier urbain contemporain: multifonctionnel et support d'usages évolutifs	40
1.2.3.1 Service public et bien commun	42
1.2.3.2 Aspect identitaire	42
1.2.3.3 Au service de tous, utilisables par tous	42
1.3 L'aménagement des espaces publics dans les processus de production de la ville	44
1.3.1 Le projet urbain	44
1.3.2 L'activité de projet: acteurs et typologies de projet	45
1.3.3 Processus de projet	46
1.3.4 L'urbanisme tactique et les urbanismes temporaires	49
1.4 La participation dans le projet urbain	63
1.4.1 Définition	63

1.4.2 La co-construction collaborative	65
2 Méthodologie	67
2.1 Approche méthodologique	67
2.1.1 Documents officiels	68
2.1.2 Entretiens semi-directifs	68
2.1.3 Récolte de données des entretiens semi-directifs	69
2.1.4 Analyse de données	69
2.1.5 Récolte de données	69
2.1.6 Limites et retours de la méthodologie	69
2.2 Contexte lausannois	70
2.2.1 Explication générale des services et leurs imbrications	70
2.2.2 Le préavis « Rues vivantes »	71
2.2.3 L'expérience du Vallon	72
3 Résultats	72
3.1 Étude du site	72
3.1.1 Situation	72
3.1.2 Histoire	74
3.1.3 Des rues évolutives	79
3.1.4 La diversité du mobilier urbain au Vallon	81
3.2 Étude de projet	98
3.2.1 Chronologie du projet	98
3.2.2 Un quartier fortement associatif	101
3.2.3 Trois types d'acteurs, trois visions du projet	103
3.2.4 Processus de projet	105
3.2.5 Co-construction et Urbanisme de l'entre-deux	112
3.2.6 Urbanisme temporaire	113
3.2.7 Le mobilier urbain dans le projet de la Place du Vallon	116
3.2.8 Le mobilier urbain à travers l'urbanisme tactique et éphémère	120
3.3 Conclusion de l'analyse	123
4 Retour sur les hypothèses	125
4.1 Limites et suite possible du travail	128
5 Bibliographie	129
5.1 Documents officiels	132

5.2 Articles de presse _____	133
5.3 Sites internet _____	133
5.4 Documentaires télévisés _____	134
Liste des figures _____	134
Liste des tableaux _____	136
Annexes _____	i
Guides d'entretien _____	i
Guide d'entretien Alice Chenais, Atelier OLGa _____	i
Guide d'entretien Anne Juillet, cheffe de projet ville de Lausanne _____	i
Guide d'entretien Dominique Hugon, membre de l'association de quartier du Vallon ____	ii
Retranscriptions entretiens _____	iii
Entretien Alice Chenais – Atelier OLGa 21.09.2020 _____	iii
Entretien Anne Juillet – Ville de Lausanne cheffe de projet 23 septembre 2020 _____	viii
Dominique Hugon – Membre de l'association de quartier du Vallon 25 mars 2021 _____	xiv

Lexique

Ce lexique¹ définit les termes principaux utilisés dans ce mémoire, tels qu'ils sont interprétés dans le cadre de cette recherche

Terme	Définition
Acteur	Personne ou type de personne participant à un projet
Co-construction collaborative	Processus de projet urbain sollicitant de multiples acteurs, y compris les usagers
Espace public	Lieu ouvert, accessible gratuitement par tous et propriété de la collectivité publique qui en assure l'ordre public
Utilisateur	Personne fréquentant un espace public de manière régulière
Mobilier urbain	Objet disposé dans l'espace public, servant à une ou plusieurs fonctions dans la ville
Participation	Dispositif permettant de faire participer des citoyens dans le processus du projet urbain. Plusieurs degrés existent jusqu'à celui de la délégation de représentation.
Urbanisme contemporain	Mode de production de la ville en co-production, itératif procédant par projets
Urbanisme éphémère	Urbanisme créant l'événement dans l'espace public afin de redécouvrir un morceau de ville sous un autre aspect.
Urbanisme fonctionnaliste	Mode de production de la ville technocratique, linéaire procédant par plans
Urbanisme tactique	Pratique alternative qui transgresse les codes de l'urbanisme officiel et qui représente un mouvement social d'appropriation collective de l'urbanisme à travers des interventions rapides et légères sur l'espace public
Urbanisme temporaire	Terme générique définissant tout processus urbanistique modifiant temporairement l'espace public

¹ Définitions élaborées par l'auteur en fonction de la littérature

Introduction

Les modes de production des villes sont un objet d'étude qui cristallise l'attention. En perpétuelle évolution, le champ de la pratique urbanistique l'est également. Au fur et à mesure de nos lectures, notamment celle du livre de Patrizia Ingallina sur le projet urbain, nous avons pu constater une vraie rupture de cette pratique entre les années 1960 et 1980, où l'urbanisme a pris une nouvelle direction (Ingallina, 2001). De cette rupture est né un nombre important de néologismes pour tenter de définir ces nouvelles manières de réfléchir à la ville, de la concevoir et de la modifier. À l'intérieur de cette redéfinition paradigmatique de l'urbanisme, l'urbaniste voit son rôle remis en cause du fait du changement de point de vue, du remaniement des acteurs, et des relations hiérarchiques que cela suscite. L'urbanisme temporaire et ses dérivés comme l'urbanisme tactique, éphémère ou de l'entre-deux sont autant de nouvelles façons de réfléchir sur l'espace public à travers une plus grande importance accordée à la temporalité du projet. L'espace public se modifie donc en fonction des phases du projet plutôt que derrière des palissades. La forme de l'espace public se modèle au fur et à mesure, ce qui a aussi une conséquence sur les objets qui y sont d'habitude installés, ce que nous appelons le mobilier urbain.

Le mobilier urbain est depuis les années 90 au cœur des politiques de réaménagement urbain. Nous croisons ces équipements publics tous les jours. Parfois, ils nous apportent un certain confort à travers toutes sortes d'objets permettant une assise par exemple, ou pour nous accompagner lors de cheminements nocturnes. Aussi, ils nous éclairent la nuit grâce aux lampadaires, nous indiquent dans quelle direction nous rendre avec le mobilier de signalisation, ils permettent d'avoir une ville propre grâce aux corbeilles à déchets, mais ils peuvent aussi dissuader certains comportements comme le parage sauvage ou les attroupements non souhaités par la mise en place de potelets, de barrières ou même pas l'absence de mobilier.

Sa forme a évolué dans le temps à la suite de divers changements sociétaux et comportementaux comme par exemple avec l'essor de la voiture dans les villes, ou les nouveaux types de matériaux développés comme les nouveaux alliages de métaux (Boyer et Rojat, 1994). Aujourd'hui, l'espace public est devenu le socle sur lequel repose de multiples enjeux relevant notamment de la qualité de vie, de l'organisation de l'espace, de la

communication et du marketing (Zepf, 2009). C'est dans cet espace public que nous allons analyser l'implantation et l'appropriation du mobilier urbain. Nous verrons que la notion d'espace public est pluridisciplinaire et qu'elle renvoie à des conceptions différentes, mais qui ensemble contribuent à rendre compte des rôles joués par l'espace public au sein de la société et au sein de la ville.

Le mobilier urbain se trouve être un des objets s'inscrivant dans cet espace « du public » et permet ainsi d'y accueillir certains usages ou d'en empêcher d'autres, non voulus par les autorités, comme dans l'exemple du mobilier urbain « anti-SDF » qui vise à ne pas autoriser de stationnement en position assise ou couché ainsi que les systèmes de vidéo-surveillance dans l'espace public (Banchet, 2015). Le mobilier urbain est donc le premier outil permettant d'orienter et ou d'autoriser l'usage d'un lieu. Par usage, on entend les activités de flânerie, de sport, de rencontres, mais aussi les temps d'attente, les traversées de l'espace.

Le mobilier urbain peut être un élément central dans la conception d'un espace public, lors d'un projet de réaménagement, mais aussi en amont d'un projet fini afin de modifier un espace public en utilisant peu de ressources. Nous verrons qu'au fil des grands paradigmes urbanistiques, le mobilier urbain a été utilisé à des fins différentes ce qui en fait un objet qui n'est pas uniquement mobile spatialement, mais mobile dans la fonction qu'on veut lui attribuer.

Finalement, nous retracerons les différents paradigmes sous-jacents à l'évolution des villes occidentales pour comprendre à quel moment le mobilier urbain est apparu, quels usages il a portés dans l'histoire et quelles fonctions il servait.

Ces paradigmes seront analysés sous le prisme de l'urbanisme opérationnel, c'est-à-dire l'urbanisme qui régit la réalisation d'un projet (Ingallina, 2010 : 40). Par l'analyse d'un projet concret, il est plus aisé de pouvoir se rendre compte des effets des modifications réglementaires antérieures. Aussi, le mobilier urbain est une des accroches de l'action dans un espace public, c'est un objet très maniable qui peut rapidement matérialiser le processus du projet élaboré en amont. Dans ce travail, nous prenons le parti pris que c'est par l'urbanisme opérationnel que l'analyse du mobilier urbain est la plus intéressante.

L'actualité récente de crise sanitaire mondiale depuis début 2020 a aussi fait apparaître des changements dans la vision politique et l'usage de l'espace public par les citoyens. En effet,

l'espace public est devenu un lieu d'usages variés et d'expérimentation, que les municipalités de plusieurs villes se sont appropriées. La crise pandémique a mis entre parenthèses le mode de vie effréné de nos sociétés (occidentales), en tout cas pendant la période de semi-confinement². Voyant une société confinée, cette crise a notamment mis en lumière ce à quoi pourraient ressembler nos villes sans le trafic automobile. La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Lausanne ou encore Sion (Fig. 1, 2, 3), sont autant de villes suisses ayant profité de la crise pour accélérer des mesures test de plusieurs mois permettant le réinvestissement de l'espace public, comme la suppression de places de parcs extérieures ou l'agrandissement des surfaces de terrasses pour les restaurateurs. L'interdiction des véhicules motorisés dans certaines rues ou places aurait été politiquement impensable en temps normal. En effet, pendant la période de semi-confinement, la ville de La Chaux-de-Fonds a rendu la place du Marché piétonne pendant 2 mois, en laissant les terrasses des cafés s'étendre et en aménageant un terrain de pétanque sur les places de parking (Fig. 1). Cette expérience permet une préfiguration de ce que pourrait être l'avenir de la place. Elle n'est pas accueillie de la même manière par tous les citoyens: certains commerçants sont inquiets pour leur fréquentation, car ils estiment que la voiture individuelle permet à plus de clients de parvenir à leur commerce³.

Cette réticence face à la modification de l'espace public se matérialise parfois dans des déprédations de mobilier et nous verrons que notre cas d'étude ne fait pas exception.

Autre exemple que nous pouvons citer: celui de Neuchâtel, dont la rue de l'Orangerie a été entièrement piétonnisée jusqu'en novembre 2020⁴; ou encore celui de Lausanne qui s'oriente vers la définition d'une importante requalification temporaire de certaines rues. Le contexte de crise a permis d'alléger les procédures réglementaires pour ces tests, bien que les communes doivent passer par les instruments classiques pour pérenniser ces tests⁵.

² Du 16 mars au 11 mai 2020

³ RTS info 03.07.2020, A La Chaux-de-Fonds, la place du Marché sera piétonne durant deux mois.

⁴ ArcInfo 01.07.2020, Neuchâtel : pas de voiture à la rue de l'orangerie cet été

⁵ 24heures 10.06.2020, Lausanne fait place aux vélos et aux terrasses



Figure 1 : Place du marché — La Chaux-de-Fonds, piétonnisée entre juillet et août 2020
Source : 12h45 du 3 juillet 2020 (RTS)



Figure 2 : Rue de l'Orangerie — Neuchâtel, piétonnisée de juillet à octobre 2020
Source : Arc Info 15 août 2020



*Figure 3 : Place de la Planta — Sion, Aménagement temporaire durant l'été 2020
Source : Le Nouvelliste 21 juillet 2020*

Ce contexte exceptionnel est le résultat d'un besoin accru d'espace pour pouvoir maintenir les mesures sanitaires, notamment celle de la distanciation sociale. Ce réaménagement de l'espace a eu un impact direct sur le mobilier urbain (Fig. 4). En effet, le mobilier urbain servant d'assise offre la possibilité de se retrouver à plusieurs et permet de flâner pendant de longues durées. Les bancs publics ont donc été partiellement condamnés par la pose de bandes en plastique afin d'empêcher les passants et, dans ce cas précis, les étudiants du campus de l'UNIL, de se tenir trop près les uns des autres. Ces restrictions temporaires montrent la restriction de l'usage du mobilier urbain et sa rapide adaptation au contexte dans lequel il évolue, en l'occurrence le contexte sanitaire et politique.



*Figure 4 : Restriction de place sur des bancs à l'UNIL
Source : Auteur, août 2020*

Le thème de la temporalité surviendra tout au long de ce mémoire, par l'analyse de projets inspirés de l'urbanisme temporaire. Ce type de projet vise à transformer progressivement un espace en y incorporant de nouveaux éléments permettant d'envisager un nouvel usage du lieu (Chabot, 2013). Mais ces projets ne sont pas une fin en soi, ils sont souvent intégrés à un projet plus large, afin de combler les « temps morts » qui surviennent pendant les phases d'un projet d'aménagement urbain (Ibid.). Nous verrons quelles formes ces interventions peuvent prendre, à quelle échelle, et comment elles accompagnent voire modifient les objectifs d'un projet d'aménagement.

Ces projets d'urbanisme temporaire se distinguent également par la forte participation citoyenne dont ils sont empreints. La place allouée aux savoirs profanes, ou savoirs d'usages dans un projet, varie, mais tend à se répandre dans les approches urbanistiques par projet. Le concept de co-construction collaborative (Arab, 2018 : 227) est un exemple d'une forte liberté donnée aux utilisateurs dans la définition, l'élaboration, et la réalisation d'un projet d'aménagement urbain. L'enjeu de ce concept est de pouvoir construire un projet de la

manière la plus transversale possible, avec des acteurs pluriels prenant des décisions ensemble et en promouvant une nouvelle forme de démocratie. Cette manière de faire doit combler les lacunes du paradigme fonctionnaliste, reposant lui, sur un exercice centralisé et technocratique de la construction de l'avenir d'un territoire, où les utilisateurs n'ont pas leur mot à dire.

Nous ne pouvons pas parler de projet urbain sans parler d'espace public, élément qui est souvent au centre des réflexions sur la ville. L'espace public fait parfois l'objet de convoitises, tant son rôle économique est important au sein de la ville (Laborey et Evreux, 2015). On voit par exemple apparaître, dans les villes européennes, des outils d'action qui produisent dans certains cas une privatisation des espaces publics. C'est notamment le cas des Business Improvement District (BID), développés en Angleterre et en Allemagne: les commerces s'associent afin de gérer la rue et le quartier (Ibid). La vidéo-surveillance et les agents de sécurité privés remplacent dans ce cas la police municipale et toutes sortes de comportements sont proscrits dans ces espaces tels que les manifestations politiques ou les fêtes de quartier. Toute une frange de la population est également interdite d'accès comme les artistes de rue, les mendiants ou encore les SDF.

Lorsque l'acteur public ne peut pas entretenir l'espace public, il arrive même que la gestion soit donnée à des acteurs privés tels que des grandes enseignes de magasins. L'utilisateur de ces espaces est donc réduit au rôle de consommateur. En étudiant les acceptations du terme d'espace public, nous verrons qu'il se doit d'être accueillant pour le public et non un espace qui se standardise et ne permet plus l'appropriation par les utilisateurs.

Nous prendrons pour cas d'étude le quartier du Vallon à Lausanne, pionnier des démarches participatives et terreau fertile pour bon nombre de projets novateurs et autres tests grandeur nature. Ce quartier comprend une géographie ainsi qu'une histoire particulière puisqu'il est encaissé dans un vallon et il contient encore une friche industrielle, dernier vestige du passé ouvrier du site. Le projet en question, lancé en 2018, a pour but de réaménager la Place du Vallon pour une durée d'environ 5 à 10 ans. Le maître d'ouvrage est la municipalité de Lausanne, qui se base sur un budget spécifique de réaménagement des espaces publics lausannois. Le maître d'œuvre est le Service des routes et de la mobilité et nous verrons qu'il a mandaté l'Atelier OLGa pour la gestion de la participation citoyenne, qui nous le verrons, a été très présente tout au long du processus de projet. Nous verrons aussi que ce réaménagement

fait partie d'un projet de plus grande envergure souhaitant la requalification plus globale des différentes zones du quartier.

Ce cas d'étude permettra une analyse fine de l'espace public et de son évolutivité, une compréhension globale de la logique de projet ainsi qu'une vision concrète du type de mobilier urbain existant à Lausanne.

Hypothèses

Pour ce travail, nous avons formulé quatre hypothèses.

H1: Le mobilier urbain produit dans le mouvement d'urbanisme temporaire est évolutif et support à de multiples usages.

Nous émettons l'hypothèse que les modes de faire de l'urbanisme temporaire apportent et développent du mobilier pouvant évoluer dans le temps et pouvant être appropriés de manière variée par les utilisateurs au sein de l'espace public. De cette hypothèse centrale, plusieurs sous hypothèses peuvent être élaborées.

H2: Le mobilier urbain est l'objet de « prédilection » des pratiques émanant de l'urbanisme temporaire.

Nous pensons que les activités de projet comprises dans le mouvement de l'urbanisme temporaire ne peuvent se faire sans l'ajout de mobilier urbain à un certain moment du processus du projet. Cette indispensabilité supposée accorde une forte influence au mobilier urbain dans le projet d'aménagement urbain d'un espace public. Dans ce travail, le mobilier urbain est alors imaginé comme un témoin d'une époque, d'un type d'urbanisme et d'un processus de projet. C'est un objet ressource à partir duquel les utilisateurs futurs peuvent en co-concevoir ses caractéristiques et propriétés.

Dans un deuxième groupe d'hypothèses, nous mettons justement l'accent sur ce processus de projet en supposant que :

H3: La co-construction permet d'augmenter les usages du mobilier urbain et répond à des fonctions dans l'espace public. La définition de la méthodologie même du processus de projet, les temps du projet et les acteurs en présence conditionnent la forme des objets urbains produits.

Cette troisième hypothèse permettra de mettre en exergue les phases d'un projet d'urbanisme temporaire et de vérifier si oui ou non le mobilier qui en découle est différent de ce qui existe actuellement ou a existé auparavant.

La quatrième et dernière hypothèse soutient que :

H4: L'urbanisme temporaire permet, à travers un mobilier urbain moins conventionnel et innovant, de modifier plus rapidement l'espace public.

Il y a ici l'idée reprise directement de l'hypothèse générale qui suppose que le mobilier urbain produit dans le mouvement de l'urbanisme temporaire est atypique. Cette dernière hypothèse peut nous aider à analyser la temporalité d'un projet en observant si le mobilier urbain peut faciliter la transformation d'un espace public.

Problématique

L'enjeu majeur de cette recherche est de qualifier l'importance de la production du mobilier urbain dans nos villes occidentales à partir du cas d'étude du quartier du Vallon, et de déterminer s'il s'agit de vecteurs de changements, de supports pour la culture, pour le sport, pour les interactions sociales ou s'il ne représente que des ornements quelconques, dans des espaces publics grandement standardisés.

En analysant l'évolution historique du mobilier urbain et les modes de conception de la ville dans lesquels il s'inscrit, nous tenterons de comprendre son rôle et son influence sur l'espace public au fil des époques. Nous expliquerons comment il est objet figé, ancré dans son époque, mais aussi évolutif en fonction des pratiques des utilisateurs et des types d'activités de projet en urbanisme utilisés dans les projets d'aménagement urbain.

Pour cela, nous nous pencherons sur le concept d'espace public et toutes ses significations et acceptions, puis nous tenterons de définir ce qu'est le projet en urbanisme. Nous verrons alors que les modes de production de la ville ont connu une rupture qui a donné lieu à la transition d'un mode de production par plans à un mode de production par projets, faisant émaner une remise en question dans la profession de l'urbaniste et ayant des implications dans la conception de l'espace urbain. Nous terminerons sur les nouvelles pratiques à l'intérieur du concept de projet, en abordant les différentes typologies d'urbanisme temporaire, ayant comme point commun, la participation comme nouveau levier de démocratie participative.

Pour rendre compte de ces changements de paradigmes et répondre aux hypothèses, nous analyserons l'évolution de l'espace public, ainsi que le mobilier urbain qui le constitue à travers l'analyse de cas du quartier du Vallon, d'abord par une analyse de site, puis par une observation non participante effectuée sur le projet de réaménagement de la Place du Vallon.

Ainsi par cette recherche, nous souhaitons démontrer en quoi le mobilier urbain peut être porteur de plusieurs fonctions et supporter plusieurs usages lorsqu'il est développé dans le cadre d'une co-construction collaborative.

Méthodes

Pour répondre à cette problématique, nous utiliserons des méthodes qualitatives diverses, mais complémentaires, dans le quartier du Vallon à Lausanne. Pour cela, un diagnostic de site sera effectué dans le secteur d'étude avec prise de notes et création d'un inventaire photo du mobilier urbain présent. Cela permettra d'avoir un aperçu général de la qualification du quartier et contribuera à une première analyse de la forme du mobilier en présence.

Cette étude de site sera alimentée par trois entretiens semi-directifs menés auprès de trois acteurs différents ayant pris part au projet de réaménagement de la Place du Vallon : Anne Juillet, cheffe de projet à la ville de Lausanne, Alice Chenais, co-fondatrice de l'Atelier OLGa spécialisé dans la participation citoyenne dans l'espace public et Dominique Hugon, membre de l'association du quartier du Vallon. Ces trois acteurs représentent respectivement la maîtrise d'œuvre, les mandataires externes et les utilisateurs et c'est pour cette diversité qu'ils ont été sollicités dans ce travail. Le projet de réaménagement intervient sur un secteur plus petit du quartier avec une intervention concrète sur l'espace public.

En parallèle de ces deux méthodes, une analyse documentaire permettra de préciser les détails techniques du processus de projet, notamment d'un point de vue financier et politique, mais également du point de vue urbanistique voulu ou souhaité au sein de ce quartier et plus largement au sein de la ville de Lausanne.

1 État de l'art

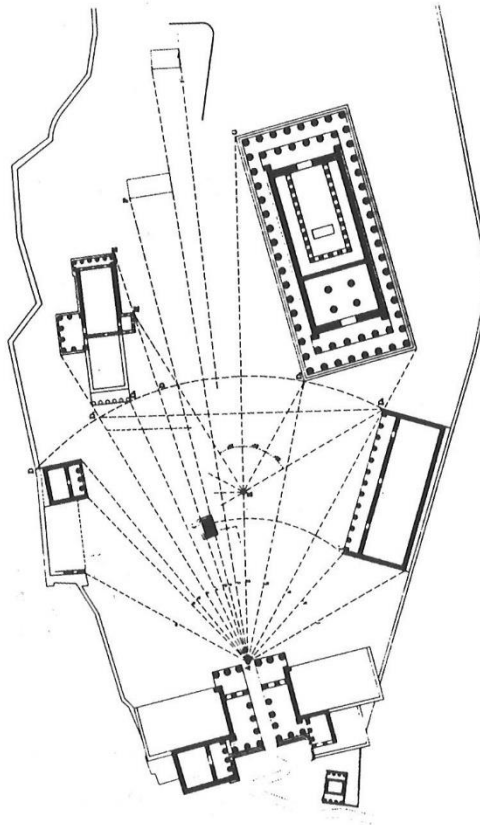
1.1 L'espace public en question

L'espace public est un vaste objet de recherche central chez les géographes, les urbanistes et les sociologues, notamment par les écrits majeurs d'Henri Lefebvre (1967) ou Jürgen Habermas (1962). Il suscite des réflexions diverses sur les comportements humains, les formes qu'il prend et les fonctions qu'il sert et intègre de nombreuses problématiques, notamment dans la gestion du trafic, la cohabitation des modes de transport, le droit à la ville, le maintien de l'ordre public, ou encore dans son rôle économique. Nous verrons qu'il existe plusieurs acceptations qui recouvrent la terminologie d'espace public. Dans un premier temps, nous analyserons l'histoire de l'espace public pour en extraire son ADN, tant au niveau de son aspect physique que de son rôle social depuis les cités antiques jusqu'à l'ère de nos villes contemporaines. À la suite de ce tour d'horizon historique, nous analyserons plus en détail les différentes acceptations du terme ainsi que les dimensions qui caractérisent un espace public pour finalement tenter d'en dégager une définition qui se rapproche au mieux du cas étudié dans cette recherche.

1.1.1 L'espace public au fil des âges

Comment l'espace public est-il arrivé à la forme qu'il a aujourd'hui ? Quelles fonctions assurait-il dans les cités antiques, quelles en étaient ses formes spatiales ?

L'agora grecque peut s'apparenter à un proto-espace public et est souvent mentionnée dans les études premières sur l'espace public. L'agora servait d'espace pour les rites religieux, les procédures de justice, mais aussi pour des représentations artistiques et sportives. Plus tard, l'agora servira d'espace d'échange et de commerce (Ananiadou-Tzimopoulou et al. 2007).



Selon Doxiadis, dans l'Antiquité l'absence de trame orthogonale sur les sites grecs antiques était intentionnelle et conforme aux principes classiques. Doxiadis imagine un système de coordonnées polaires et de cercles concentriques dans lequel s'inscrivaient les temples, éléments forts d'une vaste composition s'ouvrant comme un éventail et intégrant le paysage, l'espace intermédiaire étant les intervalles.

D'après Doxiadis, Raumordnung im griechischen Städtebau, 1937.

Figure 5 : La trame des villes grecques

Source : Salat : 30

Les espaces publics de la Grèce antique peuvent paraître irréguliers et sans symétrie, pourtant ils sont le résultat d'une fine réflexion sur les jeux d'angles (Fig. 5). La forme de la ville est analysée à l'échelle de la rue et chaque bâtiment est placé de manière à ce que le passant l'aperçoive obliquement :

« Une vue d'angle est pittoresque, une vue de face plus majestueuse. » (Salat : 31). Les architectes grecque avaient ainsi une manière différente de hiérarchiser les bâtiments, notamment en utilisant le regard pour construire la forme de la ville, tout en respectant la topographie du lieu. La trame utilisée n'est donc pas orthogonale mais un système fait de

coordonnées polaires et de cercles concentriques où se plaçaient les bâtiments dans un grand éventail (Salat : 30).



*Figure 6 : Agora grecque
Source : hisour.com*

On voit ici (Fig. 6) que la forme de l'agora est assez régulière entourée d'une double rangée de colonnes qui servait de rangements pour les marchands. Les agoras peuvent avoir diverses formes, mais elles semblent suivre la même règle géométrique comme l'arc de cercle ou la forme rectangulaire avec à chaque fois, une symétrie axiale très remarquable s'intégrant dans la trame moins symétrique vue précédemment.

L'époque romaine voit aussi apparaître un proto-espace public avec le forum romain, grand espace rectangulaire permettant une ouverture au reste du maillage urbain de l'époque qui pour les villes romaines est bien plus orthogonal que les celui des villes grecques. Ses usages étaient aussi variés que l'agora grecque: affaires politiques, commerciales, religieuses, culturelles etc. C'est également le centre de la ville romaine qui permet d'ouvrir l'espace pour faciliter le transit d'un quartier à un autre.



*Figure 7 : L'espace public de Rome influencé par les structures historiques
Source : Salat : 105*

En analysant plus en détail la forme de Rome, on peut s'apercevoir de la résilience des formes (Salat : 103). En effet la Rome antique a produit des formes d'espace publics qui persistent encore jusqu'à nos jours. La piazza Navona a par exemple gardé la forme du stade d'athlétisme de Domitien, datant du 1^{er} siècle (Carré en bas à gauche, Fig. 7)

Au Moyen Âge, on retrouve également une utilisation politique des places publiques comme en Angleterre où les rois utilisaient les places de marché pour que leurs shérifs, les représentants des comtés, puissent faire des annonces à la population (Boucheron, 2011 : 112).

C'était également un lieu de châtement qui permettait ainsi de rappeler le pouvoir du monarque sur ses citoyens.

La période haussmannienne, dans la deuxième moitié du 19^e siècle, voit la modification drastique de l'espace public parisien, notamment pour satisfaire des attentes économiques et pour promouvoir la croissance à travers les investissements fonciers (« La place du modèle Haussmannien - unt.univ-cotedazur.fr », 2021). L'élargissement des boulevards cherche à améliorer les flux du trafic entre les différents hubs de transit, permet d'élargir la vision des grands monuments représentant la grandeur de l'état et permet une certaine standardisation de l'espace pour répondre aux attentes de « la nouvelle clientèle bourgeoise » (Ibid.). Ces grands axes, quand ils se croisent, produisent alors des places publiques à la géométrie bien moins rectangulaire que par le passé. En outre, les places ne sont pas destinées au piéton, mais essentiellement à la circulation.

Cela présageait d'ailleurs fortement ce qui allait se passer pendant l'urbanisme fondé pendant les congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) depuis les années 1930. Les CIAM réfléchissent à un urbanisme fonctionnel. Nous verrons plus en détail quelle influence l'urbanisme des CIAM a eue sur la qualité urbaine, mais pour ce qui est de l'espace public, il s'agissait d'attribuer à chaque fonction urbaine (habiter, travailler, circuler, se récréer) un espace bien délimité et surtout séparé du reste des autres fonctions. Les principaux changements sont l'abandon de l'alignement du bâti sur la rue, la séparation des fonctions dans la ville et la facilitation de la circulation automobile (Ibid.) Ce changement de paradigme aura pour conséquence des espaces publics bien plus vastes, mais moins lisibles et moins urbains. L'urbanisme des CIAM redéfinit l'espace public principalement parce qu'il redéfinit la forme que la ville « doit » avoir selon ce paradigme.

De nos jours, une nouvelle forme d'espace public apparaît. Les centres commerciaux sont devenus un nouvel espace de sociabilisation. On y retrouve la topologie de la rue, notamment à travers le mobilier urbain installé dans les allées de ces temples modernes de la consommation (Fig. 8). On y retrouve ainsi des bancs, des bacs à fleurs, des poubelles, des luminaires qui font penser à un parc public extérieur (Capron : 57).



*Figure 8 : Mobilier urbain dans un centre commercial
Source : sledge.fr*

Le centre commercial est un espace public car son accès est libre, gratuit et car il peut servir de lieu de loisir. À l'inverse, il est privé car son accès peut être restreint pour certaines personnes. C'est un espace contrôlé, fermé et régi par des normes propres (Capron : 60). Le centre commercial s'inspire grandement du vocabulaire de l'espace public extérieur pour en encourager l'utilisation mais l'utilisateur n'est pas un simple passant en promenade, il est client potentiel et la fonction première du centre commercial reste tout de même la consommation de biens et de services.

L'espace public d'aujourd'hui a donc été façonné par des époques différentes et on y retrouve un florilège de formes qui sont le résultat de transformations lourdes comme dans l'exemple

de Haussmann, des CIAM, mais aussi issues d'une histoire commune remontant à l'Antiquité. Ce que nous révèle également cette chronologie de l'espace public, c'est la diversité des usages qui y sont représentés et la mixité des personnes qui fréquentent et ont fréquenté ces lieux. L'agora grecque par exemple, bien que considérée comme l'exemple d'un proto-espace public, s'est vu attribuer des usages multiples et changeants au fil du temps.

La forme de ces espaces est parfois résiliente dans le temps, comme dans l'exemple de Rome, mais a parfois subi des dégâts par des volontés de faire table rase de certaines parties de la ville. L'ouvrage de Serge Salat appréhende la ville comme un organisme vivant, évoluant en fonction des nouveaux besoins (Salat : 114). Sa forme changera donc inévitablement mais la simplification amenée par le modernisme réduit la connectivité de la ville qui doit en quelque sorte recommencer son évolution de zéro.

« Alors que les formes tendent à persister, les fonctions changent. » (Salat : 107). Nous l'avons démontré avec l'agora grecque, le forum romain, les places publiques du Moyen-âge ainsi que l'élargissement des boulevards d'Haussmann, les formes ont une incroyable résilience mais leur évolution vient de celle des fonctions que l'espace public sert. Les usages se succèdent en fonction du changement des besoins et des modes de vie.

1.1.2 Les acceptions de l'espace public

Que représente le terme « espace public » ? Comment le définir ? Comment le terme est-il utilisé entre différentes disciplines scientifiques ? Pour y répondre, nous allons aborder trois dimensions qui constituent ce terme. Les dimensions : spatiale, sociale et politique (Zepf, 2009).

La définition suivante rend bien compte de l'objet « espace public » dans son acception visuelle et physique, ainsi que dans la réglementation qui y est généralement associée : « L'espace public est un lieu ouvert, fréquenté gratuitement sans justificatif à fournir⁶, caractérisé par son accessibilité et son anonymat. Il est à l'usage de tous, est la propriété de la collectivité qui doit l'entretenir et y contrôler l'ordre public⁷ » (Pélegrin-Genel, 2012 : 23).

⁶ La crise du Covid-19 a mis en pause l'espace public dans certains pays avec diverses attestations nécessaires pour sortir de chez soi.

⁷ Certains espaces sont accessibles à tous bien qu'ils appartiennent à des privés comme le cas du quartier du Flon à Lausanne.

Il est composé de ce que l'on appelle l'espace non bâti formant un réseau (Ibid.). On y trouve donc aussi bien des lieux extérieurs comme les places, les rues, les parcs et jardins, mais aussi les médiathèques, les gares, les mairies, et tous les autres lieux publics se trouvant dans des bâtiments gérés par la collectivité publique (Ibid). Dans ce mémoire, nous nous attarderons principalement sur l'espace public extérieur auquel se raccroche une typologie d'espaces. On peut ainsi trouver des espaces de cours et de mails (larges voies plantées d'arbres), d'embranchement, d'assises adossées, de bancs de passage, d'esplanades, de rues à vivre, de compositions minérales, de quais, de placettes, de terrasses, de nasses à passants, d'appropriation spontanée, de lieux d'attente des transports en commun, de bassins et pièces d'eau, d'îlots engazonnés, d'espaces clos et intimistes et enfin d'espaces de squares (Le Corre, 2006 : 296).

L'abondance ou l'absence de ces espaces est déterminée par la forme de la ville. Ainsi, selon des critères architecturaux comme la forme de l'îlot, le nombre de bâtiments, leur ordonnancement, et des critères morphologiques comme la densité, l'emprise au sol, la hauteur, les espaces publics ou le vide auront une tout autre allure (Salat, 2011 : 134). En effet, si nous avons un îlot fermé, les espaces de vide se trouveront à l'intérieur de celui-ci (soit sur la domanialité privée) et ne seront pas nécessairement accessibles au public ; en revanche si nous avons des îlots ouverts, ou même des bâtiments sous forme de barres, le vide sera bien plus grand. Néanmoins cela ne voudra pas nécessairement dire que ce vide deviendra un espace public aménagé et qu'il sera un véritable réseau fonctionnel. En effet, il apparaît que le type de forme urbaine en barres « crée une déchirure dans le tissu urbain » et « créent surtout des espaces indifférenciés, qui ne sont malheureusement pas toujours assez aménagés.» (Salat, 2011 : 136). Il faut faire la nuance entre vide et espace public. Le vide n'est pas forcément de l'espace public. L'espace public est aménagé, il offre une fonction à l'utilisateur, il lui permet de se prélasser, se balader, attendre son bus et se déplacer entre deux points d'intérêt. Le vide n'est que l'espace entre le tissu bâti. Dans un tissu à îlot fermé, mais ayant une densité plus forte, le nombre d'intersections et d'îlots sera tout de même bien plus conséquent que la forme urbaine promue par Le Corbusier (ibid.). La complexité de la ville apporte ainsi une plus grande typologie d'espaces publics plutôt que l'homogénéité de la ville radieuse de Le Corbusier. L'espace de vide prend sa forme en fonction de la densité du bâti et le bâti prend lui aussi sa forme en fonction de l'époque dans laquelle il est construit (Fig. 9).

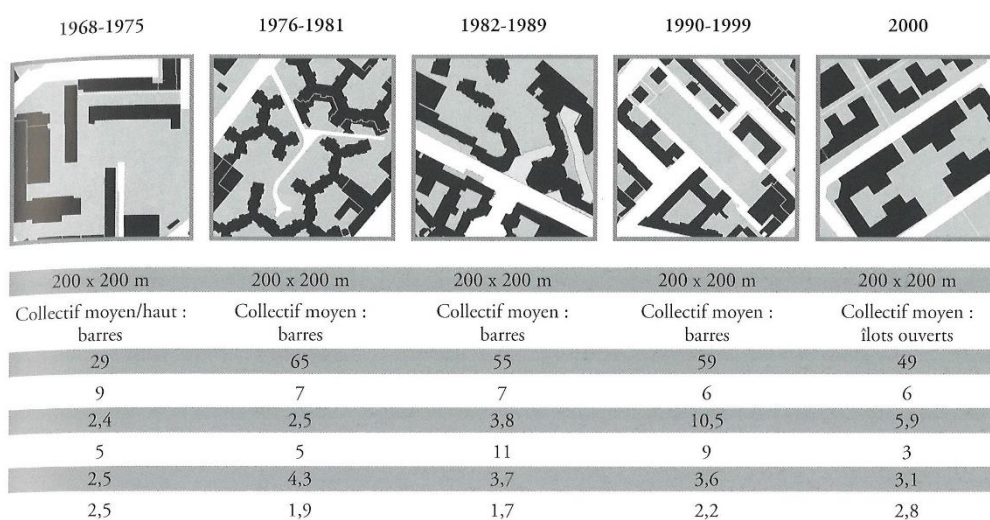
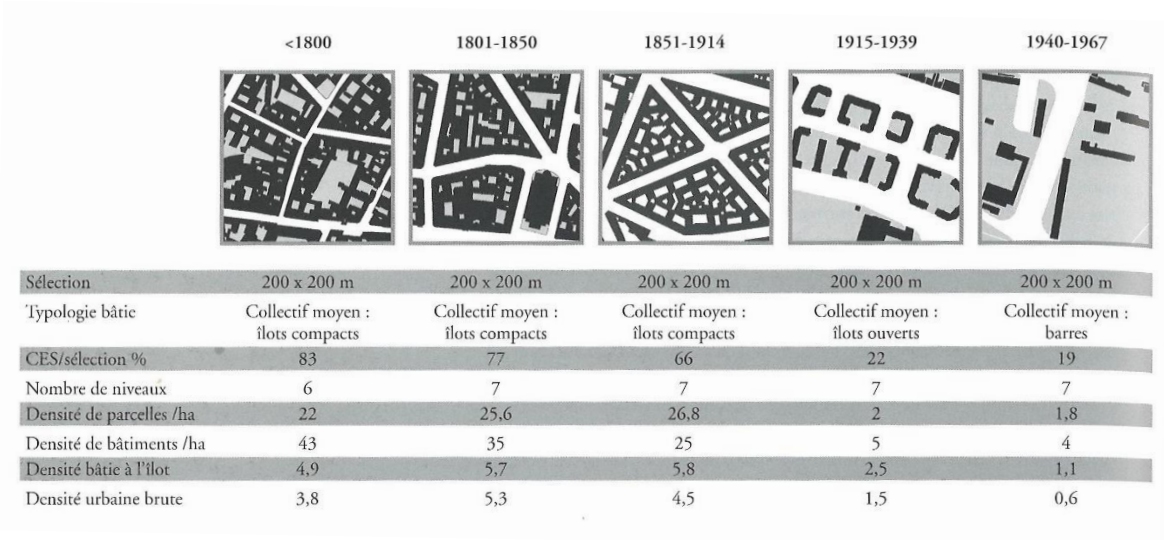


Figure 9 : Évolution de la forme des espaces de vides en fonction de l'époque du bâti
Source : Salat, 2011, pp. 134-135

Nous avons vu ici la dimension spatiale de l'espace public où s'insère dans une certaine mesure la matérialité qui y figure, en d'autres termes le mobilier urbain. Cette matérialité fait ainsi réseau (Zepf, 2009) avec la dimension sociale de l'espace public puisqu'elle permet d'orienter la fonction qu'il doit servir comme l'attente des transports en commun, les loisirs, le parcage de véhicules, la circulation piétonne... La discipline de la sociologie analyse donc l'espace public à travers les pratiques sociales des utilisateurs. Pour la sociologie, l'espace public et avant tout un espace social où se déroule de multiples pratiques et usages évolutifs.

À présent penchons-nous sur la dimension politique de l'espace public. Dans l'ouvrage de Thierry Paquot, *L'espace public*, une liste de définitions de l'espace public donne à voir un autre sens du terme. Jürgen Habermas explique que l'espace public est « la sphère intermédiaire entre la vie privée de chacun et l'État monarchique [...] » (Habermas cité dans Paquot, 2015).

Thierry Paquot continue en expliquant que l'espace public d'Habermas permet aux opinions privées d'être rendues publiques et qu'il comprend les salons, les loges, les clubs, les cafés, les regroupements philanthropiques, etc.

Habermas analyse la bourgeoisie entre le 18^e et le 19^e siècle. L'espace public décrit est un espace social d'opinions non physique. L'espace public représente ici la sphère publique, qui est le socle de l'opinion publique. L'opinion publique «se réfère aux tâches de critique, d'influence et de contrôle assumées par la sphère publique à l'égard de l'état.» (Trom, 1989)

L'opinion publique légitime selon Habermas est celle créée dans la liberté la plus totale et sans influence de dogmes extérieurs. Il paraît donc important qu'un espace public permette la libre parole et la libre expression de tout un chacun.

Dans ce travail, l'espace public qui nous intéresse est réellement public dans le sens qu'il est accessible à tous, est géré par la collectivité publique et présente des usages multiples qui se mélangent dans un espace commun où chacun peut s'exprimer comme il le souhaite.

Il est important de garder à l'esprit le schéma développé par Marcus Zepf (2009), dans lequel il met en exergue les interconnexions qui existent entre la science politique, la sociologie et l'urbanisme (Ibid.) lorsque l'on évoque le terme d'espace public (Fig. 10).

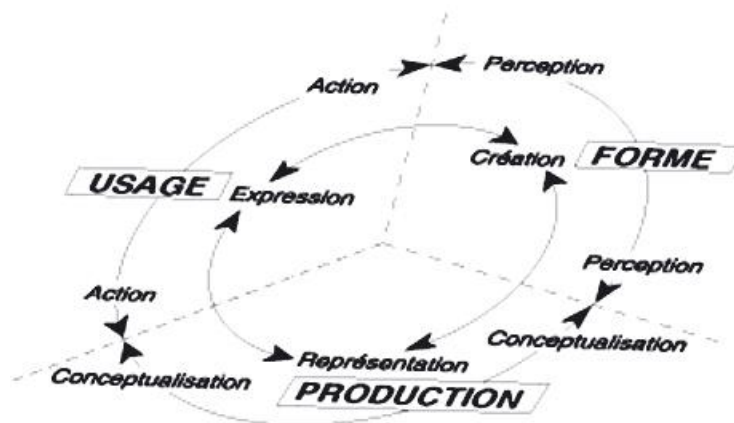


Figure 10 : Schéma réticulaire des dimensions sociale, spatiale et politique de l'espace public
Source : (Zepf, 2004 cité dans Zepf, 2009)

Les différentes acceptions du terme renvoient à ce qui est analysé au sein de l'espace public à savoir soit la forme en urbanisme, l'usage en sociologie ou la production en science politique. Ces trois grands piliers de l'espace public sont interconnectés entre eux et aucune des trois disciplines citées ici ne se cantonne uniquement à l'une de ses composantes, bien qu'elles accordent une plus grande importance à l'une d'entre elles.

L'espace public est donc un sujet d'étude interdisciplinaire. L'espace public peut être analysé à travers les conditions qui ont mené à sa forme, mais aussi à travers les usages qui se développent en son sein et finalement à travers sa capacité immatérielle à faire émerger un débat public, notamment par l'existence de processus de participation (Ibid.).

1.1.3 L'espace public et sa qualité

L'urbanisme durable engage une réflexion sur la réhabilitation des espaces publics. Pour qu'un espace public soit de qualité, il faut qu'il soit fonctionnel, qu'il fluidifie les déplacements dans la ville, qu'il soit également le siège de loisirs et qu'il soit esthétiquement agréable (Da Cunha et Guinand, 2014 : 38). La forme de l'espace apparaît comme un levier d'amélioration de la qualité urbaine globale, dans le sens où elle adapte la ville à l'échelle humaine et non plus à l'impératif de croissance infinie de la ville.

Le paradigme de la ville moderniste a, *a posteriori*, nui à la qualité de l'espace public puisqu'il était aménagé pour la voiture. Les espaces ont été presque exclusivement pensés de manière très fonctionnaliste, suivant ainsi la charte d'Athènes publiée en 1941 sous la direction de Le Corbusier lors du 4^{ème} Congrès international d'architecture moderne de 1933. Cette charte a déterminé le développement de nombreuses villes d'Europe, même si elle a eu de l'influence au-delà du vieux continent. Dans la littérature, ce mouvement est appelé par plusieurs termes comme l'urbanisme moderne, l'urbanisme fonctionnel ou encore l'urbanisme des CIAM.

Selon ce courant urbanistique, les voiries permettent la fluidité du trafic et les places sont vouées au stationnement de véhicules. L'espace n'est alors plus lisible et donc moins investi par les pratiques sociales de halte (Boyer et Rojat, 1994). Les fonctions sont séparées très clairement entre l'habitation, le travail, les loisirs et les transports. Les bâtiments doivent, selon Le Corbusier, devenir des produits industrialisés, conçus selon des normes et donc standardisés (Salat, 2011 : 14). Ce paradigme s'inspirait de l'industrialisation qui séparait le travail en plusieurs tâches, il visait l'uniformisation totale des villes. Il a produit des espaces illisibles (Da Cunha et Guinand, 2014 : 36) et on voit actuellement un effort urbanistique qui souhaite corriger cet espace public pour le rendre aux citoyens.

La qualité urbaine comprend donc à la fois des considérations d'ordre physique (densité, architecture, etc.) et des considérations d'ordre social (convivialité, relations, etc.) (Da Cunha

et Guinand, 2014 : 17). L'explication du terme par Antonio Da Cunha et Sandra Guinand met en évidence la notion de *qualité résidentielle*, qui évalue si la coexistence de différents habitants est bonne ou mauvaise, en fonction des espaces publics, des services et équipements qui y sont présents (Ibid.). La qualité urbaine se ressent sensiblement aussi. La ville doit savoir éveiller les sens de l'utilisateur pour faire parler son imaginaire. On ne doit alors plus répondre à l'impératif de qualité urbaine uniquement en termes de programmes et de fonctions, mais également par ce que suscite le lieu pour les sens. Le végétal est donc souvent un bon outil d'amélioration de la qualité urbaine, mais on peut aussi parler de l'éclairage public ; un mobilier urbain qui permet non seulement de se repérer, mais également d'embellir l'espace public et de le rendre plus poétique. Nous l'aurons compris, la qualité urbaine entremêle différents aspects des fonctions de l'espace urbain.

La qualité physique dérive donc de la forme urbaine, c'est-à-dire de critères architecturaux et morphologiques, mais aussi de la place que l'on offre réellement à l'humain plutôt qu'aux voies de circulation hyper hiérarchisées.

La qualité sociale de l'espace public déterminée par le pouvoir d'accueillir de multiples situations, de multiples habitus dans le même lieu. Il faut savoir faire coexister les usagers sans ces conflits inhérents au caractère public de l'espace.

«... les lieux de conflits les plus durs sont toujours les espaces qui accueillent le public.»
(Philippe Hilaire cité dans Boyer et Rojat, 1994 : 18).

Finalement, la qualité sensible qui se reflète de nos jours dans l'urbanisme durable ne vise plus uniquement à rendre la ville agréable visuellement, mais cherche à produire ou amener l'espace public vers une expérience sensorielle complète permettant au citoyen de trouver un espace proposant protection, confort et plaisir (Gehl cité dans Rossier 2020 : 24). Le végétal, l'art urbain, le jeu des textures, les lumières, les sons, sont autant de paramètres accompagnant cette expérience sensorielle de la ville.

La qualité urbaine repose tant sur des critères matériels comme la morphologie urbaine que sur des critères immatériels qui sont résumés comme « une synthèse abstraite de nos sens » (Da Cunha et Guinand, 2014 : 46).

Principaux apprentissages

- L'espace public est central dans plusieurs disciplines
- L'espace public a évolué à travers les époques
- La forme de l'espace public dépend de critères architecturaux et morphologiques
- Les dimensions sociale, spatiale et politique définissent l'espace public
- La qualité urbaine se structure par le triptyque qualité physique, sociale et sensible de l'espace urbain

1.2 Le mobilier urbain

Le mobilier urbain des villes occidentales est un objet qui est disposé dans l'espace public. Il sert de nombreuses fonctions et s'est répandu dans les premières cités romaines, bien que le terme en lui-même ne soit apparu que dans les années 1950 et 1960 (Merlin et Choay, 2015 : 469).

Le mobilier urbain peut aussi être appelé composant urbain, matériel urbain ou équipement (Boyer et Rojat, 1994 : 13). Sont constitutifs du mobilier urbain l'éclairage public, le matériel d'information et de communication, par exemple les plaques de rues, les supports publicitaires, les équipements ludiques, le mobilier de repos, les corbeilles à déchets, le mobilier de circulation routière, les abris bus ou encore les fontaines.

Tous ces types d'objets ont leur propre évolution à mesure que les pratiques citadines changent, que les innovations surviennent ou que les grands paradigmes de fabrication des villes occidentales ne viennent modifier l'espace public. Nous analyserons le mobilier urbain sous le prisme des nouveaux processus de projet urbain développés pour les espaces publics.

En retraçant l'histoire du mobilier urbain, nous verrons qu'il traduit des fonctions propres à chaque époque et qu'il sert de mémoire aux usages d'antan, de l'époque romaine jusqu'à nos villes occidentales actuelles. C'est aussi un objet soumis à beaucoup d'aspects techniques lors de sa conception et qui s'apparente parfois à une œuvre d'art, tant le design en est un élément structurant.

1.2.1 Histoire du mobilier urbain dans l'espace public

Le plus ancien objet urbain qui peut être assimilé à du mobilier urbain au sens actuel est daté de deux siècles avant J.-C. Il s'agit d'un objet appelé *lacus* (Agusta-Boularot, 2008).

Dans les rues romaines, le *lacus* est un petit bassin avec une bouche d'eau qui avait pour fonction de distribuer de l'eau vive aux habitants. C'était bien souvent le seul apport d'eau en ville (Ibid.). Ce mobilier urbain antique a ainsi modifié les usages de la rue et permettait également d'avoir un repère visuel dans celle-ci (Ibid.). On a ici l'exemple de la fonction sanitaire du mobilier urbain. La fontaine servait aussi à laver son linge et on le voit à l'emprise au sol que prennent certaines fontaines de village. Elles n'ont pas une esthétique originale, mais elles sont larges et très allongées, parfois munies d'un toit pour protéger les personnes

de la pluie. « Historiquement, la fontaine était un lieu fonctionnel et social autour duquel se développait une forme particulière de convivialité perdue [...] » (HEAD, 2010). Aujourd'hui ces fontaines sont, pour la plupart, devenues décoratives et ont été remplacées par de simples points d'eau servant à désaltérer les passants. Dans certains cas elles ne disposent même plus d'un apport d'eau et sont transformées en bac à fleurs ou autre objet décoratif (Fig. 11).



*Figure 11 : Fontaine à pompe transformée en potager urbain, quartier de Renges, Écublens
Source : Auteur, mai 2021*

Les bornes militaires romaines peuvent également être considérées comme du mobilier urbain antique. Elles servaient à indiquer la distance restante vers la prochaine ville (Fig. 12). C'est en quelque sorte l'ancêtre du mobilier de signalisation routière qui a attiré à une fonction d'orientation. Des archéologues en ont trouvé dans le bas Valais et ont daté ces petits édifices du 3^{ème} siècle après J.-C. (Collart, 1960).



*Figure 12: Borne militaire près d'Éclépens datée entre 119 et 138 après J.-C.
Source: Wikipedia*

Autre mobilier antique, les vespasiennes sont les premières toilettes publiques. L'étymologie du mot « vespasiennes » fait référence à l'empereur romain Vespasien qui avait inauguré le service payant de ces lieux d'aisance (Boyer et Rojat, 1994 : 22).

Le mobilier urbain peut aussi avoir une fonction politique et judiciaire. Ainsi, au Moyen Âge, le pilori, la potence, l'échafaud et autres guillotines étaient monnaie courante dans l'espace public.

Deux exemples moins sanglants de cette époque sont l'installation du premier éclairage public en 1318 et l'apparition des enseignes de magasins. L'éclairage public avait été installé par souci de sécurité la nuit et les enseignes étaient la première forme de publicité commerciale dans l'espace public. Les enseignes commerciales sont ensuite passées par différents moyens d'éclairage comme les néons et de nos jours les LEDs.

Au 19^e siècle, les plaques et numéros de rue sont installés pour se repérer, puisque les villes deviennent de plus en plus grandes.

À cette époque-là, à Paris, le baron Haussmann et le préfet Rambuteau entreprennent une modification gigantesque de la ville et de nouveaux types de mobilier urbain apparaissent comme les colonnes Maurice destinées à l’affichage de manifestations, les kiosques à journaux (Fig. 13), bancs, corbeilles et autres candélabres. Ces objets sont fabriqués industriellement et très souvent en fonte (Boyer et Rojat, 1994 : 22).



Figure 13 : Kiosque Haussmannien

Source : <https://www.pinterest.co.kr/pin/366199013436081912/>

Pour la première fois, on voit apparaître une «gamme» d’objets urbains uniformisés et standardisés, servant à rythmer la rue (Fig. 13).

Au 20^e siècle, l’essor du tout voiture fait apparaître les mobiliers de signalisation comme les feux tricolores, les horodateurs, toutes sortes de potelets et panneaux divers.

À travers ces exemples énoncés dans l’ordre chronologique de leur apparition, il apparaît que le mobilier urbain est devenu un outil politique ou même un instrument de politique publique pour gérer les problèmes qui surviennent dans la cité. Les gouverneurs doivent veiller à la propreté, la sécurité et à l’ordre dans l’espace public. Ils doivent également veiller à la lisibilité de cet espace pour que les citoyens ne se perdent pas. Ainsi le mobilier urbain est intéressant à

analyser, car il est support à de multiples fonctions qui traduisent le mode de vie des utilisateurs des villes à travers les époques. Les exemples cités donnent à voir les fonctions sanitaires, d'orientation, de sécurité, d'échanges, culturelles et politiques des divers objets.

Certains de ces objets urbains ont disparu avec l'évolution des usages, d'autres se sont transformés, et certains mobiliers voient leur fonction se détourner bien que leur forme reste la même.

La disparition des cabines téléphoniques en Suisse est un exemple actuel du changement des pratiques par la démocratisation du téléphone portable. Ces cabines sont alors transformées en bibliothèques urbaines (Fig. 14) ou totalement détruites.



*Figure 14 : Cabine téléphonique transformée en boîte à livres
Source : Service de la culture, de la jeunesse et des sports d'Écublens*

1.2.2 La fabrique du mobilier urbain contemporain: conception et design

La fonction esthétique du mobilier a aussi son histoire. Déjà à l'époque d'Hausmann, les objets urbains étaient installés de manière à embellir un lieu. Le design de l'objet en lui-même devient une composante très recherchée par les municipalités à partir des années 1990, dans l'optique de se démarquer des autres villes (Boyer et Rojat, 1994 : 27). Le design du mobilier urbain prend

de l'importance en même temps que les grandes questions sur l'espace public émergent dans les politiques publiques. En 1991, une exposition sur le mobilier urbain avait été organisée sur la Rambla de Catalogne à Barcelone. Cette exposition a montré l'importance des designers dans le processus des projets d'aménagement des espaces publics. Ce métier a désormais un rôle à jouer dans les projets, mais certains regrettent son cantonnement à des projets de grandes transformations plutôt que de penser le mobilier urbain lors d'autres occasions (Quintana, nd).

Ce que les designers apportent au mobilier c'est une innovation dans un objet qui doit résister aux usages et détournements quotidiens. Si au départ le processus de choix du mobilier, son emplacement et ses gabarits sont très standardisés par des réglementations et des routines de travail, il est actuellement complété par de nombreux nouveaux corps de métiers dont le designer fait partie (Delarc et Rollin, 2017).

Le design de l'objet peut donner un sens et une identité au lieu. Lorsqu'il est utilisé dans un but de marketing urbain, il peut arriver que son design ne soit qu'une manière de se démarquer dans l'abondance des catalogues de mobilier urbain (Hilaire cité dans Boyer et Rojat, 1994 : 18). Dans ce cas, le design ne se réduit plus qu'à la conquête de parts de marché pour l'entreprise qui le conçoit, et il tient la fonction de marketing urbain pour la ville qui le choisit. Néanmoins nous verrons par la suite que le choix du mobilier et surtout sa conception sont très dépendants de la méthode de projet choisie.

Effectivement, le mobilier urbain s'inscrit dans le processus de production de la ville dominant à l'époque de sa conception. Par l'intermédiaire du mouvement hygiéniste supporté notamment par le baron Haussmann à la fin du 19^e siècle, le mobilier urbain a incarné des fonctions esthétiques et d'agrément de la vie en ville, donnant à l'espace public un caractère lisible, sécurisé. Les typologies mêmes de cette fabrique sont intéressantes et reconnaissables (Fig. 15, 16).



Figure 15: Mobilier haussmannien : colonne d'affichage

Source: <http://www.parislenzeenlair.fr/histoire-de-paris/articles/personnages-celebres/562-haussmann-l-homme-qui-a-transforme-paris.html>



Figure 16: Entrée de métro Guimard
Source: <https://obs-urbain.fr/une-breve-histoire-du-mobilier-urbain/>

Les acteurs en présence dans le projet doivent élaborer un cahier des charges stipulant la ou les fonction(s) du mobilier, ainsi que son rôle (Boyer et Rojat, 1994 : 24). On réfléchira alors à sa forme générale: y a-t-il un abri? Est-ce un banc avec ou sans dossier selon le confort que l'on souhaite? Puis on définira la nature symbolique que doit revêtir l'objet. Doit-il mettre en valeur l'identité de la ville ou d'un lieu? Son design doit-il être moderne ou traditionnel? etc. Les caractéristiques techniques permettent ensuite de déterminer les matériaux dont l'objet sera constitué (béton, pierres naturelles, bois, métal ou plastique), la résistance aux chocs, l'articulation correcte des pièces du mobilier et le respect des normes en vigueur (Ibid.). Ces aspects techniques servent à créer un mobilier censé durer face aux actes potentiels de vandalisme, aux intempéries, aux chocs violents et qui doit pouvoir être réparé facilement en plus d'être facile d'entretien. On retrouve ces impératifs dans des cahiers des charges standards qui comprennent les exigences d'usage, visuelles et techniques du mobilier urbain, notamment les contraintes et l'entretien de ceux-ci (Gyéjacquot, 2015 : 37).

Nous l'avons vu, le mobilier urbain doit servir une fonction prédéfinie (signalisation, propreté, confort, sécurité...), mais il doit aussi être facilement réparable et nettoyable. Sa fonction

visuelle est aussi réfléchi dans le cahier des charges : le mobilier doit-il affirmer l'identité d'un lieu, baliser un parcours ou être une référence à l'histoire ou à la tradition ?

La facilité d'entretien peut être résolue par le matériau choisi, par le nombre de pièces qui le compose et en général par la solidité et la résistance générale de celles-ci (Ibid.).

Il est à noter que ce mode de faire est spécifique au cas français et qu'il décrit un mobilier commandé par l'acteur politique à des concepteurs spécialisés dans le mobilier urbain. Nous verrons plus loin que la conception de mobilier urbain peut prendre un tout autre angle dans le cas d'une co-construction. Néanmoins, le choix du design du mobilier urbain par la collectivité locale est fait selon plusieurs critères dont le prix fait partie. Ce choix peut porter sur une gamme de produits déjà industrialisée et qui a fait ses preuves sur le terrain de par la durabilité du mobilier. Cette stratégie garantit également la gestion future du mobilier tant du côté du nettoyage que des éventuelles réparations. (Ibid.).

L'image que l'on souhaite donner à la ville passe aussi par le mobilier urbain choisi. Ce critère-là est très subjectif et peut changer en fonction des décideurs élus. Ainsi, le mobilier urbain devient un sujet de plus en plus important et politique (Boyer et Rojat, 1994 : 42). Un mobilier urbain sur-mesure permet d'identifier plus facilement une ville par rapport à une autre. En choisissant un mobilier atypique réalisé par des designers, une ville peut mettre en valeur un lieu. Le mobilier devient alors plus décoratif qu'utilitaire (Ibid : 30), mais il sera directement associé à la ville en question par les utilisateurs.

1.2.3 Typologies du mobilier urbain contemporain: multifonctionnel et support d'usages évolutifs

Les évolutions du mobilier urbain, évoquées dans la partie historique, peuvent parfois donner lieu à une superposition d'objets urbains comme dans cet exemple de surcharge visuelle de l'espace (Fig. 17) où il n'est pas facile de comprendre le chemin à prendre et la fonction qu'il sert. D'autres situations peuvent exister, où la lecture sémiologique varie selon les mobiliers de formes et d'époques différentes. Même si cela paraît anodin, la plupart des vieilles fontaines qui servaient autrefois à laver son linge sont actuellement purement décoratives avec de l'eau non potable et d'autres sont devenues des petits points d'eau pour se désaltérer et font partie du patrimoine (Fig. 18).



Figure 17: Exemple d'encombrement visuel dû à la surcharge de mobilier urbain
Source: CERTU



Figure 18: Fontaine ancienne à Écublens datant de 1847
Source: Auteur, mai 2020

La typologie du mobilier urbain est tellement vaste qu'elle peut également être la cause d'une perte de lisibilité de l'espace public. La liste suivante donne un aperçu de la diversité des objets qui s'y trouvent: Mobilier de repos, contenants végétaux, élimination des déchets, information signalétique, publicité, arrêt de transport public, dissuasion-protection, stationnement, divers (boîte aux lettres, autres services) (Gyéjacquot, 2015 : 41). Il est nécessaire de réfléchir à

l'implantation de ces divers objets afin d'articuler tous les usages qui se côtoient dans l'espace public.

1.2.3.1 Service public et bien commun

Le mobilier urbain est lié à une fonction ou à un service offert à la collectivité: circulation, éclairage, propreté, confort, publicité... (Gauthier cité dans Brunier, 2011). Ces services sont donc impératifs pour une bonne qualité de vie en ville. Il est en revanche important de diagnostiquer les lieux qui nécessitent réellement du mobilier et éviter de bloquer le cheminement piéton par exemple (Gyéjacquot, 2015 : 43).

1.2.3.2 Aspect identitaire

Il est également objet symbolique qui fait partie de l'identité urbaine propre à chaque ville. Ainsi, lorsque les autorités de la ville de Genève souhaitaient, en 2011, remplacer 800 bancs par le même modèle, dans un souci de rentabilité d'entretien, les membres du comité Patrimoine suisse Genève ont manifesté leur opposition sous la forme d'une pétition déposée à la municipalité (Brunier, 2011). Cette réaction met en lumière l'attachement sentimental que les utilisateurs peuvent avoir pour leur mobilier urbain. Ils s'insurgent alors contre une uniformisation du mobilier urbain dans l'unique but d'un entretien plus efficace. Pour les signataires, la diversité des bancs publics de Genève est la trace de plusieurs époques et fait partie du patrimoine (Ibid.).

Le choix du mobilier doit donc se faire en tenant compte de l'histoire du lieu dans lequel une municipalité souhaite l'intégrer. Il est alors préférable de ne pas installer du mobilier au design trop moderne dans les centres historiques. Pour les luminaires, il est par exemple possible de garder un design ancien tout en ayant un éclairage par leds permettant de diminuer la consommation d'électricité et de maintenir le style historique des luminaires existants auparavant (Gyéjacquot, 2015 : 206).

1.2.3.3 Au service de tous, utilisables par tous

Le mobilier urbain évolue selon l'époque dans laquelle il est créé, mais il évolue aussi à travers les usages qui en sont faits. Or, les usages sont ancrés dans une temporalité qui est propre à chaque individu. Il peut exister des personnes qui sont contraintes par le travail et d'autres qui peuvent organiser leur temps plus librement. «Les rythmes de vie se diversifient,

s'individualisent et les rythmes urbains s'accélèrent» (Pradel, 2018 : 3). Le mobilier urbain doit donc pouvoir satisfaire une multitude d'habitus et une multitude de désirs des passants dans l'espace public, tout en pouvant être adapté en fonction du rythme urbain (festival, heures de travail, vacances scolaires, jours fériés, période des soldes...) (Ibid.). Il semble en tout cas que le mobilier urbain soit un véritable levier capable de transformer la lisibilité de l'espace public, les fonctions qui peuvent s'entremêler dans l'espace public, mais il peut aussi adapter cet espace public aux rythmes de la ville et de ses utilisateurs.

Principaux apprentissages

- Les types de mobilier urbain sont apparus en fonction de nouveaux besoins
- Le mobilier urbain est représentatif d'un mode de vie spécifique
- Le mobilier urbain permet d'orienter les usages au sein de l'espace public
- Actuellement, la conception du mobilier urbain est régie par des cahiers des charges strictes qui sont la plupart du temps issus de catalogues d'entreprises spécialisées
- Les fonctions et services offerts par le mobilier urbain sont le confort, la sécurité, la propreté, l'éclairage, la publicité ou encore l'embellissement

1.3 L'aménagement des espaces publics dans les processus de production de la ville

1.3.1 Le projet urbain

Le mobilier est intégré dans des projets d'ensemble — d'envergure ou circonscrits — mais qui sont porteurs d'une singularité commune: la typologie du mobilier urbain est bien souvent concomitante aux modes de production du projet. Le projet urbain qui s'impose dans les années 1970-1980 va considérablement modifier l'apparence du mobilier des villes par la nouveauté du processus et des acteurs de plus en plus variés travaillant sur celui-ci.

Dans l'histoire de l'urbanisme, les acteurs et outils utilisés dans la conception du mobilier urbain ont évolué et ont mis en exergue de nouvelles façons de faire projet. La période d'émergence du projet urbain s'oppose au plan et ne voit plus l'urbanisme comme une science (Choay, 2002). Aujourd'hui, l'urbanisme est plutôt vu comme un champ de connaissances et un champ de pratiques diverses (Arab, 2018). Nous verrons comment cette vision de l'urbanisme a influencé le processus d'aménagement urbain.

Le projet urbain est actuellement l'instrument privilégié par l'urbanisme pour projeter un état futur d'un objet urbain quelconque. Il est tourné vers l'action ce qui implique des logiques et des modalités qui changent en fonction des enjeux et des acteurs en présence (Ibid.).

L'étymologie du mot « projet » est une bonne introduction pour comprendre ce que son utilisation implique. Le mot provient du préfixe *pro* qui signifie « en avant », et *jacere*, qui signifie « jeter » (Delabarre et Dugua, 2017 ; « Décortiquons le mot "Projet" - Orthodidacte.com », 2021). Un projet est donc une idée avancée qui devra être finalisée dans une certaine temporalité.

L'apparition du projet urbain va de pair avec la croissance urbaine qui est devenue un enjeu central dans le développement des villes occidentales. Avant la transition développée précédemment, le projet urbanistique était fortement standardisé dans sa logique d'action et réalisé par des acteurs publics (état et collectivités locales) (Arab, 2018). L'organisation de l'espace urbain était déléguée aux pouvoirs publics qui projetaient un état futur et planifiaient la procédure d'une façon linéaire.

Le projet urbain est, selon le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, un véritable changement de paradigme dans la fabrique de la ville (Merlin et Choay, 2015 : 633). Sa différence de processus vient de la décentralisation des décisions d'urbanisme, ainsi que de l'évolution de l'économie libérale, poussant à plus de compétitivité.

L'autre changement évoqué a trait aux acteurs qui s'impliquent désormais dans les projets urbains. Les promoteurs, les aménageurs, les élus, les usagers, les gestionnaires de services, les experts, les concepteurs peuvent tous prendre part à un projet urbain avec des rapports de forces qui varient (Arab, 2018). La production de la ville dans l'urbanisme fonctionnel se voulait linéaire et standardisée. La planification traditionnelle (Ramirez cobo, 2016 : 46) a de la peine à s'adapter à l'évolution rapide de l'économie et de la société ainsi qu'aux changements de valeurs (Motte, 2006 cité dans Ramirez cobo, 2016 : 46). Les plans sont utilisés comme un instrument de « contrôle étatique » et sont conçus dans une vision « rationnelle et technique » qui ne laisse pas émerger un débat démocratique (Ibid. : 47). Au contraire, le projet urbain, défini comme une « action sur l'espace » (Arab, 2018), intègre les incertitudes liées au développement itératif du projet. Il permet une flexibilité face à la rigidité du plan et, nous le verrons plus loin, il implique bien plus d'acteurs dans les processus de décision. La production de la ville devient une co-production où il est possible de tester l'espace puis de revenir en arrière tout au long du projet. C'est dans ce contexte que le mobilier urbain va potentiellement prendre des formes moins standardisées.

Nous allons maintenant analyser les particularités du projet urbain au niveau des acteurs concernés puis décrire plus en détail son processus.

1.3.2 L'activité de projet : acteurs et typologies de projet

L'urbanisme contemporain a opéré une remise en question du rôle de l'urbaniste. Autrefois, il était vu comme celui qui façonnait la ville, mais il est aujourd'hui plus humble et tente de comprendre la ville par l'expérience sensible de celle-ci : « Acteur agissant parmi d'autres, l'urbaniste n'est plus le technicien planificateur et programmiste. Il doit désormais se composer davantage avec des appétences citoyennes [...] » (Urbaplan, 2017 : 11).

Les acteurs traditionnels d'un projet sont la maîtrise d'ouvrage (MOA) qui est le commanditaire du projet. C'est elle qui détermine le cahier des charges et donc les besoins que doit combler le projet. Ensuite, la maîtrise d'œuvre (MOE) est responsable de réaliser techniquement le

projet demandé. Il peut sous-traiter certaines tâches s'il n'a pas toutes les compétences ou s'il souhaite une expertise spécialisée. L'aide à la maîtrise d'ouvrage (AMO) permet de faire le lien entre la MOE et la MOA. Il représente la MOA et permet un suivi du projet.

L'activité de projet comprend actuellement de nouveaux savoir-faire pour le pilotage d'un projet et réinvente le rôle de ces acteurs dits traditionnels. Outre les utilisateurs, on voit apparaître des professionnels de la participation ainsi que des chefs de projets qui requièrent des compétences très variées dans les aspects juridiques, la finance, l'architecture, l'urbanisme, et le management. Ils doivent aussi savoir négocier et communiquer sur le projet (Fauconnet, 2004). Les types d'acteurs pouvant faire partie d'un projet urbain sont quasiment illimités aux vues de l'implication que le projet urbain a sur le territoire. On peut citer de manière non-exhaustive, les urbanistes, économistes, paysagistes, architectes, sociologues, ingénieurs, promoteurs, élus politiques, utilisateurs/citoyens, experts en marketing et bien d'autres corps de métier pouvant être sollicités à un moment du projet ou pendant toute sa durée.

Quant aux typologies de projet, il existe le projet politique qui correspond aux objectifs fixés par un acteur public ou privé (Ibid, 2004). Le projet architectural ou urbanistique est la traduction formelle de la commande et le projet urbain opérationnel représente la méthode d'organisation de l'action (Ibid, 2004).

Ces trois types de projets reflètent chacun une partie d'un tout. Le projet politique peut être un projet de ville créé par l'instance politique pour guider, à l'aide de grands principes, l'évolution d'un territoire. Le projet urbanistique consiste, quant à lui, à opérer la composition urbaine à partir des demandes du projet de ville et du concept développé par les acteurs. Finalement, le projet urbain opérationnel rend compte de la manière dont ces étapes sont mises en place, et c'est précisément ce qui va être développé dans le chapitre ci-après.

1.3.3 Processus de projet

Il est difficile de déterminer précisément le moment de la rupture qui s'est opérée avec l'urbanisme fonctionnel. Ce qui est sûr c'est que l'on a assisté à un renouvellement des outils d'action sur la ville et que l'idée de processus a remplacé celle du plan (Rabinovich et Navaz-Bouchanine, 2005 : 3). Il faut désormais compter sur des approches multidisciplinaires et pouvoir s'adapter aux différentes échelles que peuvent prendre les projets (Ibid.). Le processus

correspond à cette nouvelle complexité liée à son caractère foncièrement adaptatif et itératif. Nous allons aborder ce processus en le comparant à la vision urbanistique qui prévalait pendant les Trente Glorieuses (jusqu'aux années 1970), qui était celle du plan. On planifiait alors l'évolution du territoire pour les années à venir (Ingallina, 2010). Les changements se sont fait voir partout en Europe occidentale. On passe du plan au projet co-produit (Delabarre et Dugua, 2017), mais toujours en gardant une stratégie ainsi qu'une programmation. Les investissements sont centralisés vers un espace restreint.

Le projet urbain est abordé selon trois thèmes principaux qui le différencie du plan: l'introduction du temps, la multidisciplinarité et la participation (Ingallina, 2010 : 4 ; Terrin). On ne conçoit plus l'espace par anticipation, on s'adapte via une stratégie qui évolue avec le projet. Là où le pouvoir de conception des villes reposait sur des techniciens hauts placés, il s'agit ici de faire se rencontrer les décideurs, les concepteurs privés, publics, ainsi que l'utilisateur (Ibid.). Ce dernier est compris ici comme une personne qui emprunte le lieu de façon temporaire et non pas celui qui vit simplement à proximité. C'est une personne qui expérimente le lieu d'une manière ou d'une autre, que ce soit sur une courte ou longue période. Ainsi, nous pouvons dire que le projet urbain tente d'intégrer cet utilisateur dans le processus du projet urbain.

La première expérience de projet urbain a eu lieu à Bologne en Italie à la fin des années 1960. Elle se basait sur l'idée de *recupero* urbain, qui analyse la ville dans sa globalité et intègre les opinions des utilisateurs (Ibid.). Cette opération urbaine a été prise en exemple du fait de sa particularité dans la réflexion menée sur la ville, car elle visait à questionner l'image du centre historique plutôt que de créer une nouvelle portion de ville. Autre particularité, ces questionnements se sont réalisés avant de concevoir les règlements d'urbanisme. Enfin, la volonté politique de l'époque, menée par le parti communiste, aspirait à une approche plus démocratique de la ville. Les conseils de quartier ont donc été intégrés aux discussions sur la planification (Ibid.), soutenant ainsi une certaine définition de la ville comme « produit d'une collectivité que ne peut remplacer des projets individuels » (Ibid.).

Le cas de Bologne révèle une nouvelle manière d'analyser la ville et d'y intervenir. Cet événement a changé les cadres réglementaires et a imposé une nouvelle norme de production de la ville. Ce que nous retenons en particulier c'est la liberté prise sur les règlements d'urbanisme pour tenter une nouvelle approche. Nous verrons par la suite que c'est une des caractéristiques de l'urbanisme tactique qui est apparu dans les années 2000.

Urbanisme fonctionnel	Urbanisme contemporain
Plan	Projet urbain
Technocratique	Co-production
Processus linéaire	Itérations
Projet ayant une finalité	Projet évolutif jamais terminé et expérimental
Acteurs: techniciens, professionnels	Acteurs multiples: élus, utilisateurs, sociologues, économistes, architectes, paysagistes, ingénieurs...
L'urbaniste fait la ville	Les utilisateurs sont au cœur du processus
Projet d'envergure	Micros-interventions
Table rase	Faire avec l'existant
Ville analysée par secteurs	Ville analysée dans sa globalité

Tableau 1 : Comparaison entre l'urbanisme fonctionnel et l'urbanisme contemporain

Le tableau ci-dessus présente les principales différences entre l'urbanisme prévalant pendant les Trente Glorieuses et l'urbanisme dit contemporain qui utilise le projet urbain comme instrument de politique publique. Nous avons tout d'abord une différence dans les instruments utilisés. On passe du plan au projet urbain ce qui amène une plus grande liberté dans la réalisation de la stratégie et du programme de l'aménagement en question. Le projet peut évoluer et s'adapter au contexte urbain pendant le processus alors qu'auparavant tout était prédéfini à l'avance (Ramirez-cobo, 2016 : 50). La gouvernance s'est modifiée d'une vision technocratique à une approche plus transversale avec des acteurs bien plus divers (Ibid.).

Actuellement, les phases de développement d'un projet urbain dit organisationnel se découpent de la manière suivante: Définition des objectifs → études préliminaires → élaboration de projet → réalisation → exploitation (Chabot, 2014).

Ces phases sont itératives. En d'autres termes, lors de la réflexion, des tests sont effectués à plusieurs reprises et des scénarios potentiels émergent jusqu'à trouver un compromis avec les acteurs en présence.

La définition des objectifs permet de déterminer un cahier des charges où sont inscrits les impératifs qui devront figurer dans le projet. Les études préliminaires servent à diagnostiquer la zone d'étude afin d'identifier les points positifs et négatifs à intégrer et à modifier dans le projet. L'élaboration du projet consiste à choisir un scénario et à l'imager au mieux afin de le présenter aux acteurs concernés. La réalisation s'apparente au projet architectural et

urbanistique abordé plus haut, il s'agit de construire le projet sur le terrain en prenant en compte les caractéristiques techniques des bâtiments, ouvrages d'art et autres volontés apportées par le scénario choisi. Finalement, l'exploitation est la phase qui s'assure que le projet s'implante bien dans le territoire, tant dans les aspects techniques que dans les aspects sociaux. Un projet peut alors faire l'objet de modifications succinctes pour corriger les éventuels problèmes.

1.3.4 L'urbanisme tactique et les urbanismes temporaires

Ce grand rejet de la planification stricte a fait émaner des manières innovantes de faire projet. Dans la littérature, de nombreux termes sont apparus pour définir ces nouvelles pratiques urbanistiques qui tentent de mettre en œuvre la « posture » du projet en tant que processus, itératif, multidisciplinaire (Pradel, 2019, Ingallina, 2010) tout en y intégrant la participation du citoyen. Voici les termes que nous avons pu trouver dans la littérature : Urbanisme tactique, urbanisme temporaire, urbanisme éphémère, urbanisme transitoire, urbanisme de l'entre-deux, acupuncture urbaine, *Do It Yourself urbanism*, urbanisme généreux, *grassroots urbanism* et enfin d'autres termes ayant plus attiré à une action précise comme le *guerilla gardening* ou les *Park(ing) Days*.

L'abondance de néologismes est intéressante, car elle traduit un effet de « buzz » et de marketing et il semble compliqué de comprendre à quoi se rapporte chacun des termes au premier abord. Néanmoins, chacun de ces termes reflète un aspect réel de l'action entreprise sur l'espace.

Pour analyser ces termes, il faut premièrement faire la distinction entre les pratiques informelles et les pratiques officielles. Ensuite, certains de ces termes sont nommés ainsi, car ils décrivent l'action spécifique qui est faite sur l'espace, alors que d'autres relèvent d'un paradigme plus réfléchi.

L'analyse de l'urbanisme tactique faite par Douay et Prévot (2016) s'inscrit dans le décryptage de ce nouvel univers de pratiques. Comment est-il apparu ? Comment a-t-il été réceptionné par les instances politiques locales et quel impact a-t-il eu sur les politiques urbaines ? L'urbanisme tactique est, du moins à ces débuts en 2011 (Ethier, 2017), une pratique alternative qui transgresse les codes de l'urbanisme officiel et qui représente un mouvement social

d'appropriation collective de l'urbanisme. Ici, tactique veut dire un aménagement mis en place rapidement et avec de faibles moyens dans le but de modifier l'organisation d'un espace public (Douay et Prévot, 2016). Les formes que peut prendre l'urbanisme tactique selon cette définition sont alors quasiment infinies. On peut regrouper sous ce terme le *Do it yourself urbanism*, le *grassroots urbanism*, le *guerilla gardening*, l'urbanisme généreux et aussi l'acuponcture urbaine selon les cas. Cette définition nous importe beaucoup, car elle insiste sur le caractère spontané de ces interventions. Bien que certaines actions se veulent intimement politiques et militantes, l'urbanisme tactique intervient dans des espaces oubliés par les politiques urbaines officielles, et qui sont souvent des espaces à l'échelle de la vie quotidienne (Ibid.).

Douay et Prévot analysent également la part d'institutionnalisation qu'a subi l'urbanisme tactique. Sont en cause les marches à suivre mises à disposition en *open source* par les grandes figures du mouvement comme Mike Lydon, et le partage des actions sur les espaces publics sur les réseaux sociaux. Il est donc facile de reproduire la démarche ailleurs dans le monde. Le *Park(ing) Day* de San Francisco initié par le collectif REBAR en est un exemple marquant (Fig. 20). Chaque troisième week-end de septembre depuis 2005, le collectif propose à qui le souhaite, de se réapproprier une place de stationnement afin d'y réaliser un parc public, une œuvre d'art ou même des terrains de sport, tant que cela reste dans le cadre du manuel fourni par le collectif qui définit des critères pour le bon déroulement de l'événement (Douay et Prévot, 2016). Ce concept a été largement diffusé sur internet et s'est répandu dans de nombreuses villes (Fig. 19) (majoritairement occidentales).

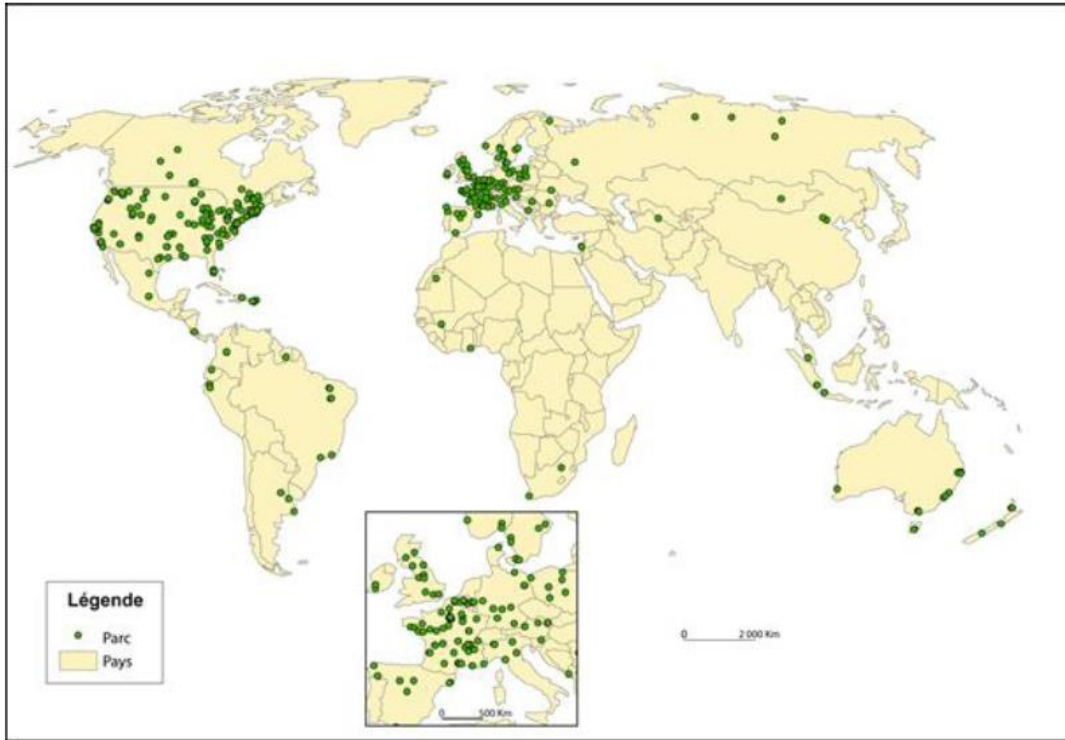


Figure 19: Localisation des Park(ing) Days
 Source: Douay et Prévot, 2014



Figure 20: Park(ing) day 2015
 Source : <https://culturalorganizing.org/parking-day-2015/>

Le fait que les actions de l'urbanisme tactique soient récupérées par les institutions n'est pas une mauvaise chose en soi, le problème vient du fait qu'elles sont utilisées à des fins qui servent le modèle dominant de « compétition pour attirer les investissements, les créateurs et les touristes. » (Douay et Prévot, 2016). Benjamin Pradel rend compte du même phénomène dans l'urbanisme temporaire: d'un côté on a :

« Une pratique urbanistique, politique et économique qui intègre, digère et utilise l'urbanisme temporaire comme un outil opératoire pour les projets urbains, immobiliers et les politiques publiques et, d'un autre côté, des acteurs qui tentent de se structurer et de valoriser les dimensions sociales, solidaires et expérimentales à l'origine du mouvement dans ces projets urbains et auprès des acteurs du marché. » (Pradel, 2019).

En effet l'urbanisme tactique, malgré son origine militante et spontanée, s'apparente à de l'urbanisme temporaire à la différence qu'il n'est pas *top-down* c'est-à-dire émanant d'une autorité supérieure.

Si l'urbanisme tactique n'est plus alternatif, n'est plus fait dans le but de modifier les règles et ne prend plus racine dans la population militante, il nous semble qu'il perd en substance. Les instigateurs du *Park(ing) Day* se revendiquent de l'urbanisme tactique qu'ils définissent comme « *the use of modest or temporary revisions to urban space to seed structural environmental change* » (Merker, 2010, cité dans Douay et Prévot, 2016). Cependant, la nature des actions entreprises originellement est informelle et les personnes impliquées n'ont pas attendu d'autorisation pour investir l'espace.

Ces cas de figure institutionnalisés peuvent être définis comme de l'urbanisme tactique lisse, en opposition à l'urbanisme tactique engagé qui, lui, définit une action qui se réalise en jouant avec les marges du système (Levy, 2016).

Dans ce mémoire, l'urbanisme tactique se référera aux actions qui bousculent l'ordre établi et les normes politiques et urbanistiques. Les autres pratiques, émanant des institutions ou développées en partenariat avec elles, seront regroupées sous le terme général d'urbanisme temporaire. Les pratiques de l'urbanisme temporaire que nous décrirons ici sont l'urbanisme éphémère et l'urbanisme de l'entre-deux. Ces pratiques seront également complétées par une classification se basant sur la temporalité durant laquelle ces projets temporaires sont réalisés. On parlera alors d'aménagement cigale, fourmi, papillon et caméléon. Nous reviendrons sur

ces termes plus en avant. Les termes d'urbanisme temporaire, éphémère ou encore transitoire, ont été analysés en profondeur par Benjamin Pradel, spécialiste des démarches d'occupation temporaire des espaces vacants (Pradel, 2019). Quant au terme d'urbanisme de l'entre-deux, il est issu de Jade Rudler qui a défini ce nouveau concept dans sa thèse de doctorat (Rudler, 2018).

Nous partons donc du terme général d'urbanisme temporaire qui trouve son origine dans le chrono-urbanisme de Ascher (1997). Ce concept tente d'intégrer les rythmes de la ville, l'évolutivité de la ville et surtout les changements dans la chronologie du projet qui est désormais itératif et évolutif (Pradel, 2019).

La piste du chrono-urbanisme semble en effet particulièrement intéressante puisqu'elle met le temps au centre des réflexions sur l'aménagement du territoire (Gwiazdzinski, 2014).

«La ville tout entière est un univers éphémère, fragile et fugitif difficile à saisir, un labyrinthe qui évolue dans le temps et dans l'espace selon des rythmes quotidiens, hebdomadaires, mensuels, saisonniers ou séculaires, mais aussi en fonction d'événements, d'accidents et d'usages difficiles à articuler.» (Ibid.).

À travers ce concept, Pradel définit l'urbanisme temporaire comme : «[...] un terme générique qui définit l'organisation et l'aménagement des espaces, publics ou privés, ouverts ou bâtis, occupés ou inoccupés, afin d'en stimuler les usages, d'y amplifier les échanges et d'y générer des pratiques à court terme dans une perspective de valorisation symbolique, de (ré) investissement social et avec comme horizon une transformation spatiale à long terme.» (Pradel, 2019).

L'exemple de la Chaux-de-Fonds, cité dans l'introduction, s'inscrit très clairement dans cette définition puisqu'il est question de réaménager la place en la piétonnisant, pérennisant ainsi le test fait durant l'été 2020.

L'urbanisme éphémère consiste quant à lui à créer l'événement dans l'espace public, dans le but de redécouvrir un morceau de ville sous une autre lumière.

Lors des 50 ans du bureau Urbaplan à Lausanne en 2016, un événement a été conçu afin d'investir un espace jusqu'alors négligé, voire oublié. Le lieu en question était le toit du dépôt des bus des transports publics de la région lausannoise (TL) situé dans le quartier de la Borde dans le vallon de la Louve (Fig. 21). C'est un espace qui opère une connexion entre deux

quartiers de la ville, mais il est difficile de savoir à qui il appartient réellement. C'est un espace qui n'a pas l'air d'être un toit. L'objectif de l'événement « TOUS SUR LE TOIT » (Urbaplan, 2017) était de laisser place à l'improvisation, et de réaliser des installations éphémères et légères permettant de s'amuser, de boire et manger et de s'approprier l'espace. Par l'événement, Urbaplan a expérimenté la mise en relation d'acteurs divers pour enclencher une réflexion sur l'espace public du toit du dépôt des bus TL et sur son maillage avec les quartiers qui l'entoure, et a également expérimenté le temps d'un week-end, sa transformation.

« TOUS SUR LE TOIT a montré la possibilité et l'intérêt de réfléchir à l'évolution de ce territoire de façon collective, mais aussi de rendre concrète sa transformation. » (Ibid.)



*Figure 21 : Tous sur le toit — 50 ans d'Urbaplan
Source : https://issuu.com/urbaplan/docs/lfde-190927_online*

Passons maintenant à l'urbanisme de l'entre-deux qui aborde l'espace public sous le prisme des pratiques des utilisateurs (Rudler, 2018). Il s'agit de comprendre comment un lieu peut changer de fonction par des expérimentations in situ, itératives et temporaires, dans le but de préfigurer la vision du projet prévu dans l'espace public.

Jade Rudler s'inspire des travaux de Gibson sur les affordances pour expliquer que l'espace public en est rempli. L'affordance est dans ce cas traduite par une prise, c'est-à-dire, la présence commune d'un acteur intéressé et d'un objet. Cependant, elle va plus loin en distinguant des prises potentielles et des prises réalisées (Rudler, 2018). Ainsi, un muret sera une invite, et une personne d'asseyant dessus réalisera l'invite qui deviendra une prise.

Ce concept est intéressant à introduire dans ce travail puisque le mobilier urbain constitue une des invites de l'espace public et s'il y a absence d'invite, le potentiel de prise n'existe pas et l'espace public ne sera alors pas approprié.

«Chaque relief est une invite *potentielle*, il ne devient invite qu'en étant perçu comme tel par un acteur.» (Ibid. : 135).

Le concept de l'entre-deux, originaire du philosophe Sibony, est le deuxième concept utilisé par Jade Rudler. L'entre-deux, appliqué à l'urbanisme, complète l'approche par les affordances en permettant d'éviter une réflexion binaire et d'échapper aux dualismes (Ibid. : 150). Comme nous l'avons vu, le premier couple de notions est l'invite et la prise. Jade Rudler tente ainsi de passer d'un modèle binaire à ternaire «où l'espace entre-deux constitue une tierce partie.» (Ibid. : 151).

«[...] l'urbanisme de l'entre-deux permettrait de proposer des invites, qui apparaissent comme la tierce partie, comme cet espace mouvant à l'intérieur duquel se reconfigurent continuellement les liens entre les couples acteur-environnement, aménagement-mobilité, professionnels de l'aménagement-population, etc. L'invite est une virtualité, une possibilité de l'environnement perçue par un acteur.» (Ibid. : 152)

Dans cette idée d'affordance et d'entre-deux, le mobilier urbain est à la fois une invite proposée par le professionnel (l'aménageur, l'urbaniste) à l'utilisateur, et permet une synergie entre l'acteur et son environnement en cas de prise (invite réalisée). Il est aussi une virtualité de lien entre professionnels et utilisateurs dans le sens qu'un mobilier urbain éphémère est une matière à débattre des pratiques de l'espace.

L'importance du mobilier urbain se confirme dans les expériences menées par Jade Rudler à la gare de Lausanne et celle de Renens. Dans le cas de Lausanne, l'intervention temporaire a permis d'influencer le concours urbanistique de la future place prévue au sud de la gare. Les projets des étudiants ont permis de tester plusieurs idées et d'analyser les pratiques des

utilisateurs. Certains projets ont été vandalisés, mais d'autres ont été très utilisés et même regrettés lors de leur désinstallation (Fig. 22).

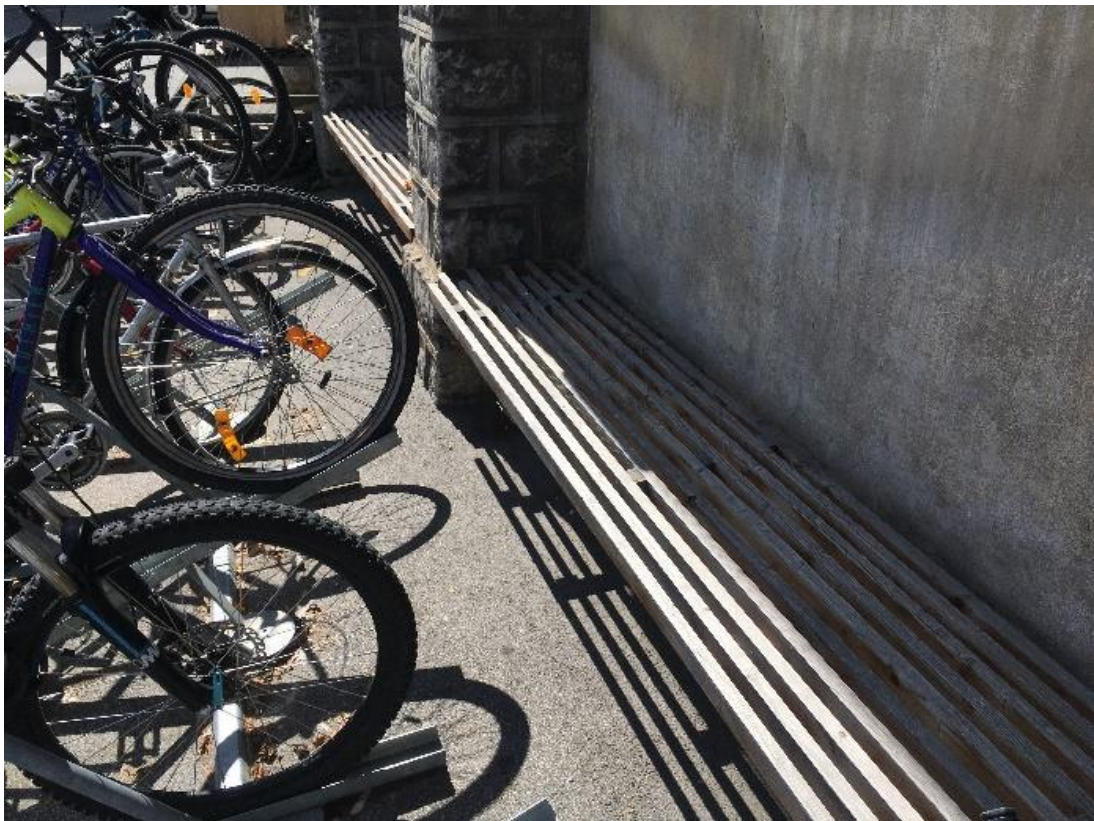


*Figure 22: Projet Hexagonia gare de Lausanne
Source: Rudler, 2018*

À Renens, la modification principale de l'espace consistait à abaisser la vitesse de circulation autour de la place de la gare. Le périmètre a été passé en zone de rencontre à 20 km/h et plusieurs structures en bois ont été construites. Les hauteurs différentes dans le même objet permettent des usages multiples comme s'asseoir, manger, boire un café, s'adosser, etc. En septembre 2020, le site était en plein chantier, mais on pouvait toujours apercevoir les structures créées par les étudiants en 2017 (Fig. 23, 24, 25).



*Figure 23 : Structure en étages
Source : Auteur, septembre 2020*



*Figure 24: Banc installé contre la Chapelle
Source : Auteur, septembre 2020*



*Figure 25: Banc utilisé par les ouvriers
Source: Auteur, septembre 2020*

On peut voir ainsi que l'aspect « temporaire » est très large puisque les mobiliers créés n'ont pas tous été détruits et ont même bien résisté aux éléments. Même s'ils ne sont pas accessibles au public ou sont temporairement bloqués par d'autres objets urbains comme des parkings à vélos par exemple (Fig. 24). Ils servent aux ouvriers du chantier pour poser des objets et ont facilement été déplacés le temps des travaux.

Ces deux expérimentations ont révélé les potentiels de lieux qui ne captaient peut-être pas autant l'attention des passants auparavant. Le mobilier urbain inventé par les étudiants a joué un rôle important de création d'invites dans ces espaces délaissés.

Nous avons vu ici les objectifs de ces aménagements. Il faut désormais intégrer ces aménagements dans la temporalité du projet global auquel ils sont la plupart du temps rattachés. Pour cela, nous allons utiliser une classification atypique qui permet d'identifier rapidement à quel moment du projet nous sommes et quels principes s'appliquent aux aménagements temporaires qui sont réalisés.

L'aménagement cigale intervient avant même qu'un projet d'aménagement ne soit envisagé. Le but de cet aménagement est de révéler le potentiel d'un site par une expérience artistique ou événementielle (Chabot, 2014).

L'aménagement fourmi intervient une fois que les objectifs du projet sont connus et permet l'expérimentation in situ d'un prototype de l'espace public souhaité. On vise alors la préfiguration d'usage (Ibid.)

L'aménagement papillon permet quant à lui de métamorphoser de la manière la plus douce possible l'espace public. Il se confond donc avec l'urbanisme de l'entre-deux et maintient une offre d'espaces publics de qualité même durant les travaux. On peut également y raccrocher le terme d'acupuncture urbaine puisqu'il s'agit de proposer des aménagements temporaires dans l'espace public à l'échelle de la microforme (la place, le square, la rue, la cour etc.) afin de ne pas oublier la fonction qui préexistait et qui existera sous une forme nouvelle, une fois le projet livré (Ibid.)

Enfin, l'aménagement caméléon intervient dans la phase d'exploitation du projet. Le maître mot de ce type d'aménagement est la réversibilité (Ibid.). Il faut pouvoir permettre à l'espace public de s'adapter aux temps urbains notamment abordés dans le chrono-urbanisme. Ainsi, le projet livré n'est pas totalement figé dans le temps jusqu'à l'obsolescence de son usage, car il vit avec les besoins des utilisateurs et il accueille selon les saisons, selon les jours de la semaine ou même selon des événements extraordinaires, divers types d'installations réversibles pour moduler l'espace. L'exemple de l'aménagement temporaire de la place de la Planta à Sion (Fig. 3) entre parfaitement dans cette définition.

Cette taxinomie développée par Lionel Chabot (Fig. 26) montre bien l'enjeu temporel qui existe dans l'espace public. Les projets d'urbanisme temporaires servent alors à intervenir dans des « friches temporelles » afin de préparer ou s'instiguer un projet de réaménagement urbain.

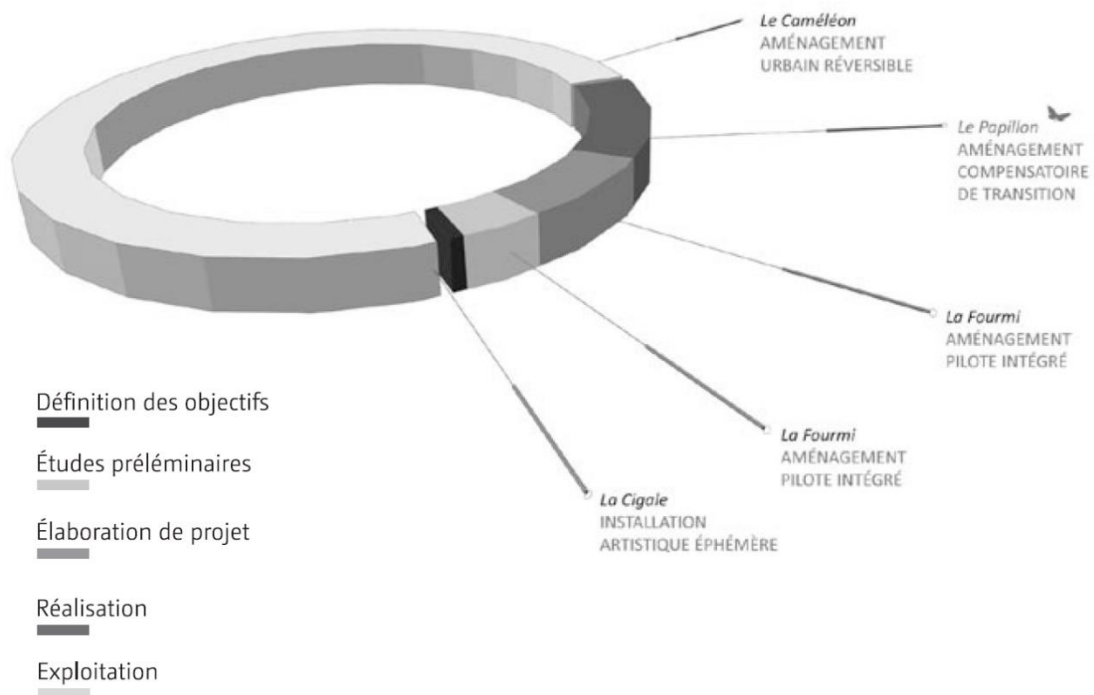


Figure 26 : Visualisation du processus de projet avec les aménagements temporaires
Source : Chabot, 2014

Le projet « Scuba » à la Sallaz imaginé par le bureau de Landscape à Neuchâtel, spécialisé dans les projets temporaires, a transformé temporairement le carrefour de la Sallaz en plage de sable entourée de haies vives et comprenant des banquettes en bois, des chaises longues et des parasols. Cet aménagement visait à combler le vide temporel qui subsistait dans le projet global de piétonisation du carrefour. Les analyses ont montré que cette installation a permis, dans un temps très court, de redonner un usage au lieu et de faire disparaître l'inactivité et l'abandon que semblait subir ce lieu. Cet aménagement a également préfiguré la forme finale qu'allait prendre le carrefour.



*Figure 27: Carrefour de la Sallaz avant toute intervention
Source: Présentation de Lionel Chabot à la 10^{ème} rencontre franco-suisse des urbanistes (2013)*



*Figure 28: Projet « Scuba »
Source: Vues sur la Ville n° 30, mai 2013*

Cette préfiguration (Fig. 28) a permis aux utilisateurs de s'habituer à une nouvelle forme d'espace public et a pu mieux accompagner la piétonisation de l'ancienne avenue (Fig. 27). Cet exemple montre la réussite de l'utilisation de l'urbanisme temporaire, ayant créé un nouvel espace public en réseau avec les seuils des bâtiments alentour et créant un nouveau terreau social pour plus d'interaction entre les utilisateurs.

Pour conclure cette partie sur les différentes pratiques, l'urbanisme temporaire nous apparaît comme étant le terme générique qui ensuite peut se démultiplier en tous les autres selon leurs spécificités et leurs modes de faire (Tab. 2).

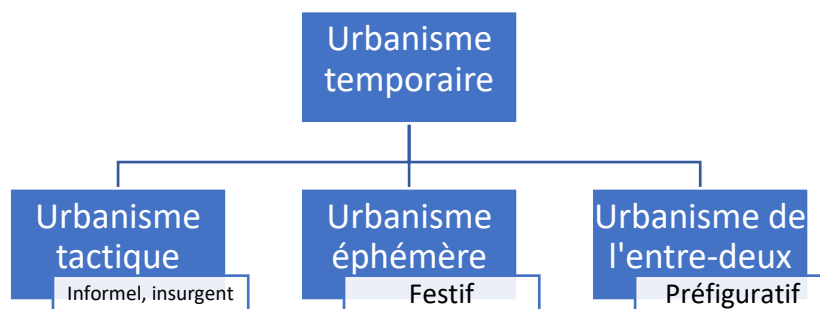


Tableau 2: Lexique des moyens d'action en urbanisme temporaire
Source: Auteur

Ces différents termes ont néanmoins plusieurs objectifs en commun, ils servent de catalyseur d'idées pour l'espace public afin d'en modifier sa fonction, d'ajouter une qualité de vie par une certaine acupuncture urbaine amorcée par une œuvre d'art, une fête, du mobilier urbain disruptif et laissent la place à l'improvisation, à l'incertitude et aux appropriations des acteurs interpellés par la démarche en question.

Lieu du projet	Type d'urbanisme	Temporalité
Place de la Planta, Sion	Urbanisme temporaire/éphémère	Caméléon
Place du marché, La Chaux-de-Fonds	Urbanisme éphémère/de l'entre-deux	Fourmi
Rue de l'Orangerie, Neuchâtel	Urbanisme temporaire	Cigale
Park(ing) Day, San Francisco	Urbanisme tactique	Cigale

Tableau 3: Classification d'aménagements temporaires

Les exemples abordés dans ce travail peuvent également être classifiés en fonction du moment auquel ils interviennent dans le projet de réaménagement (Tab. 3). Les aménagements cigale allant de pair avec l'urbanisme tactique puisqu'ils ne sont pas liés à un projet, mais peuvent en faire émerger.

1.4 La participation dans le projet urbain

L'urbanisme n'a intégré la participation des citoyens que dans les années 1960. Depuis, il a connu une fulgurante multiplication des expériences qui intègrent les citoyens à la décision urbanistique. Dans le cas des urbanismes temporaires décrits plus haut, la participation citoyenne est le moteur de la démarche et c'est la mise en relation des différents acteurs qui permet de produire du mobilier urbain intéressant et disruptif.

Nous verrons en quoi consiste la participation en urbanisme, quels en sont les buts et quelles sont les limites de telles expériences. Le concept de co-construction sera ensuite développé afin de montrer de quelle manière cette participation peut être intégrée en urbanisme.

1.4.1 Définition

La participation en urbanisme doit servir à intégrer la population dans le processus du projet urbain, en lui octroyant un certain pouvoir de décision. Ce pouvoir peut être acquis « de force » via un mouvement urbain, ou il peut être institutionnalisé via des expériences ouvertes aux citoyens et donc gérées par les autorités politiques. Le but de telles démarches est d'ajouter des expériences plurielles, souvent profanes, qui apportent une expertise d'usage d'un espace, d'un lieu, ou d'un bâtiment (Dugua, Delabarre et Da Cunha, 2018).

L'implication des citoyens dans les questions urbaines vise une reconstruction du lien social, une augmentation du capital social pour les catégories d'habitants les plus précaires, mais aussi une reconnexion des élus avec les utilisateurs (Bacqué et Gauthier, 2011).

La délégation de pouvoir laissée au citoyen est pour le moins variable comme le conceptualisait Sherry R. Arnstein avec l'échelle de la participation citoyenne dans un article incontournable dans le domaine.

Cette échelle est basée sur la proportion de pouvoir qui est déléguée aux citoyens et permet de distinguer les expériences qui relèvent clairement de la démocratie participative de celles qui ne sont que purement symboliques sans réelle intervention des citoyens (Fig. 29).

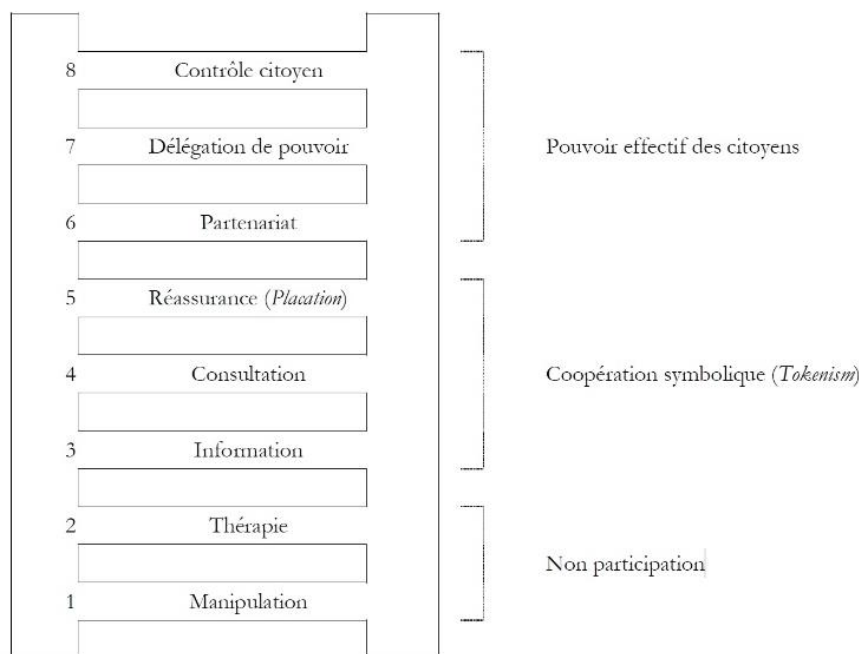


Figure 29: Échelle de la participation citoyenne traduite de l'anglais
Source: Arnstein, 1969

L'introduction de participation dans les projets urbains peut aller de la simple présentation publique, qui ne délègue aucun pouvoir, aux Ateliers Populaires d'Urbanisme en France n'étant pas raccordés à l'instance publique et intervenant comme un contre-pouvoir face à un projet controversé (Lefèvre, 2016). On trouve également des formes de partenariats comme la co-construction collaborative, un exemple qui sera abordé plus loin.

La participation est un bien vaste concept qui prend des formes très diverses et qui ne saurait fonctionner dans le paradigme fonctionnaliste. Il suppose une approche moins hiérarchique entre les acteurs, il conçoit une délégation du pouvoir de décision et il prône des mesures incrémentales tout au long du projet (Bacqué et Gauthier, 2011).

La critique la plus intéressante de la participation selon nous est le fait qu'elle ne serait qu'une façon pour l'instance politique de se légitimer en donnant symboliquement la parole aux citoyens. On prendrait ici le risque de standardiser les réalisations par peur de l'imprévu créé par la délégation de pouvoir. Ce contrôle va évidemment à l'encontre du principe même de la démarche participative qui est sensée servir à donner de la légitimité aux utilisateurs qui peuvent ainsi directement critiquer des projets ou être force de proposition pour ceux-ci.

L'urbanisme de l'entre-deux de Jade Rudler réussit, dans le cas de Lausanne et Renens, à ajouter de l'imprévu dans l'espace public et pendant le processus de projet. Ces exemples

fonctionnent, car, d'une part, il y a une volonté politique de déléguer son pouvoir, et d'autre part, car les utilisateurs, à savoir les étudiants de l'EPFL, interviennent très tôt dans le projet et ont ainsi une véritable force de proposition et peuvent créer un espace de débat.

La participation idéale implique les citoyens tout au long du projet, permet de les améliorer par des savoirs profanes et experts et reconnecte les citoyens aux élus.

1.4.2 La co-construction collaborative

La co-construction collaborative, développée par Nadia Arab, arrive dans ce contexte de prise en considération de l'utilisateur comme un acteur à part entière du territoire. Ce type de démarche participative se veut collectif, collaboratif et stratégique (Lefèvre, 2016). Le collectif indique une multiplicité d'acteurs impliqués, le collaboratif indique que la responsabilité est partagée entre les acteurs et le stratégique indique, quant à lui, la mise en œuvre d'un projet ou d'une action.

La définition du DicoPart utilisée par Quentin Lefèvre résume bien ces trois aspects: le terme met en valeur « l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action » (Akrich, cité dans Lefèvre, 2016). Lefèvre fait ensuite intervenir les témoignages qu'il a recueillis pour étoffer la nature de la co-construction collaborative. On retrouve les trois axes qui en font sa particularité comme « l'échange régulier entre les usagers et l'équipe de conception urbaine », la transparence des décisions, et le fait de « définir collectivement le futur projet d'aménagement. »⁸

La temporalité intervient aussi, car la co-construction n'est pas une simple concertation en fin de processus qui permettrait aux citoyens de parachever le projet. Le citoyen est invoqué au début du processus de projet. Le programme n'est pas forcément existant dès le début et c'est une méthode considérée comme itérative selon un des témoignages (Lefèvre, 2016).

La co-construction se veut anticonformiste dans le sens qu'elle redessine les relations de pouvoir et les temporalités du projet. C'est un type de participation qui ne peut pas être utilisé dans tous les cas, suivant l'urgence du projet à mettre en place. Néanmoins l'inspiration première réside dans le projet urbain classique.

⁸ Définition tirée du projet urbain Grenoble Esplanade cité dans Lefèvre, 2016

Si l'on reprend à nouveau l'exemple d'urbanisme de l'entre-deux à Lausanne et Renens gare, on peut effectivement reconnaître le phasage classique du projet urbain. Néanmoins à un moment donné, un ajout de co-construction collaborative vient mettre en débat l'espace public avec le plus d'acteurs possible et laisse des traces sur le long terme.

Pour conclure, la notion d'imprévu est présente aussi bien dans l'urbanisme de l'entre-deux que dans la co-construction collaborative.

La co-construction nécessiterait « une forme de lâcher prise, de laisser faire qui "invite à ce qu'il se passe quelque chose d'autre que ce qui était attendu". » (Bouchain, cité dans Lefèvre, 2016). En partageant le pouvoir de décision, le politique et le technicien sont forcés de remettre leur rôle en question et devenir pour le premier un arbitre et pour l'autre un « écrivain public » (Ibid.).

Principaux apprentissages

- La façon de produire la ville a vu une importante remise en question avec l'émergence du projet urbain
- Les disciplines et les types d'acteurs présents lors de la réalisation d'un projet urbain se sont fortement diversifiés
- L'étapage général d'un projet urbain est le suivant: Définition des objectifs → études préliminaires → élaboration de projet → réalisation → exploitation
- Ce processus de projet est itératif
- L'urbanisme temporaire et tous ses dérivés permettent de préfigurer les usages d'un espace, d'en révéler les potentiels, de maintenir un espace public fonctionnel, même pendant les phases creuses du projet
- La temporalité est une préoccupation nouvelle dans l'aménagement des espaces publics
- La participation permet une division des pouvoirs et ainsi une collaboration qui crée des liens entre l'acteur politique et les citoyens
- La co-construction collaborative donne aux citoyens le pouvoir de redessiner leur ville
- La co-construction collaborative ajoute de l'imprévu dans le projet et met en débat l'espace public

2 Méthodologie

2.1 Approche méthodologique

Pour réaliser l'analyse du mobilier urbain dans l'espace public, nous avons choisi le quartier du Vallon à Lausanne comme cas d'étude. La pertinence de ce choix provient de la particularité du processus de projet utilisé. Nous retrouvons dans ce processus, une forte présence de participation citoyenne et de prise en compte des savoirs profanes, dans notre cas principalement des savoirs d'usage, pour permettre une meilleure acceptation du projet par la population. Comme il ne s'agit pas d'un processus classique, nous pourrions évaluer l'apport de la participation sur la production de l'espace ainsi que sur la forme du mobilier urbain y découlant. Ce projet fait aussi figure de test pour la ville puisqu'elle compte reproduire la démarche pour d'autres quartiers et espaces publics, actuellement monofonctionnels servant uniquement au stationnement de véhicules privés. Au niveau de la temporalité dans laquelle nous atterrissons dans le projet choisi, il est sur le point d'être réalisé au moment de l'écriture de ce mémoire. Il est alors plus aisé et enrichissant d'en faire l'analyse. Compte tenu du temps imparti pour réaliser une analyse de terrain, le fait que les principales étapes aient déjà passé permet de revenir sur la chronologie du projet avec un esprit critique de la part des acteurs. Ils peuvent ainsi analyser ce qui s'est bien déroulé ou au contraire ce qui aurait pu être fait différemment.

Pour analyser ce projet, nous avons utilisé la méthode de l'entretien semi-directif qui consiste à récolter des informations provenant d'un témoignage (Longhurst, 2010). La particularité de ce type d'entretien est qu'il est plus informel et permet une discussion ouverte sur le sujet. Les questions préparées ne sont pas forcément posées dans un ordre précis.

Nous avons également pu prendre part à la fête de quartier organisée par l'association du quartier le 20 septembre 2020 sur la place du Vallon. Ainsi nous avons pu discuter directement avec les membres de l'association des changements de mobilier urbain qui sont survenus dans le quartier ces dernières années.

Finalement, nous avons opéré une observation non participante du site en photographiant les particularités du mobilier urbain existant. Cette démarche a été réalisée à plusieurs reprises en septembre 2020 ainsi qu'en mars et en avril 2021, sous la forme d'une dérive à travers le

quartier. Les passages successifs ont permis d'obtenir une vue d'ensemble des typologies de mobilier.

En complément de ces photos contemporaines, une série de photos d'époque permettront de raconter l'histoire de ce quartier atypique, du 18^{ème} siècle à nos jours. Nous verrons ainsi les évolutions sociétales ayant marqué le lieu et ayant modifié le tissu bâti et l'espace public au fil des siècles.

2.1.1 Documents officiels

La Place du Vallon fait l'objet d'un projet de réaménagement urbain depuis plusieurs années, ce qui rend l'analyse du site d'autant plus pertinente. Ce réaménagement a lieu dans le cadre du budget prévu par un préavis municipal (Finances et mobilité, 2018) donnant la vision urbanistique souhaitée par les élus municipaux de Lausanne. Les documents produits par l'association de quartier permettront de recueillir leur point de vue sur la démarche. Par l'analyse des documents officiels, nous pourrions affiner le contexte dans lequel ce projet s'inscrit et en quoi il est précurseur à Lausanne.

2.1.2 Entretiens semi-directifs

Les personnes choisies pour un entretien représentent trois types d'acteurs ayant travaillé au sein du projet de réaménagement de la Place du Vallon. Nous avons la maîtrise d'ouvrage représentée par Anne Juillet en tant que cheffe de projets Espaces publics à la ville de Lausanne au service des routes et de la mobilité. Ensuite, nous avons Alice Chenais représentant la maîtrise d'œuvre, comme architecte-urbaniste et co-fondatrice de l'Atelier OLGa avec Jade Rudler spécialisée dans l'activation d'espace public par l'expérimentation. Leurs buts sont d'intégrer le plus possible les utilisateurs dans la co-construction, co-conception des aménagements afin d'opérer une modification des espaces publics avec une méthode sur-mesure pour chacun d'eux. Puis nous avons Dominique Hugon, habitant le quartier depuis 15 ans et membre du comité de l'association du quartier du Vallon. Il est le référent du projet de réaménagement de la Place du Vallon.

2.1.3 Récolte de données des entretiens semi-directifs

Suite à l'enregistrement audio des entretiens semi-directifs, en accord avec les participants, une retranscription a été effectuée pour permettre d'extraire les informations pertinentes concernant l'étude de cas. Nous avons orienté les questions sur la chronologie du projet, le jeu d'acteur puis nous avons posé des questions d'ordre général sur le mobilier urbain au Vallon et plus précisément sur les réflexions dans le cas particulier du projet de la Place du Vallon (Annexes : i, ii).

2.1.4 Analyse de données

Les retranscriptions ont donné lieu à une analyse de discours en faisant émerger des thèmes saillants, permettant ainsi d'organiser les idées émises par les intervenants.

2.1.5 Récolte de données

Les données récoltées comprennent les retranscriptions d'entretiens, les photos de l'auteur, mais aussi des photos historiques du quartier. Ces données ont ensuite été croisées en vue d'émettre une analyse du quartier et de comprendre dans quel contexte s'intègre le projet à l'échelle de la Place du Vallon.

2.1.6 Limites et retours de la méthodologie

La principale limite de la méthodologie vient de la pandémie de Covid-19 qui a fortement ralenti l'activité du projet que nous avons choisi d'analyser. Bien que les phases de réflexions et d'intégrations des volontés citoyennes aient toutes pu être finalisées, la réalisation physique du projet aurait dû démarrer dans le courant du printemps 2020, mais la pandémie a tout stoppé pendant un an. Le projet est sur le point d'aboutir un an et demi plus tard, en été 2021. Une autre limite a été la difficulté d'obtenir un entretien des habitants, étant déjà fortement sollicités par divers chercheurs. Le quartier du Vallon est véritablement un laboratoire à ciel ouvert qui suscite l'intérêt de recherches variées (Bonard, 2009, Adiguzel et Sadras, 2018). Comme les habitants ne sont pas des professionnels, ils ont moins de disponibilités pour des entretiens ce qui a rendu difficile la prise de rendez-vous. Dans l'ensemble, nous aurions sûrement bénéficié d'un peu plus d'intervenants, mais nous avons au moins pu obtenir trois

types d'acteurs différents, ce qui amène déjà une diversité de points de vue satisfaisante et intéressante pour la recherche.

L'analyse par photographie est intéressante puisqu'elle complète l'analyse du site. Le problème de cette méthode est le fait que l'environnement du quartier change très rapidement, quasiment quotidiennement. Nous sommes donc retournés de nombreuses fois sur le site avec parfois un intervalle de plusieurs mois pour compléter au fur et à mesure l'analyse du mobilier urbain.

2.2 Contexte lausannois

2.2.1 Explication générale des services et leurs imbrications

À Lausanne, la pratique du projet urbain intégrant la participation comme moteur d'action connaît une forte popularité dans la gestion des espaces publics depuis les années 2010. En effet, la volonté politique affichée est de permettre plus de prise en considération des usagers et de les considérer comme de véritables acteurs à part entière dans la conception des projets urbains, surtout à l'échelle des quartiers (Préavis 2009/36, Lausanne, Finances et mobilité, 2018). Sous l'impulsion de certains conseillers communaux, la ville a notamment décidé de créer un « contrat de quartier » à Montelly entre 2010 et 2012, avec pour objectif de réaliser des projets communs pour les utilisateurs, de favoriser le dialogue entre ceux-ci et les autorités communales et aussi d'expérimenter une démarche participative citoyenne (Da Cunha, Delabarre et Dugua, 2017). Si on reprend l'échelle de la participation de Arnstein, on peut dire qu'il y a un pouvoir effectif du citoyen puisque le service communal en charge du projet, dans ce cas le service des logements et gérances (SLG), a délégué une partie de son pouvoir aux utilisateurs. Ils ont pu, à travers des groupes de travail, lister leurs revendications sur ce qu'ils souhaitent voir modifier ou apparaître dans leur quartier. Ces groupes de travail ont donc donné lieu à une feuille de route où sont écrites toutes ces revendications. Cet instrument du contrat de quartier permet de créer les conditions pour qu'un projet urbain intègre la participation. D'une part, il donne lieu de considérer les utilisateurs comme des acteurs au sein d'un projet et il permet une certaine co-construction puisque les utilisateurs proposent des idées. D'autre part, les acteurs de la ville peuvent délimiter le cadre législatif et réglementaire

afin de guider les utilisateurs et de leur indiquer ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas.

2.2.2 Le préavis « Rues vivantes »

La vision politique de l'espace public à Lausanne entre parfaitement dans la définition de l'urbanisme temporaire. À travers le préavis 2018/11 intitulé « "Rues vivantes" aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic », la municipalité entend mettre en œuvre cette nouvelle pratique de projet dans son espace public en demandant un crédit de réalisation. Ce crédit doit servir à entreprendre des actions légères et temporaires, ciblées sur l'espace-rue et l'espace public en général. Cet investissement doit permettre de révéler le potentiel des espaces publics lausannois dans l'attente des grands projets d'infrastructures comme le m3, le tram t1 et la requalification des espaces publics majeurs de Lausanne comme la Place de la Riponne, du Tunnel, Centrale, de l'Europe, etc. (Finances et mobilité, 2018). L'enveloppe prévue dans le préavis est de 4'400'000 francs ce qui n'est pas vraiment un gros montant compte tenu de la zone dans laquelle il peut être attribué (Ibid.). L'urbanisme temporaire vise explicitement à opérer des transformations de l'espace public avec très peu de moyens, sans utiliser de gros œuvre. Ce crédit semble donc effectivement s'inscrire dans la ligne théorique de l'urbanisme temporaire.

Les objectifs affichés sont d'amplifier le rôle d'« espace de vie » à la rue, notamment par un « apaisement de la circulation » avec des zones 30 km/h et des zones de rencontres à 20 km/h. Ces apaisements ont pour but, toujours comme présenté dans le préavis, d'« améliorer la perception et l'appropriation des riverains et des usagers » (Ibid.). Le préavis prend d'ailleurs comme exemple, l'urbanisme de l'entre-deux de Jade Rudler à la gare de Renens. Les autres enjeux avancés sont la sécurité des enfants, l'accessibilité des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, la création de servitudes sur des terrains privés afin d'améliorer la perméabilité piétonne ou encore l'ajout d'équipements pour vélos. Ce préavis ayant été accepté, il donne effectivement une base pour les services communaux pour agir sur la ville avec des projets d'urbanisme temporaire et en intégrant également la participation des citoyens. Nous verrons les conséquences que ce préavis a eues grâce à l'analyse de notre cas d'étude qui a directement bénéficié de ce crédit d'investissement.

2.2.3 L'expérience du Vallon

Le quartier du Vallon est riche en histoire et a de ce fait connu de grandes phases de transformations en son sein. L'étude de cas dont nous tirerons ci-après notre analyse comprend de nombreuses phases clés, mais nous nous focaliserons principalement sur le réaménagement de la Place du Vallon, qui est passé à l'enquête publique en février 2021. Nous verrons que ce projet, à l'échelle d'une place, s'imbrique dans une volonté à plus grande échelle de remodeler le quartier dans son ensemble. Le réaménagement de la Place du Vallon n'est qu'une des finalités de la démarche participative qui a débuté en 2010 déjà.

3 Résultats

3.1 Étude du site

3.1.1 Situation

Le quartier du Vallon à Lausanne est situé au-dessus de la place de la Riponne et du Tunnel. Comme son nom l'indique, c'est un quartier encastré dans un vallon entre le parc de l'Hermitage et les hôpitaux du CHUV (Fig. 30).

Une démarche participative, qui était dans un premier temps une simple concertation, a été mise en place et s'est transformée en véritable partenariat entre la ville et les utilisateurs.

Dans cette analyse, nous verrons l'élément déclencheur de cette concertation ainsi que les acteurs prenant part au projet et leurs différents points de vue. Nous aborderons les aspects techniques, impératifs qui délimitent le champ des possibles et, finalement, nous observerons comment les utilisateurs jouent avec les marges de l'urbanisme officiel pour se réapproprier leur quartier. Bien que la démarche participative ne concerne que la Place du Vallon, l'étude de cas se focalise sur le quartier dans sa globalité puisqu'il contient des formes d'espace public et de mobiliers urbains variés, qui traduisent une multitude de manières de transformer la ville. C'est par une analyse de site plus générale, du 19^{ème} siècle à nos jours en passant par les grandes périodes ayant façonné l'espace public lausannois, que nous rendrons compte de l'évolution du patrimoine de mobilier urbain dans le quartier du Vallon, mais plus largement à Lausanne, ainsi que les enjeux futurs s'y référant.

3.1.2 Histoire

L'histoire du quartier du Vallon est fascinante et mérite d'être traitée comme élément déterminant dans le choix du processus de projet.

On retrouve dans ce quartier une très forte composante ouvrière. C'était un quartier propice à l'industrie, étant donné sa localisation encastrée entre deux collines et en retrait du centre-ville. Ainsi, on a pu trouver au Vallon une poudrière datant des années 1600, une scierie fonctionnant à l'aide d'un moulin à partir de 1811, année à laquelle la poudrière pris feu, puis ce même moulin fit fonctionner une chocolaterie entre 1851 et 1858. Nous trouvons alors des ateliers mécaniques et une fonderie sur ce même terrain. Au Vallon, il y a même eu une brasserie de 1842 à 1894 (« Quelques repères historiques entre le 19^{ème} et le 20^{ème} siècle. (Extrait de Portraits du Vallon, Christophe Pittet, 1995) – ovallon.com », 2021). À première vue, le quartier du Vallon est donc un ancien site de production peuplé uniquement d'ouvriers, en témoignent les casernes ouvrières de la Rue du Vallon n° 26 à 32 (Fig. 55) qui les abritait (Fig. 31). Mais le quartier était également un lieu qui proposait des services variés. La buanderie Haldimand, du nom du banquier philanthrope lausannois William Haldimand, apportait aux Lausannois un service sanitaire très apprécié (Musée historique de Lausanne, 2011). Cette buanderie a été fondée en 1850 et son premier emplacement se trouvait près de la Riponne, à

l'emplacement de l'actuelle aile nord du Palais de Rumine. Elle fut ensuite déplacée au Vallon en 1893 et proposait ainsi 68 laveuses, 24 chambres de bains, des douches, une étuve de désinfection et une piscine (Ibid.). Lorsque l'on parlait de la piscine de Lausanne, les utilisateurs ne parlaient pas de celle de Montchoisi, mais bien de celle de la Rue de l'Industrie 1 au Vallon⁹ (Fig. 31). À la suite de sa démolition entre 1975 et 1976, un terrain de sport ainsi qu'un parking y ont été créés.



*Figure 31: Les casernes ouvrières en arrière-plan et la Buanderie Haldimand en premier plan, Quartier du Vallon vers 1900
Source: Notrehistoire.ch*

Mais avant l'époque de la motorisation individuelle, il existait au Vallon un funiculaire qui reliait le quartier au Signal de Sauvabelin (Fig. 32). Il fut inauguré le 18 octobre 1899 et stoppa ses trajets le 31 octobre 1948 (Sansonnens, 2005). Ce funiculaire mesurant 468 mètres de long et ayant une dénivellation de 114 mètres, permettait d'attirer les promeneurs jusqu'au lac artificiel de Sauvabelin, qui fut la raison principale de la levée de crédits pour la construction de ce funiculaire (Ibid.).

⁹ Anecdote : Ma mère s'est rendue à cette piscine lorsqu'elle avait à peu près 10 ans, avant sa démolition entre 1975 et 76.

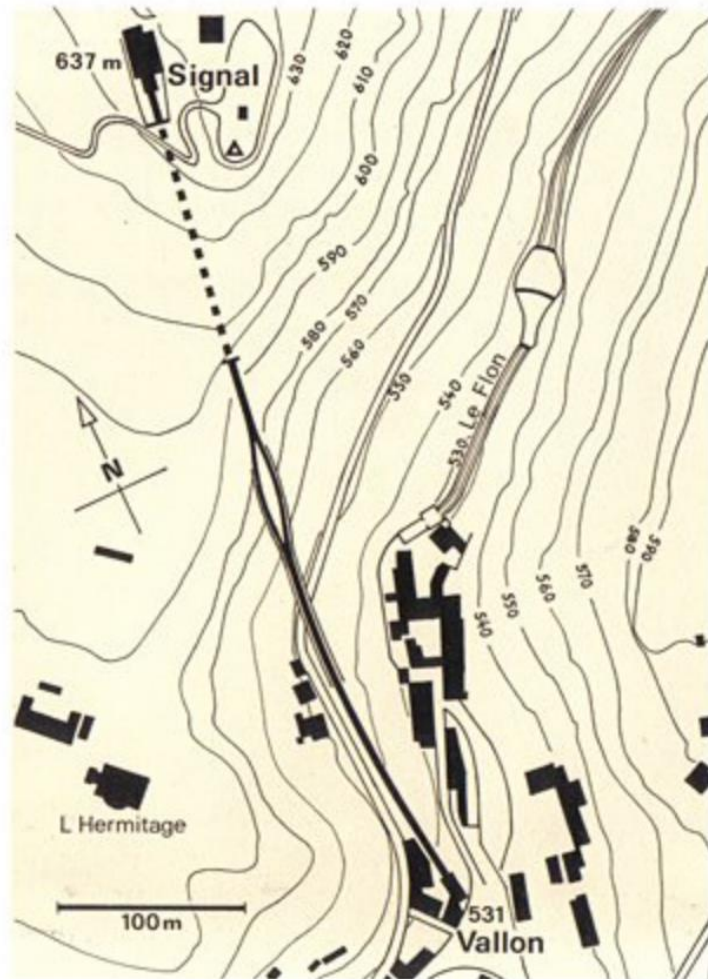


Figure 32: Tracé de la ligne du funiculaire Lausanne-Signal
Source: Sansonnens, 2005

Avec l'avènement de la voiture individuelle motorisée, l'utilisation de ce funiculaire s'est faite plus sporadique, condamnant ainsi cet ouvrage qui reste néanmoins le témoin de l'attrait touristique qu'avait le quartier pour les Lausannois.

Nous avons vu à travers le préavis « Rues vivantes » que la municipalité de Lausanne veut actuellement sortir de l'usage fonctionnaliste qui a été appliqué aux espaces publics de la ville. Il est intéressant de constater à travers des photographies de Lausanne de 1960 à 1990, à quel point la voiture individuelle prenait de la place dans les rues et sur les places publiques (Fig. 33, 34, 35). Il semble que la voiture avait déjà perdu du terrain, mais à travers ce préavis, l'espace public est véritablement repensé depuis le début et l'on cherche à imaginer une nouvelle fonction à cet espace.



Figure 33: Rue de Bourg n.d.
Source: Rue-de-Bourg-Saint-François.ch



Figure 34: Chauderon, années 60
Source: (Rétro - Lausanne & Région, 2018)



Figure 35: Riponne, 1968
Source: Reportage « Sous la Riponne... », RTS.ch

Le quartier du Vallon ne fait pas exception puisque le parking créé sur la moitié nord de parcelle où figurait la buanderie Haldimand n'existe plus. Nous verrons plus bas que les rues du quartier se sont modifiées et changent ainsi l'affectation des espaces publics. Ce n'est pas pour autant l'unique argument qui explique les transformations à venir au Vallon. Comme dit plus haut, le quartier a un ancrage industriel et c'était encore le cas jusqu'au milieu des années 2000 avec l'usine d'incinération des déchets qui se trouvait au nord du quartier (Fig. 36). Cette usine était symboliquement le dernier vestige du passé industriel du quartier, mais depuis son remplacement, en 2006, par la mise en fonction de la nouvelle usine Tridel plus en amont, l'ancienne usine du Vallon a cessé ses activités et le bâtiment fut détruit en 2009 (Fig. 36).



Figure 36: Usine d'incinération des ordures ménagères avant-après
Source: Notrehistoire.ch

Nous verrons plus tard comment cet espace gagné dans le quartier a créé la volonté de valoriser cette friche et a fait émerger le projet qui nous intéresse en particulier.

3.1.3 Des rues évolutives

En effectuant un tour du quartier, il nous a été possible d'identifier les régimes de circulation de chaque rue pour en avoir un état des lieux (Fig. 37). Actuellement, le quartier est au minimum en zone 30 km/h, sauf à l'entrée de la Rue de l'Industrie qui est à 50 km/h. La Place du Nord a quant à elle été piétonisée grâce à la pose de poteaux et de gros rondins de bois en amont servant à ralentir le trafic. Cependant, dans la pratique, cette rue n'est pas totalement piétonne puisque les riverains sont autorisés à y circuler pour atteindre leur parking situé dans

les deux allées accessibles uniquement par la Place du Nord. Cela correspond à un peu plus d'une dizaine de places de parc, mais c'est suffisant pour invalider le caractère strictement piéton de la Place du Nord.

Autre caractéristique du quartier, le régime de circulation de la Place du Vallon a été modifié en zone de rencontre 20 km/h. Cela ne change pas drastiquement son apparence à première vue, mais on peut y voir là une intention de modifier la perception de cette place. On tente ainsi de faire passer cette place comme un espace multimodal et pas uniquement comme une simple route de transit. Auparavant, cette place comportait des places de parc avec horodateurs et le marquage routier indiquait clairement la séparation des deux voies de circulation. Avec la mise en place d'une zone de rencontre, les marquages au sol ont été enlevés, ce qui pousse l'automobiliste à être plus attentif à son environnement. La largeur de la chaussée n'a pas été physiquement modifiée, mais nous verrons dans l'étude du projet, comment des marquages au sol tentent de préfigurer la future forme de la chaussée. La Rue de l'Industrie est clairement l'axe principal du quartier et il est important pour de nombreux riverains, ainsi que pour les véhicules du service des travaux de Lausanne, puisque les magasins de la ville, anciennement situés au 10 Rue de l'Industrie, sont désormais en amont de la Place du Vallon, ce qui crée un trafic non négligeable. Son autre particularité est qu'elle passe de 50 km/h à l'entrée sud du quartier, puis à 30 km/h pendant environ 140 mètres, puis en zone de rencontre à 20 km/h sur la Place du Vallon pour enfin redevenir une zone sans limitation donc techniquement à 50 km/h. En comparaison, la Rue du Vallon longeant le quartier par le nord est limitée à 30 km/h, mais elle est beaucoup plus étroite et il est difficile de se croiser, même en tant que piéton, car le trottoir est vraiment exigü. Il existe également plusieurs culs-de-sac qui laissent tout de même une bonne marge de manœuvre aux véhicules motorisés pour s'introduire dans le quartier. Néanmoins, nous pouvons déduire que le quartier s'est fortement apaisé en termes d'accessibilité et de vitesse.

Régimes de circulation dans le quartier du Vallon

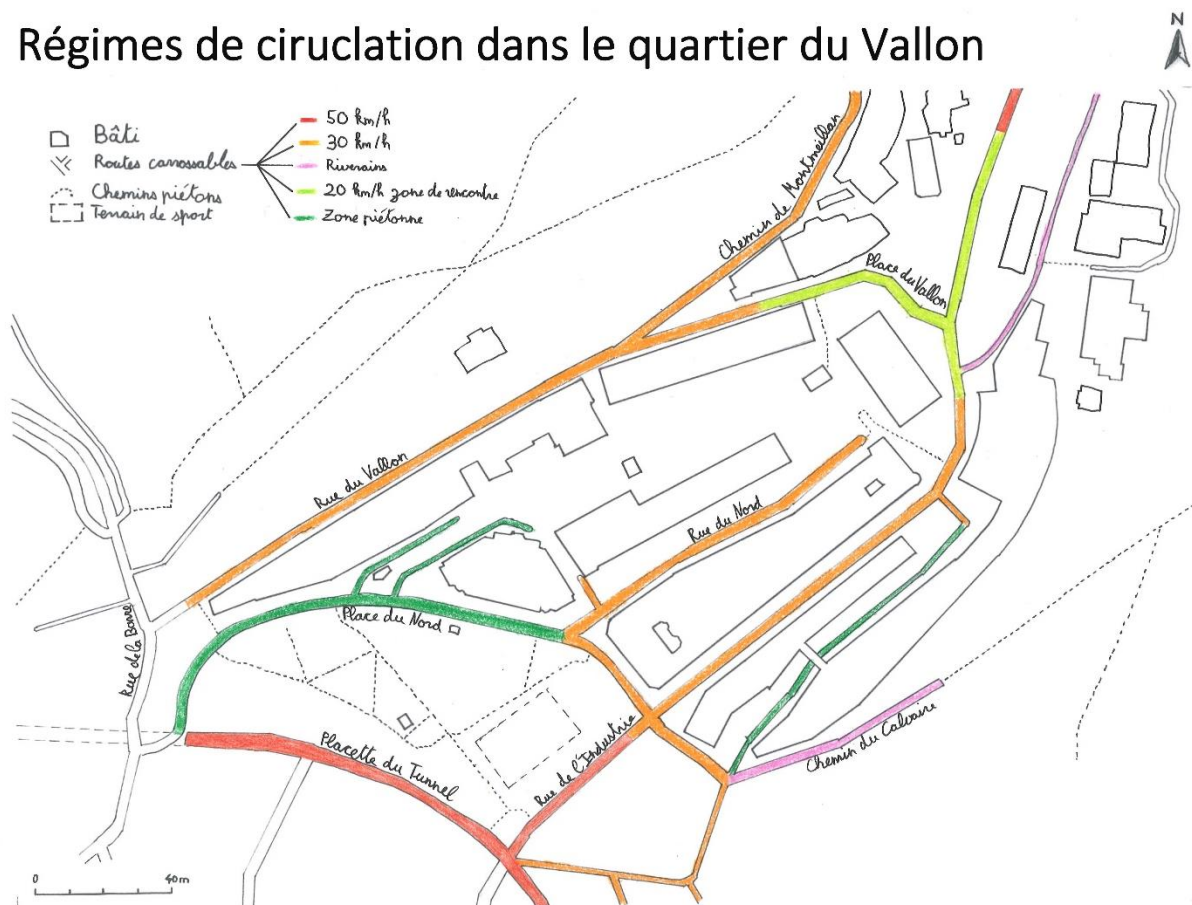


Figure 37 : Carte des régimes de circulation, Vallon, Lausanne
Source : Auteur

Avec la modification des vitesses de circulation et la requalification des rues qui en découle, le service des routes et de la mobilité de Lausanne prépare progressivement le quartier pour pérenniser les projets de réaménagement de l'espace public. Nous voyons donc que l'espace public ne peut pas changer de fonction si les vitesses de circulation sont trop élevées. Par ailleurs, les requalifications de la voirie sont soumises à de nombreuses contraintes juridiques que nous n'allons pas développer ici, mais ces contraintes nous montrent à quel point l'espace public dépend d'une multitude de prédispositions qui prennent du temps à être modifiées.

3.1.4 La diversité du mobilier urbain au Vallon

Pour compléter l'analyse de l'espace public du quartier du Vallon, nous avons photographié le maximum de mobilier urbain que nous trouvions en nous déplaçant à pieds. Plusieurs passages ont été nécessaires pour capturer les nombreuses typologies de mobilier.

En préambule, il est intéressant de dire que lorsque nous nous baladons en ville, nous ne faisons pas attention au mobilier urbain. Nous le voyons, sans nous poser de question, sans remettre en cause son emplacement, sa forme ou son utilité. Et pourtant nous l'utilisons inconsciemment. C'est ce à quoi la théorie des invites et des prises (Rudler, 2018), développée plus haut, nous rendait attentifs. Lorsque l'on a besoin de jeter un déchet, la poubelle devient une prise dans l'espace public et remplit son rôle. En revanche, si la poubelle est trop pleine, par exemple, l'utilisateur ne saura pas quoi faire et devra soit trouver une autre poubelle, soit déposer ses déchets par terre au pied de la poubelle pleine. En d'autres termes, le mobilier urbain passe inaperçu lorsqu'il remplit sa fonction. Mais lorsqu'il ne joue plus le rôle pour lequel il a été conçu, il devient inutile pour l'utilisateur. Un autre exemple pourrait s'appliquer à l'éclairage public, si tous les lampadaires d'une rue fonctionnent, l'utilisateur se sent bien et n'y prête pas attention. Mais si l'un d'entre eux est éteint, l'utilisateur va potentiellement réfléchir à changer de trajectoire dans la ville. Dernier exemple, si un banc est confortable, nous n'allons pas forcément le faire remarquer, alors que s'il est inconfortable, froid, humide ou que la forme de l'assise ne nous convient pas, l'invite créée par le banc ne va pas être réalisée et l'objectif de celui-ci n'est pas atteint. Il est donc fondamental d'avoir une réflexion sur le mobilier urbain pour améliorer le confort de l'espace public. Dans un second temps, le design s'avère utile pour marquer une appartenance, une identité propre à une ville et sert de facilitateur dans l'entretien du mobilier.

Avec ces balades photographiques, nous nous sommes rendu compte qu'il y a bien plus de mobilier urbain que ce que nous pensions et qu'il y a une multitude d'informations délivrées par ce mobilier qui sont parfois contradictoires ou qui remplissent une fonction devenue obsolète.

En premier lieu, il est utile de reprendre la classification des différentes infrastructures observées. Ainsi, nous avons l'éclairage public, le matériel d'information et de communication (plaques de rues, supports publicitaires), les équipements ludiques (places de jeux), le mobilier de repos, les corbeilles à déchets, le mobilier de circulation routière et la signalétique, les abris bus, les fontaines et tout autre objet ne rentrant pas dans cette typologie. Nous pensons ici, par exemple, aux boîtes aux lettres, caissettes à journaux, borne à incendie, boîtiers électriques. Ces types d'objets remplissent évidemment des fonctions variées. Dans le quartier ciblé dans

cette d'étude, nous avons la présence de quasiment tous ces types d'objets qui parfois se sont juxtaposés avec le temps.

Commençons notre tour d'horizon avec la catégorie du mobilier de repos. Nous avons trouvé de nombreux bancs aux formes différentes.

Chacun des bancs suivants comporte leurs propres avantages et inconvénients. Pour le premier (Fig. 38), sa fonction principale n'est pas le confort, mais l'atténuation de la vitesse du trafic routier, étant donné que la Place du Nord, où il est situé, est devenue piétonne récemment. Cet objet remplit donc deux fonctions : la dissuasion et le repos. Son design très simple est dû au fait que l'objet est temporairement placé en vue d'un futur réaménagement plus complet de la voirie. On peut voir que de la mousse commence à apparaître au contact de l'eau et que le bois se fissure à cause des conditions météorologiques.



*Figure 38: Banc temporaire Place du Nord
Source: Auteur, septembre 2020*

Le banc suivant fait partie de la toute nouvelle gamme de mobilier choisie par la Municipalité de Lausanne (Fig. 39). La gamme « Léman » développée par la « Compagnie des Rues » à

Genève, a été plébiscitée dans le but d'uniformiser l'entretien des espaces publics et de rompre avec l'actuelle diversité des assises existantes dans la ville. Les matériaux utilisés sont l'acier et le bois, et l'objet est fixé dans le sol de manière discrète, sans prendre beaucoup d'emprise au sol. On peut cependant apercevoir un défaut dans les accoudoirs avec la présence d'une petite flaque d'eau résiduelle qui salit le bas de l'accoudoir.



*Figure 39: Banc de la gamme « Léman », « Compagnie des Rues »
Source: Auteur, mars 2021*

Les deux bancs suivants sont plus anciens mais sont de la même couleur, ce qui laisse penser qu'ils ont été installés à la même époque. Les dégradations sont visibles et montrent que les objets ont vécu. Pourtant ils ont gardé leur aspect originel et ils continuent à servir leur fonction (Fig. 40).



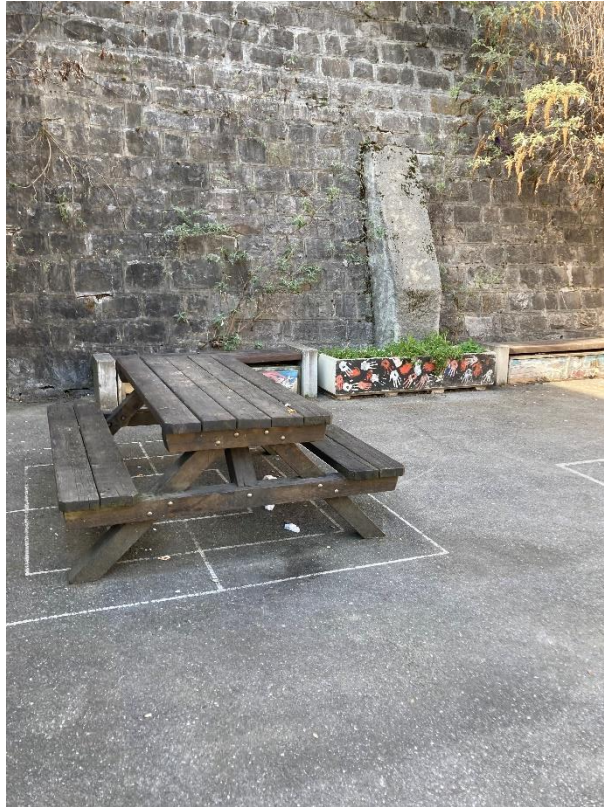
*Figure 40 : Bancs classiques
Source : Auteur, mars 2021*

Le dernier banc présenté ici n'a pas été photographié dans le quartier, mais sur la Place du Tunnel (Fig. 41). Il représente une époque plus récente que les bancs verts et moins récente que le banc de la gamme « Léman ». On peut encore trouver ce genre de banc sur la passerelle de la Place de l'Europe. Tout en métal, ces bancs peuvent paraître esthétiquement discutables, mais leur état ne se dégrade pas et semblent difficilement susceptibles d'être vandalisés. De plus, ils ne requièrent quasiment aucun entretien.



*Figure 41 : Banc métallique Place du Tunnel
Source : Auteur, mars 2021*

Le dernier mobilier de repos recensé dans le quartier est situé sur la Place du Vallon. Il s'agit d'une table de pique-nique en bois qui semble en bon état, mais qui marque une rupture avec le reste des objets précédents. En effet, on rencontre d'habitude ce genre de table dans une forêt ou à la campagne lors de randonnées. De ce fait, on peut en déduire que la Place du Vallon accueille des activités de groupe avec des collations ou autres dîners festifs (Fig. 42).



*Figure 42 : Table de pique-nique Place du Vallon
Source : Auteur, mars 2021*

Ces formes diverses reflètent toutes un contexte politique et une certaine vision esthétique de la ville, une vision pratique de ce à quoi doit servir le mobilier. On y voit ici plusieurs tentatives de standardisation du mobilier urbain selon des critères déterminés par le contexte historico-politique. Ce que donne à voir ces premières photos est l'approche du mobilier urbain, non pas comme un ensemble homogène se modifiant uniformément durant la même temporalité, mais bien un objet faisant partie d'un projet plus global qui se place et se remplace en fonction de celui-ci. Par conséquent il n'est pas étonnant de voir des mobiliers produits de façon générique se côtoyer, car, la modification du mobilier arrive très souvent lorsqu'un projet arrive à l'agenda politique. Si aucun projet n'est prévu, le mobilier existant ne sera pas nécessairement remplacé. Le tronc temporaire (Fig. 38) est un mobilier conçu dans une logique de projet d'urbanisme temporaire. Sa forme est par conséquent simple et brute, car il n'était pas question de garder cet objet pour une longue durée à cet endroit. Malgré cela, on voit que, manifestement, cette situation dure et l'objet se détériore fortement.

Les corbeilles à déchets sont importantes pour la propreté de l'espace public. Elles doivent posséder un volume assez grand pour pouvoir contenir les déchets quotidiens. Les poubelles

« Requin » (Fig. 43) sont devenues incontournables dans la région lausannoise et ont remplacé les poubelles à grillage qui laissaient s'échapper les déchets et étaient très rapidement pleines.



*Figure 43 : Poubelle à grillage (Vidy) et poubelle « Requin » (Vallon)
Source : Auteur, mai 2021 et mars 2021*

Nous avons également aperçu des poubelles de formes différentes et pouvant être déplacées sur la Place du Vallon, dont une poubelle spécifiquement prévue pour l'aluminium (Fig. 44). Sur la place de jeux adjacente au parc, une poubelle de type « Molok » est installée. Ces poubelles comportent un réservoir enterré pour absorber plus de volume de déchets tout en prenant peu de place en surface. Cela permet à la place de jeux d'accueillir des fêtes pour de nombreux utilisateurs tout en évitant de surcharger les poubelles alentour.



Figure 44 : Poubelles mobiles et poubelle « Molok » (Vallon)
Source : Auteur, mars 2021

Les lampadaires du quartier ont également une grande diversité de forme à l'instar des mobiliers d'assise. Nous avons observé deux types de fixations de l'éclairage : soit le luminaire est fixé au sol par un mât en acier, soit il est tendu par des fils entre deux mâts ou fixés aux façades des bâtiments adjacents (Fig. 45). Le design du luminaire est aussi pluriel et reflète également une certaine époque. On peut trouver des luminaires très hauts utilisés pour éclairer la route afin de garantir la sécurité routière, ainsi que des luminaires plus petits destinés à l'éclairage des chemins piétons. Le choix du luminaire peut également venir d'une volonté artistique. La façon d'éclairer ainsi que ce que l'on choisit d'éclairer relève d'une certaine vision esthétique de l'espace public la nuit.



Figure 45 : Différents types de luminaires (Vallon)
Source : Auteur, avril 2021

Le mobilier de circulation routière et la signalétique permettent en général de réglementer l'espace public et d'interdire ou autoriser certains comportements. Les panneaux bleus indiquent ce que l'on peut faire et les panneaux rouges ce qu'il est interdit de faire (Fig. 46). Ces panneaux sont en général placés à l'entrée d'une rue ou d'un parc pour indiquer le changement de réglementation. Au fil des années, différents poteaux ont été ajoutés et certains ne possèdent plus que le support vertical, comme sur la première photo de la figure 46. La lisibilité de l'espace repose aussi sur une signalétique mise à jour régulièrement et bien visible. On peut alors se demander si la hauteur du panneau sur la deuxième photo de la même figure est adaptée.



Figure 46 : Signalétique pour propriétaires canins
Source : Auteur, avril 2021

En parallèle de la signalétique, les poteaux, bornes et autres barrières permettent de ralentir le trafic ou empêchent les véhicules de passer. C'est un mobilier qui passe inaperçu, mais qui est présent dans chaque rue. Les plus récents sont en inox, d'autres sont en fer et les plus anciens sont en granit sculpté. Ces objets permettent d'interdire certains modes de transport ou du moins de les ralentir (Fig. 47).



Figure 47 : Différents types de barrières et poteaux dissuadant respectivement les cyclistes, les piétons et les automobilistes
Source : Auteur, mars 2021

Nous avons indiqué que la Place du Nord, qui a en réalité l'apparence d'une rue de circulation puisque c'est ainsi qu'elle était qualifiée auparavant, était devenue piétonne à l'exception des riverains. Il s'est avéré, lors de nos différents passages dans le quartier, que cette Place n'était pas considérée comme piétonne dans la pratique. En effet, nous y avons observé des scooters la traversant de haut en bas, des taxis slalomant entre les poteaux et, finalement, nous avons été surpris de voir que ces mêmes poteaux (quatrième photo, figure 47) avaient été enfoncés aux deux extrémités de la place, laissant ainsi le passage libre aux véhicules motorisés. En supposant qu'il ne s'agisse pas d'une coïncidence, cette destruction des potelets matérialise peut-être une réticence des utilisateurs à ce que cette rue soit interdite à toute circulation de véhicules. Le mobilier choisi est donc trop peu dissuasif et trop facilement déplaçable ou destructible pour maintenir le caractère piéton souhaité par la ville (Fig. 48)



*Figure 48 : Potelets en inox détruits, Place du Nord, Vallon
Source : Auteur, avril 2021*

Dans la lignée du mobilier signalétique, les affichages informatifs ou publicitaires ont également une place dans l'espace public. Près de l'arrêt de bus, nous avons photographié un panneau publicitaire plutôt imposant, avec un socle en béton, une vitre et des néons pour qu'il soit visible la nuit. Entre nos multiples passages dans le quartier, cet élément a été vandalisé et la publicité enlevée de son support (Fig. 49). Les enseignes publicitaires de ce type-là font souvent

l'objet de déprédations dans la région, notamment aux arrêts de métro dans une volonté manifeste d'avoir un espace public sans publicité.



Figure 49 : Panneau publicitaire à socle en béton, avant-après, Placette du Tunnel
Source : Auteur, mars et avril 2021

À la Rue de la Barre, un panneau d'affichage «à but idéal» est installé. Il permet à toute personne d'y afficher des informations. La visibilité du panneau «à but idéal» est médiocre puisqu'il est placé dans le coin du virage descendant vers la Place du Nord et que ce n'est pas un lieu de fort passage. L'affichage publicitaire est, quant à lui, positionné à côté de l'arrêt de bus, où les usagers sont donc forcés d'attendre et sont directement confrontés au panneau. Les transports publics lausannois sont en partenariat avec les entreprises d'affichage publicitaire comme la Société Générale d'Affichage (SGA)¹⁰. C'est pour cette raison que les emplacements publicitaires sont mieux situés que les affichages citoyens représentés par ce support expérimental (Fig. 50).

¹⁰ t-l.ch



Figure 50 : Affichage libre «à but idéal», Rue de la Barre
Source : Auteur, avril 2021

À présent, focalisons-nous sur les points d'eau. Ce type de mobilier est facilement identifiable à une époque. Nous avons pour cela trois exemples trouvés dans la zone d'étude. Une première fontaine ornementale datant de 1858 est toujours bien installée Rue de la Barre, sur un chemin pavé, et accompagnée d'une borne incendie au design très moderne ajoutée là bien après (Fig. 51). Cette fontaine est toujours en fonction l'été et permet actuellement de se désaltérer, mais elle devait servir d'approvisionnement en eau pour le quartier et de lavoir comme bon nombre de fontaines datant de la même époque. C'est donc à travers l'évolution des modes de vie que nous décrivons maintenant cet objet comme « ornemental », mais ce design se voulait pratique à l'époque. On peut voir, avec le deuxième exemple, un objet bien plus simple servant à se désaltérer dans le parc de la Place du Nord (Fig. 51). Bien que plus simpliste, on y voit tout de même un effort artistique dans le choix du matériau avec une roche taillée et poncée munie d'un robinet en bronze sur le dessus. Le troisième exemple, que nous avons retrouvé plusieurs fois, est un point d'eau plus récent encore que les deux autres fontaines car il est en métal et est équipé d'un bouton permettant de l'activer lorsque l'on a soif. Ces exemples rendent compte d'une certaine perte de design dans cet objet et réduit ce mobilier à sa simple fonction sanitaire, c'est à dire de fournir un point d'eau aux usagers. On obtient alors un objet sans

valeur patrimoniale, mais qui est pratique et rapide d'utilisation. Dans cette catégorie existent également les toilettes publiques, qui proposent un service sanitaire aux usagers.



Figure 51 : Différents types de points d'eau, Vallon
Source : Auteur, mars et avril 2021

Finalement, le mobilier de services publics est présent sous la forme de boîtes aux lettres, bornes incendies, panneaux d'affichage destinés au public ou encore de boîtiers électriques. Ces différents objets sont nécessaires et n'occupent pas une fonction esthétique, mais rendent service à la population. Cependant, il est intéressant de remarquer qu'un bon nombre de boîtiers électriques de la ville de Lausanne accueillent une multifonctionnalité en rendant un service d'approvisionnement électrique aux habitants et, en même temps, en étant un support créatif pour des œuvres d'art urbain (*street art*) (Fig. 52).



Figure 52 : « Street art » sur boîtier électrique
Source : Auteur, avril 2021

Nous avons pu, à travers cet état des lieux, montrer la diversité de ce que l'on appelle mobilier urbain dans l'espace public. La typologie d'espace public a une influence sur la typologie de mobilier urbain qui s'y trouvera. Ainsi, dans le parc de la Place du Nord, nous avons majoritairement observé des types d'objets ayant une fonction d'assise, sportive ou sanitaire. Dans l'espace « rue », on retrouve des types de mobilier plus axés sur des services publics comme des parcomètres, des boîtes aux lettres mais également du mobilier de signalisation routière. Aussi, un même type d'objet peut voir sa forme adaptée en fonction du type d'espace dans lequel il est placé, comme dans l'exemple de la hauteur des lampadaires (Fig. 45).

Finalement, nous avons observé une plus grande quantité d'objets dans les espaces de parcs, dans les espaces d'attente de transports publics ainsi que sur la Place du Vallon. À l'opposé, l'espace public de type rue comporte une plus faible quantité de mobilier urbain. Il faut souligner le fait que les rues du quartier du Vallon sont passablement étroites et ne peuvent donc pas toujours en accueillir.

Nous avons vu que le mobilier est support d'une ou plusieurs fonctions, que son design permet de le remettre dans un contexte historique et qu'il répond aux usages d'un lieu, comme dans l'exemple du pique-nique. Mais les usages souhaités par les autorités et matérialisés par ces objets urbains ne sont pas toujours réalisés et d'autres usages viennent se confronter dans l'espace public. En résultent des déprédations comme la destruction de panneaux publicitaires ou la destruction de poteaux, comme observées sur le terrain. Dans ces cas précis, l'invite qui existe par la présence de l'objet va être détruite et laisse ainsi un objet inutilisable qui ne sert plus sa fonction.

Cette analyse de site par le mobilier urbain ne nous permet pas encore de comprendre ce qui détermine les différentes fonctions et formes d'un mobilier. Nous n'avons abordé que le mobilier générique, pouvant être associé à une classification plus large. Dans le chapitre suivant, nous analyserons le projet de réaménagement de la Place du Vallon pour comprendre les logiques de projet et pour tenter de comprendre le choix du mobilier urbain et sa construction selon le type de projet qui guide l'action.

3.2 Étude de projet

3.2.1 Chronologie du projet

Entrons maintenant dans le vif du sujet, à savoir l'analyse du projet de réaménagement de la Place du Vallon. Grâce aux entretiens et aux documents officiels, il nous est apparu que ce projet dans l'espace public, à l'échelle micro, n'intervenait pas de lui-même, mais dans un projet plus global concernant le quartier dans son ensemble. Pour bien comprendre les mécanismes qui ont mené à l'intervention sur la Place du Vallon, il est nécessaire de reprendre les enjeux depuis leur émergence dans le débat public. L'origine de l'attention apportée au quartier provient d'un plan partiel d'affectation (PPA) censé remplacer l'existant. À partir de cette volonté, une démarche participative a été lancée en 2010 par le service de l'urbanisme

de l'époque piloté par l'ancien municipal Olivier Français. Un groupe de suivi, issu des différents acteurs culturels du quartier, a été créé pour servir d'intermédiaire entre les utilisateurs du quartier et les services de la ville. Cette démarche a donné lieu en 2011 à 45 objectifs déterminés par les utilisateurs pour améliorer leur quartier. En 2012, un mandat d'études parallèles a été lancé en intégrant ces 45 objectifs dans le but de concevoir le futur développement du quartier (Fig. 53). En 2013, un schéma directeur a été réalisé pour pouvoir enfin mettre en œuvre le PPA entre 2014 et 2018 comme initialement prévu (Bonard, 2018). En vue du temps consacré à la démarche participative, le groupement d'habitants s'est constitué en association en 2014 pour formaliser son rôle dans celle-ci.



Figure 53 : Un des projets issus du mandat d'études parallèles
Source : NOR Architectes, 2012

Ce phasage ne s'est pourtant pas concrétisé dans la réalisation du potentiel à bâtir. Sur les 45 objectifs proposés, 14 environ ont été réalisés, mais puisque le futur quartier est toujours en discussion, la démarche est toujours en cours.

La démarche participative ayant pris de l'ampleur, mais le projet de quartier n'étant toujours pas agendé, le Service des routes et de la mobilité intervient donc seulement en 2018 pour proposer le réaménagement de la Place du Vallon, avec l'impulsion de l'association de quartier. Ce projet est dirigé par Anne Juillet, cheffe de projet, et s'inscrit dans la volonté politique de « financer des interventions légères sur l'espace public, dans l'attente ou en accompagnement des grandes mutations urbaines planifiées sur le territoire lausannois. » (Finances et mobilité, 2018).

« On est venus pour faire une proposition de réaménagement de la Place du Vallon d'une manière participative, en attendant que ce fameux projet immobilier voit le jour. » (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : viii)

Le service d'Anne Juillet vient alors profiter de la bonne collaboration qui a pu se développer durant les dernières années, notamment à travers les différentes fêtes, comme « Ô Vallon » en 2016 et 2018, qui ont investi le quartier pendant plus d'un mois avec des activités culturelles diverses comme des expositions, des ateliers, des projections de films, des pièces de théâtre, des balades et toutes sortes d'animations.

Dans le courant de l'année 2019, le projet s'est axé sur plusieurs rencontres avec les utilisateurs pour comprendre le fonctionnement de la place. Des orthophotos (photos aériennes) leur ont permis de répondre aux différentes interrogations posées par l'Atelier OLGa pour effectuer un premier diagnostic du site en avril 2019. Pour donner suite à cette première entrée en matière, trois rencontres ont été organisées pour parler d'un thème spécifique à chaque fois : la végétalisation, le mobilier urbain et la forme de la place. La discussion sur le mobilier urbain s'est finalement transformée en discussion sur la mobilité et sur les espaces qui pourraient être piétonnés. Lors de la troisième rencontre, de la peinture a été appliquée au sol pour préfigurer une potentielle forme que pourrait prendre la place (Fig. 54). En parallèle, le service d'Anne Juillet a testé la zone de rencontre à 20 km/h sur la place et a fait des relevés pour évaluer la pertinence de cette mesure. Suite à ces rencontres et workshops, l'Atelier OLGa a

réalisé un plan de la place réaménagée selon les attentes des utilisateurs. La mise à l'enquête a suivi ce travail.



Figure 54 : Interventions sur la place
Source : Atelier OLGa

3.2.2 Un quartier fortement associatif

Les habitants du Vallon ont toujours été organisés en groupement. Les acteurs culturels du quartier ainsi que les divers services à bas seuils, proposant de l'aide aux habitants les plus précaires, contribuent à la forte solidarité qui existe entre les habitants. On peut notamment citer l'Armée du Salut, qui gère La Marmotte (rue du Vallon 17) un lieu d'accueil pour les sans-abris, la Fondation ABS Le Passage (Place du Vallon 4), qui gère le local d'injection sécurisé ou Espace de Consommation Sécurisé, La Résidence Bois-Gentil (Place du Vallon 1a), qui fournit des logements pour personnes en difficultés psychologiques, La Maison du Vallon (Rue du

Vallon 2), qui propose toutes sortes d'activités pour les enfants notamment, les deux théâtres 2:21 et Pulloff (Rue de l'Industrie 10) ou encore le Reighikan Dojo, un centre d'arts martiaux (Rue de l'Industrie 10) (Fig. 55).

Typologie des activités dans le quartier du Vallon



Figure 55 : Types d'activités, Vallon, Lausanne
Source : Auteur

Tous ces acteurs se sont donc investis à un moment donné de la démarche participative concernant le PPA, mais au-delà de cette abondance purement empirique, il est intéressant de voir l'investissement des habitants pour la défense des intérêts de leur quartier. Il nous a été raconté par un membre de l'association que le quartier avait fait l'objet, en 1970, d'un projet de pénétrante routière afin de faciliter l'entrée dans la ville par le nord. Sans surprise, ce projet n'a jamais vu le jour, mais déjà à l'époque les habitants s'étaient insurgés contre ces réflexions.

Autre exemple plus récent, après la mise hors service de l'ancienne usine d'incinération en 2006, un squat avait investi le bâtiment avant sa démolition en mai 2008. Compte tenu de la toxicité probable de l'air, les autorités avaient déposé plainte contre x afin de déloger les squatteurs. Les habitants du quartier avaient alors déposé une pétition au conseil communal

de Lausanne pour défendre les intérêts des squatteurs, groupés en un collectif nommé «Danger de vie». Bien que le bâtiment ait été démoli et ait laissé la place à l'actuelle friche industrielle du Vallon, l'initiative des habitants montre leur soutien et l'intérêt qu'ils portent envers les démarches émanant de la société civile.

Par ces différents événements, on peut ainsi se représenter le caractère dissident du quartier comme lieu difficilement gérable par les autorités, mais dans lequel vivent des habitants ouverts au dialogue. Les habitants représentent également des forces de propositions au conseil communal pour demander de nouvelles infrastructures dans leur quartier, ce qui renforce encore l'aspect Bottom-up des rapports de forces entre les habitants du Vallon et les autorités officielles.

Il existe beaucoup de terrains communaux dans le quartier, notamment les anciennes écuries qui ont été louées à bas prix pour des artisans locaux. On y trouve un garage pour réparer les vélos, un centre d'arts martiaux et un centre pour les jeunes. Le foisonnement d'idées émanant des utilisateurs a aussi été à l'origine des potagers partagés, situés dans la Rue du Vallon.

Il est important de garder en tête cette dynamique citoyenne lorsque nous parlerons de la participation et de son succès ou non dans le projet de la Place du Vallon.

3.2.3 Trois types d'acteurs, trois visions du projet

Au départ, notre recherche se focalisait uniquement sur le projet de réaménagement de la Place du Vallon. Comme nous avons pu le constater, le contexte est bien plus compliqué qu'il n'y paraît. En effet, le projet de la Place est lié au projet du quartier dans son ensemble (régé par le potentiel PPA Vallon), c'est à dire qu'il intervient pour combler le vide temporel qui existe entre l'état actuel des choses, et la future transformation du quartier. Nous sommes face à un projet dans le projet, pourtant, les deux sont à la fois liés et indépendants l'un de l'autre. Chacun des deux projets possède sa propre manière d'opérer. La participation est présente dans les deux cas, mais diffère notamment dans la proportion de pouvoir qui est léguée à l'acteur profane (l'utilisateur). Le projet de PPA utilise les résultats de la démarche pour étoffer le cahier des charges et procède par mandat d'études parallèles pour concevoir le quartier. Le projet de la Place est indépendant du projet de PPA puisque les fonds qui lui sont alloués proviennent du préavis «Rues Vivantes» (voir 2.2.2) et mobilise un service municipal qui n'était

pas présent lors du projet de quartier. Le service en question s'adresse à un mandataire externe pour mener à bien le projet. La participation y est employée pour faire agir les utilisateurs directement sur le site en question et, ainsi, mélanger les acteurs entre eux de sorte à créer un climat convivial et préfigurer la future forme de l'espace.

Les acteurs ayant participé au projet de réaménagement de la Place du Vallon sont : l'atelier OLGa qui a travaillé avec une association de Lecce pour les aspects techniques du dégrapage du béton de la place, l'association de quartier ainsi que le centre d'animation du Vallon, qui toutes deux représentaient les utilisateurs. Le théâtre a également pris part aux événements. Ensuite, nous avons les acteurs de la ville : tout d'abord, le projet est mené par le Service des routes et de la mobilité. Lorsque l'on touche à un espace urbain, beaucoup d'infrastructures sont liées entre elles et sont régies par des services différents. Ainsi, le Service des routes et de la mobilité a dû faire appel à quasiment tous les services de la ville à des moments différents pour s'assurer de la faisabilité du projet. Le Service des parcs et domaines pour la végétalisation, le Service des logements et gérances et le service du cadastre pour les enjeux de décastration et pour revoir les limites des propriétés, le Service de l'eau pour la gestion de l'écoulement, le Service social pour les questions d'usage du lieu, le Service des sports pour l'éventualité d'installer un boulodrome sur la place et, enfin, le Service de l'urbanisme.

La maîtrise d'œuvre représentée par la ville a démarré la démarche participative avec le groupe de suivi des utilisateurs en 2010. En 2016, les personnes du futur Atelier OLGa sont entrées dans le processus participatif lors de l'événement « Ô Vallon ». Des préfigurations ont été réalisées à ce moment-là dans tout le quartier. Le service d'Anne Juillet est enfin arrivé en 2018 pour le début du projet de réaménagement de la Place du Vallon, à la demande de l'association de quartier, qui demandait des contreparties à l'installation d'une nouvelle institution à bas seuil pour les personnes précarisées. L'Atelier OLGa a été mandaté pour ce projet. Ainsi, nous pouvons déjà remarquer que les acteurs se sont rencontrés à des moments différents et ont commencé le projet en ayant déjà une certaine familiarité.

Les trois types d'acteurs présents dans les discussions sont les citoyens, représentés par l'association de quartier, l'atelier OLGa qui prône un urbanisme de l'entre-deux et la co-construction ainsi que la ville de Lausanne, qui opère la réalisation du projet en fixant le cahier des charges et qui, dans ce cas précis, tente une démarche participative pour transformer un espace public.

3.2.4 Processus de projet

Avec autant d'acteurs, il est important de pouvoir coordonner les actions à entreprendre dans le cadre du projet. Chacun des acteurs a ses propres intérêts et ses propres visions de ce à quoi le projet doit ressembler. Certains acteurs ont aussi des contraintes auxquelles ils doivent s'adapter. Il y a donc des points non négociables qu'il faut pouvoir faire passer sans provoquer de ruptures avec les parties prenantes et surtout avec les utilisateurs, dans le cadre d'un dispositif de participation aussi important que celui du quartier du Vallon. Nous analyserons les points de vue de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage ainsi que des utilisateurs pour avoir un aperçu de la répartition des tâches et des divers ressentis ayant prévalu durant le projet.

Il est important de placer les acteurs dans leur contexte. Pour cela, nous allons présenter les intérêts de chacun des trois acteurs, comprendre la hiérarchie dans laquelle ils évoluent et, ensuite, nous analyserons si des contraintes sont survenues et quelles en sont les causes. Cette analyse du jeu d'acteur permettra de comprendre la vision que chaque acteur porte sur le projet et vérifiera si le but du projet est le même pour tous.

Commençons par la maîtrise d'ouvrage, représentée par le Service des routes et de la mobilité de la ville de Lausanne. Nous avons pour cela interviewé Anne Juillet, cheffe de projet. Son service est intervenu à la suite d'une demande du groupe composé en partie des habitants du quartier, mené par le service de l'urbanisme et créé suite au projet de PPA qui comporte une réfection totale de cette place. Le service s'est donc adjoint à l'Atelier OLGa car leur connaissance du lieu et des utilisateurs était déjà conséquente.

La mission du service est de réaliser un projet d'espace public à partir d'un crédit proposé par l'exécutif de la ville et accepté par son législatif, autrement dit respectivement la Municipalité et le conseil communal. Le projet est sujet à des attentes politiques qui tiennent à ce que sa réalisation se déroule sans embûche. Les acteurs politiques doivent répondre à des intérêts économiques comme le respect du budget alloué et doivent fournir un projet convenable pour la municipale qui dirige le service, Florence Germond le cas échéant.

Bien que la démarche soit participative, il n'empêche que la hiérarchie subsiste puisqu'il s'agit d'un projet lancé par la commune et les acteurs la représentant : la cheffe de projet Anne Juillet, le chef de service Patrick Étournaud et Florence Germond, municipale.

Après cette mise en contexte, nous pouvons passer à la vision du projet d'Anne Juillet. Le processus de ce projet n'est pas banal et nécessite donc une certaine acceptation au sein même du service. Il est nécessaire de convaincre les employés du service de la viabilité de ce nouveau processus, ce qui requiert des discussions intra-service régulières. Pour ce projet, la ville doit s'organiser avec un budget restreint et doit donc adapter l'échelle et l'ampleur de l'aménagement.

« Le but de ce projet-là c'est aussi, pour nous à la ville, de montrer ce qu'on peut faire en termes d'aménagement avec un budget assez réduit. » (Anne Juillet, cheffe de projet)

(Annexes : ix)

Il y a donc un défi pour le service de prouver qu'il est possible de modifier l'espace public convenablement avec peu de moyens. L'objectif de ce processus test est de prouver que les alternatives fonctionnent.

*« En général les projets sont bien ficelés, sont bien amenés, sont de très bonne qualité tout est *pico bello* comme on pourrait dire. » (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : ix)*

Anne Juillet est spécialiste de la participation et insiste sur le fait que l'intégration des usagers et habitants dans un projet urbain est indispensable, encore plus dans des quartiers socialement sensibles comme celui du Vallon, où la ville essaie d'offrir des aménagements qui conviennent aux besoins.

« Selon moi aucun projet d'urbanisme ne devrait se faire sans les habitants et usagers, mais ça c'est ma déformation professionnelle » (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : x)

La vision du projet depuis le point de vue du service est donc de profiter de l'engouement qui existe au Vallon grâce aux acteurs citoyens et de leur faire confiance pour trouver ce qui est bon pour leur quartier. Laisser une part de décision à l'acteur profane ne va pas de soi et peut être vu dans certains cas comme une perte d'autonomie ou même une atteinte à la fierté des professionnels de l'aménagement.

« Cela demande pas mal d'humilité de la part d'une ville et d'un politique de léguer un petit peu de son pouvoir aux acteurs du terrain. » (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : xi)

Pourtant, la volonté affichée ici par le Service des routes et de la mobilité est qu'il est possible d'unir les forces, car la solution ne réside pas dans les mains d'un seul acteur, mais plutôt dans la collaboration et la communication afin de trouver des solutions collectives.

«Je pense qu'il faut être convaincu que la ville et les collaborateurs n'ont pas toutes les solutions en main et surtout n'ont pas toutes les connaissances pour faire un projet adapté au quartier.» (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : xi)

Néanmoins, les savoirs professionnels restent indispensables à la réalisation du projet, ne serait-ce que pour déterminer la faisabilité du projet en tenant compte du budget qui, on l'a dit, est restreint. Comme dit plus haut, presque tous les services sont mobilisés à un certain niveau d'avancement du projet pour analyser les enjeux du sous-sol, environnementaux, de mobilité, de trafic... Ces enjeux doivent être diagnostiqués en amont pour pouvoir ensuite léguer du pouvoir de décisions aux acteurs profanes, selon les contraintes déterminées.

«La ville est le gardien de ces considérations-là [...] Au tout début du projet on peut se permettre de rêver parce que c'est fun et ça permet d'aller plus loin, mais il y a quand même ce cadre-là qui existe. [...] Et c'est là où on lègue du pouvoir aux acteurs externes : "le terrain de jeu c'est ça, nos conditions c'est ça, voici ce que vous vous pouvez faire". Qu'est-ce que l'on peut faire ensemble.» (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : xi)

Cette vision du projet est très bien résumée par Anne Juillet :

«C'est ce qu'on appelle le "Chaosrdisme" c'est le chaos et l'ordre. Atelier OLGa ne sont pas arrivés sur la place les bras ballants et "tout est ouvert". On avait beaucoup préparé ça en amont, on avait beaucoup discuté de ce qui est faisable ou pas et on avait établi le cadre ensemble.» (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : xii)

Ce «Chaosrdisme» est en définitive la posture qu'a choisi de prendre le Service des routes et de la mobilité dans ce projet. Un cadre technique doit être clairement défini et l'imagination peut ensuite nous guider et permettre de tester, de rater, de recommencer et d'arriver à quelque chose qui convienne au plus grand nombre.

Du point de vue de l'Atelier OLGa, les intérêts portent plutôt sur le bon déroulement de la démarche participative. En effet, leur rôle est d'organiser des expérimentations d'usage sur la zone d'étude en faisant en sorte que tous les participants se sentent acteur du projet. Les co-

fondatrices ont donc un rôle de professionnelles de la participation, mais aussi de l'aménagement, étant toutes deux architectes diplômées de l'EPFL. Elles doivent alors faire le lien entre les idées des utilisateurs et les contraintes imposées par la ville. Dans la hiérarchie, elles sont les mandataires de la ville et ont pour mission de proposer des résultats qui, là encore, devront être avalisés par le service d'Anne Juillet. Bien sûr, tout le processus est fait en étroite collaboration.

L'Atelier OLGa a donc gardé ses principes de fonctionnement et a mis au clair dès le départ ses intentions :

« On annonçait vraiment que le projet allait être construit ensemble. » (Alice Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : iv)

« L'idée était d'avoir plusieurs moments de rencontre pour qu'on puisse construire le projet petit à petit sur place. » (Alice Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : iii)

Cet impératif de construire le projet sur place en testant des choses avec les utilisateurs a bien été accueilli par la ville et les utilisateurs. On peut voir une certaine volonté de l'Atelier OLGa de casser les codes de l'urbanisme que nous appelons « officiel » avec des outils expérimentaux qui peuvent surprendre :

« On réagit directement à la situation, on est dans l'espace public, on fait un chantier ouvert, on n'est pas derrière notre ordinateur à dessiner quelque chose qui va ensuite être transformé derrière des palissades, on est sur place et on teste. » (Alice Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : vi)

Sur la Place du Vallon, les moments de rencontre ont donné lieu au placement de cagettes végétalisées sur le sol et de la peinture a été appliquée par terre pour redessiner la forme de la place. Ce sont des méthodes nouvelles qui vont même au-delà de l'urbanisme :

« On a vraiment fait cela ensemble de sorte à ce que cela soit aussi un moment de fête pour le quartier pas seulement nous en tant qu'architectes qui venons juste parler d'architecture et d'aménagement, mais aussi pour créer un moment festif pour que tout le monde puisse se sentir à l'aise. » (Alice Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : iii)

Il y a là une forme d'urbanisme éphémère qui, selon notre définition, crée l'événement dans l'espace et met en lumière la place sous un autre angle. L'espace public est non seulement présent dans son sens physique, mais également comme espace social d'opinions puisque les

acteurs sont réunis au même moment, au même endroit pour débattre du projet. Des idées nouvelles peuvent alors émerger et faire avancer le projet en fonction des expériences qui ont eu du succès et celles qui n'ont pas fonctionné.

On l'a vu, la participation joue un grand rôle dans le travail de l'Atelier OLGa. Néanmoins, le but est de réaliser un plan de la place en incorporant toutes ces rencontres dans le projet. Il reste donc une part de travail qui ne peut être effectuée que par les professionnels de l'aménagement. L'Atelier OLGa a dessiné ce plan en collaboration avec le service des routes et de la mobilité.

« Si nous avons dessiné le projet il y a un an, on ne l'aurait pas dessiné comme ça et c'est la somme des expériences qu'on a faites qui ont conduit à ce dessin de projet et pour nous c'est intéressant, car ça dépasse ce qu'on aurait pu imaginer. » (Alice Chenais, Atelier OLGa)

(Annexes : vii)

Finalement, l'intérêt commun entre le service communal et l'Atelier OLGa ne réside pas dans le résultat final mais dans la manière avec laquelle on y est parvenu.

« On a aussi besoin de porter plus d'importance à la manière dont est fait le projet que sur le résultat final de la part des communes, car on ne signe pas pour un projet final. » (Alice

Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : vii)

Enfin, nous allons analyser les impressions de l'acteur profane représenté par l'utilisateur qui, selon notre interprétation du mot, est une personne qui emprunte l'espace public concerné régulièrement et qui en a donc une expérience sensible, une expérience d'usage.

L'approche abordée par l'utilisateur diffère passablement des deux autres (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage) puisque le rapport de force n'est pas tout à fait le même entre le profane et le professionnel. En effet, les leviers d'actions pouvant être entrepris par l'utilisateur ne sont pas dans le même registre que ceux de l'acteur public. Les utilisateurs doivent user de méthodes astucieuses pour faire valoir leurs intérêts. Ils souhaitent être mis au courant de ce qu'il se passe dans leur quartier. Ils ont un attachement très fort au lieu puisqu'ils y vivent et le fréquentent quotidiennement.

Dans la hiérarchie, l'utilisateur n'a pas de chef, il est maître de ses opinions, bien qu'il doive prendre en compte l'avis du comité de l'association, qui est l'organe décisionnel. Comme nous l'avons vu, le quartier attache une grande importance à ce qui se passe en son sein. Dominique

Hugon, membre du comité de l'association du quartier du Vallon et référent au projet de la Place du Vallon nous donne son ressenti du point de vue des utilisateurs qu'il représente :

« Le quartier était justement connu pour sa résistance face à des projets qui n'avaient pas été proposés à la base. » (Dominique Hugon, Association de quartier) (Annexes : xv)

« Peut-être que c'est un peu dans l'ADN du quartier quoi. Je crois qu'il y a toujours eu une espèce de... pas forcément de résistance, mais une attention à ce qui se fait dans le quartier et d'être partie prenante. » (Dominique Hugon, Association de quartier) (Annexes : xix)

Ainsi, faire accepter un projet au Vallon ne va pas de soi et il n'est pas judicieux de vouloir l'imposer aux utilisateurs, au risque de recevoir des oppositions qui rallongeraient considérablement la réalisation du projet en question. La vision du projet par l'utilisateur peut être comprise comme l'envie pour l'association d'avoir un rôle de contrôle sur ce qu'il se passe et d'être, par la même occasion, une force de proposition. En effet, lors de la démarche participative du projet de PPA, 45 objectifs avaient émergé et la liberté des thèmes était très large.

« Sur les 45 il y en a peut-être 6 ou 7 qui ont été réalisés. Alors il y en avait tout un tas qui étaient relativement utopiques aussi, comme refaire une piscine parce qu'à l'époque jusqu'aux années 70 il y avait une piscine à la Place du Nord. » (Dominique Hugon, Association de quartier) (Annexes : xvi)

Les utilisateurs proposent des idées variées qui doivent par la suite faire l'objet d'une évaluation plus poussée pour négocier entre ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas. Ici, Dominique Hugon avoue que certaines idées sont « utopiques », ce qui montre bien la limite de l'intégration d'acteurs non-professionnels. Néanmoins, grâce à ces ateliers, l'utilisateur se sent acteur à part entière du processus de projet et c'est ce qui compte pour lui.

*« C'est assez passionnant de vivre dans ce quartier et de faire partie de ces dynamiques. »
(Dominique Hugon, Association de quartier) (Annexes : xxi)*

Parfois, les idées proposées par les utilisateurs à travers l'association de quartier n'ont pas été entendues par la ville. Dans ces moments-là, les utilisateurs prennent les choses en main et réalisent ce dont ils ont envie. Nous verrons que passablement de mobilier urbain au Vallon a

été réalisé uniquement par les utilisateurs, sans autorisation de la ville. On peut y voir une certaine insurrection contre le manque de réponse ou la lenteur des processus administratifs.

« Ça fait des années qu'on demandait aux services de la ville d'avoir une solution de mettre des consignes (casiers à cadenas). » (Dominique Hugon, Association de quartier) (Annexes : xviii)

Dans ces cas-là, l'acteur profane va au-delà de son rôle de contrôle et de force de proposition. Dominique Hugon résume parfaitement cette dichotomie entre le contrôle total de la démarche par l'acteur public et l'autogestion par les utilisateurs :

« Donc je pense que c'est un équilibre assez fragile sur : qu'est-ce qu'on peut faire avec la ville, qu'est-ce que la ville peut faire avec nous. » (Dominique Hugon, Association de quartier)
(Annexes : xxi)

Le projet de la Place du Vallon a permis à la ville de faire adhérer les utilisateurs à un réaménagement qu'ils avaient demandé et de leur fournir les moyens techniques de la ville pour agir directement sur l'espace public de leur quartier.

Pour conclure cette analyse de discours, on peut remarquer que le processus de projet est bien plus important en termes de valeur ajoutée que le résultat final dans ce cas. La réussite du projet peut donc être évaluée avant sa finalité en observant le bon déroulement ou non de la collaboration entre les acteurs. Les expérimentations ont permis de modeler le projet en temps réel et les itérations ont été faites sans devoir repartir de zéro, mais en s'adaptant au fil des rencontres entre l'Atelier OLGa, les utilisateurs et le Service des routes et de la mobilité. Les bénéfices d'une telle collaboration sont principalement sociaux puisque les barrières entre professionnels et profanes se sont réduites ce qui diminue la méfiance du côté des utilisateurs. Cela met également en lumière la complexité de l'aménagement urbain, créé par des intérêts parfois divergents, les réticences à la nouveauté du processus et les attentes politiques.

Les inconvénients que l'on peut tirer d'une telle démarche sont la difficulté de quantifier le retour sur investissement. En effet, la création de valeur sociale est difficile à expliquer si l'on n'a pas personnellement fait partie du processus. Il faut également noter le fait que ce processus est passablement long puisqu'il y a plus d'acteurs à mettre en relation. C'est un processus qui peut difficilement s'appliquer aux projets de grande envergure. Finalement, le projet d'aménagement de la Place du Vallon a pu être un succès grâce à la forte dynamique

citoyenne présente au sein du quartier. La motivation et l'engagement des utilisateurs ont été le moteur du projet qui, sans cela, n'aurait pas pu être réalisé.

3.2.5 Co-construction et Urbanisme de l'entre-deux

Nous allons à présent tenter de définir le processus de projet utilisé pour la Place du Vallon en reprenant les concepts développés dans l'état de l'art, à savoir la co-construction collaborative, et l'urbanisme temporaire qu'il soit tactique, éphémère ou de l'entre-deux.

Tout d'abord, la co-construction a été très explicitement citée par les acteurs interrogés. Dans le principe, elle requiert un collectif, donc des acteurs multiples, de la collaboration, et une stratégie. Dans notre cas, il y a effectivement ces trois caractéristiques de base. Nous avons des acteurs professionnels, d'autres représentant l'autorité publique ainsi qu'une multitude de groupes issus de la société civile. Ils se sont effectivement rencontrés et ont agi ensemble sur la place pour préfigurer la future forme de celle-ci.

Ensuite, la co-construction requiert des échanges réguliers et une invocation de tous les acteurs dès le début du processus. Le programme n'est pas préexistant avant le commencement de la démarche. C'est effectivement le cas au Vallon même si nous l'avons vu, l'Atelier OLGa et la ville ont prédéfini le cadre technique et juridique pour différencier ce qui est réalisable de ce qui ne l'est pas. L'Atelier OLGa avait par ailleurs préparé des thématiques qui allaient être discutées avec les utilisateurs, mais sans que ces rendez-vous n'influencent la direction que devait prendre le projet. C'est bien l'avantage que met en avant Alice Chenais, co-fondatrice de OLGa, lorsqu'elle parle de ce processus :

« Le fait de co-construire du mobilier, ça apporte une sorte de marge de manœuvre et d'appropriation de la part de gens qui passeraient par-là par la suite parce qu'il y a un côté où ce n'est pas forcément parfait, par forcément fini donc on se sent plus à l'aise d'y apporter nous en tant que profane, quelque chose, car on sent que ce n'est pas forcément fini. » (Alice Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : v)

On voit bien ici que le programme n'est pas défini avant que toutes les idées aient été essayées. La notion n'imprévu et de lâcher prise concorde tout à fait avec cette déclaration. La démarche a été entreprise pour être réappropriée par l'acteur profane et cela redessine également les relations de pouvoir :

« On avait des craintes au début qu'on soit trop de gens dans l'organisation et que cela fasse peur aux gens du quartier, aux gens qui sont sur la place, qu'il ne se sentent pas à l'aise de venir, mais en fait il y avait tellement de monde qu'on ne savait plus trop qui était usager de la place, qui était habitant, etc. Donc c'était assez foisonnant. » (Alice Chenais, Atelier OLGa)

(Annexes : iv)

Pour instaurer ce genre de démarche, il faut donc au préalable avoir la vision d'un projet où l'acteur public, qui historiquement avait tous les pouvoirs, se remette en question et accepte une nouvelle hiérarchie plus transversale entre les acteurs.

On peut alors dire que le processus de ce projet s'inscrit essentiellement dans la co-construction. Cependant l'acteur profane n'est pas actif à tous les niveaux du processus. Les phases de diagnostic de site pour construire le cadre technique des possibles, ainsi que toute celle du dessin du plan final pour mise à l'enquête, n'ont pas été réalisés en collaboration avec les citoyens. Évidemment, les professionnels restent vitaux dans la conception technique du projet et, bien qu'ils tiennent compte des idées et volontés des utilisateurs, ils gardent tout de même le dernier mot dans la forme finale du projet. Si bien que les utilisateurs pourraient être déçus du résultat, quand bien même ils se sentaient valorisés pendant le processus de réflexion.

3.2.6 Urbanisme temporaire

La temporalité est aussi un des thèmes saillants du projet urbain contemporain. L'urbanisme temporaire, qui définit l'aménagement d'espaces pour en stimuler les usages à court terme, prend plusieurs formes au sein même du projet que nous étudions ici. Le temporaire en urbanisme est quelque chose qui, nous le verrons, est à la fois un avantage et un inconvénient suivant la temporalité du processus.

Au départ, l'aménagement de la place est en lui-même temporaire, car un projet de PPA doit totalement redessiner le quartier à long terme. Dans l'esprit de tous les acteurs, ce projet structurait leurs pensées puisqu'il donnait une limite de temps pour se préparer à cette grande transformation. Pourtant, l'échéance est devenue très floue et les études se sont succédé pour déterminer si un projet de grande envergure avait effectivement sa place à l'heure actuelle. Dominique Hugon de l'association de quartier nous explique que ce projet a été imaginé il y a plus de dix ans et met en exergue les réticences des utilisateurs face à la possible vétusté de

projet initial. Il explique également les mutations prévues aux Plaines du Loup, qui vont considérablement densifier la zone. Il explique que la friche est un terrain qu'il faudra probablement dépolluer et que c'est une zone humide et à l'ombre due à son encaissement dans le Vallon. En clair, il prône un tout autre développement pour la zone. L'EPFL est notamment en plein travail de diagnostic pour produire des scénarios de développement.

On voit donc que le projet à l'échelle du quartier prend beaucoup de retard et n'a pas d'horizon temporel précis. En conséquence, le projet de la Place du Vallon devient plus permanent que temporaire :

« On est un peu dans un statu quo, dans une zone floue où ce projet-là (la Place du Vallon) était imaginé pour une durée de vie de 5 à 10 ans, mais on peut imaginer qu'il va durer un petit peu plus longtemps. » (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : ix)

Nous sommes donc en présence de plusieurs temporalités différentes qui doivent concorder pour ne pas revenir au point de départ, à savoir un espace public délaissé et sans usage.

Tout événement ou imprévu modifiant la temporalité d'un projet d'urbanisme temporaire peut nuire bien plus facilement à la bonne tenue du processus, qu'un aménagement sur le long terme. En effet, ce qui est pensé pour être temporaire ne subsiste pas longtemps aux ravages du temps. Il est donc dans l'intérêt de tous les acteurs que le planning ne soit pas trop modifié. Le dérapage du béton a par exemple produit des surfaces herbeuses devenues envahissantes (Fig. 56).



*Figure 56 : Non entretien de la végétation sur la Place du Vallon
Source : Auteur, septembre 2020*

Pendant le déroulement du projet, la pandémie de 2020 a également repoussé les opérations et a empêché la communication pendant un certain temps entre les acteurs. Cette crise a sans doute fait perdre un an complet au projet.

Un autre élément perturbateur a été la présence d'un chantier de développement du chauffage à distance. Il était installé à l'est de la place et est resté plus longtemps que prévu, ce qui a encore une fois empêché le service d'Anne Juillet d'intervenir.

Ces exemples prouvent le caractère fragile et éphémère de la ville comme théorisé dans l'état de l'art. L'urbanisme temporaire semble ainsi être un bon instrument dans notre cas d'étude. Néanmoins, l'Atelier OLGa prône l'urbanisme de l'entre-deux qui doit servir à intégrer les rythmes de la ville et son évolutivité dans le projet. Ici, la temporalité floue n'a pas totalement permis cette intégration. Les aménagements réalisés ont mal vieilli et la place n'a plus vraiment de lisibilité.

«Après le défi, mais ça c'est pour tous les projets d'urbanisme tactique ou temporaire, c'est que quand ça reste trop longtemps dans l'espace public, [...] ça commence à plus être très

beau. Il est temps d'agir pour de vrai. De faire un vrai projet. » (Anne Juillet, cheffe de projet)

(Annexes : xiv)

Du point de vue de l'Atelier OLGa, l'exercice est réussi puisque l'on a amené des gens dans l'espace de réflexion, que l'on a fondamentalement changé l'usage qui en est fait et qu'il a servi à maintes reprises de lieu de partage, de fête etc. À ce titre, le réinvestissement social, la valorisation symbolique et les objectifs de l'urbanisme temporaire sont atteints.

3.2.7 Le mobilier urbain dans le projet de la Place du Vallon

Et le mobilier urbain dans tout ça? Comment est-il intégré dans les réflexions? Quelle importance prend-t-il dans le développement des idées? Quel mobilier urbain a émané du projet de la Place du Vallon?

L'entretien avec Alice Chenais a été préparé avec l'idée que la co-construction avait permis la création d'un nouveau mobilier urbain pour préfigurer la place. Or nous avons été surpris d'apprendre qu'aucune infrastructure n'avait été créée dans le projet en particulier. Les réflexions comportaient pourtant un chapitre sur le mobilier, mais il s'est avéré pendant les discussions que le thème a glissé vers la mobilité et les espaces à piétonner sur la place.

« On a plutôt voulu réfléchir, en tout cas dans notre processus de projet, à la place dans son ensemble, histoire de ne pas cloisonner encore la place entre l'espace actuellement piéton et l'énorme surface de circulation. Du coup, on s'est moins concentré sur le mobilier, mais plus sur ce qui pouvait unifier tout ça. » (Alice Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : v)

Le mobilier urbain a été mis à l'écart, isolé par des enjeux plus importants aux yeux des utilisateurs comme la mobilité ou la végétalisation. Le diagnostic a donc identifié un problème de cloisonnement de la place.



Figure 57 : Place du Vallon avant intervention
Source : Atelier OLGa

En effet, le mobilier existant avant la transformation faisait en réalité partie du problème puisqu'il délimitait la place à un espace restreint (Fig. 57). Les réflexions ont donc conclu qu'il fallait ouvrir la place et donc enlever du mobilier au lieu d'en rajouter.

Néanmoins, le mobilier urbain a tout de même joué un rôle de préfiguration lors des journées de tests grandeur nature, grâce au «kit cube» de la ville de Lausanne. Ces cubes en bois peuvent s'emboîter les uns aux autres, sont facilement transportables et permettent de tester des lieux où pourrait être installé du mobilier d'assise par exemple (Fig. 58). On aurait ainsi pu imaginer que le projet ait amené du mobilier urbain sur mesure, capable de cristalliser les idées émises lors des différents moments de rencontre, de débats et de fête. Or, il n'en est rien. Lorsque nous abordons la question du mobilier, nous comprenons qu'il existe plusieurs causes à cette situation.

«On a également fait quelque chose sur le mobilier urbain donc avec le fameux « kit cube » de la ville de Lausanne pour faire des tests de mobilier, surtout d'emplacement parce que ce n'est pas tant pour la forme, vu que le « kit cube » est quand même assez limité dans sa forme [...], mais plus pour l'emplacement des mobiliers.» (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : viii)



Figure 58 : « Kit Cube » installé sur la Place du Vallon
Source : Atelier OLGa

À ce stade du projet, un des premiers freins à la création de mobilier urbain réside dans la forme du mobilier qui n'est pas encore définitive. On voit alors que le mobilier urbain n'intervient que très tard dans le processus et que sa forme n'est pas la principale préoccupation des acteurs, contrairement à son emplacement. Dans le concept final, l'Atelier OLGa et le service des routes et de la mobilité ont voulu mettre en œuvre le décloisonnement de la place. La voirie a donc été rétrécie et de nouveaux « îlots » ont été placés pour redéfinir les limites de la nouvelle voirie. C'est donc seulement après avoir fait ce travail sur les sols que le mobilier peut éventuellement venir s'implanter.

« C'est vrai qu'on aurait envie de continuer par la suite avec aussi du mobilier, je ne sais pas du tout quelle forme ça va pouvoir prendre. » (Alice Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : v)

Ici, Alice Chenais laisse même entendre que le mobilier urbain pourrait faire partie de la suite du projet et donc avoir le lancement d'un tout nouveau projet mettant le mobilier urbain au centre de la réflexion. Néanmoins, ce n'est qu'un vœu à ce stade, car la deuxième raison de la non-crédation de mobilier dans ce projet est des plus contraignantes.

Lors de notre étude de site, nous avons observé des bancs modernes appartenant à la gamme « Léman » développée par la « Compagnie des Rues » de Genève. Il s'avère que c'est la gamme qui est actuellement privilégiée au niveau politique pour l'aménagement des espaces publics de la ville. Par conséquent, dans ce projet, le choix de la forme du mobilier n'appartient pas au service de Anne Juillet, mais à la municipalité. Lorsque l'on aborde le choix de cette gamme

dans le projet, les trois acteurs interrogés émettent des réticences à l'encontre du mobilier « Léman ».

« Ce sont des volontés politiques, enfin en tout cas au sein de la ville d'avoir une vision où on veut que les espaces publics représentent Lausanne. [...] Je trouve dommage de tendre vers une ville où les choses s'uniformisent. » (Alice Chenais, Atelier OLGa) (Annexes : vii)

« On a une certaine volonté que le mobilier urbain, qui est sur le domaine public, ait une harmonisation en termes de matériaux et de couleur. Ça ne veut pas forcément dire que tout le mobilier va sortir de la même entreprise et des mêmes ateliers, mais qu'il y ait au moins le bois et l'acier argenté. » (Anne Juillet, cheffe de projet) (Annexes : xii)

« En ce moment on a toujours (petit rire) une discussion sur le mobilier urbain parce que la ville aimerait bien pouvoir un peu optimiser avec des bancs « Léman » tous les quartiers, et nous on trouve que ça ne correspond pas à l'esprit du quartier, d'avoir quelque chose d'un petit peu plus... co-construit et personnalisé. » (Dominique Hugon, Association de quartier) (Annexes : xvii)

Le mobilier urbain est donc un sujet controversé. Anne Juillet a été forcée par le cadre technique de choisir la gamme « Léman » pour ce projet, alors que l'Atelier OLGa ainsi que les utilisateurs auraient aimé voir un mobilier co-construit.

En résumé, le choix du mobilier résulte d'un choix politique basé sur un appel d'offre sur les marchés publics, au terme duquel la municipalité a choisi la gamme « Léman ». Elle a donc un contrat actif avec eux pour le mobilier urbain sur le domaine public de Lausanne. Le mobilier est ainsi choisi d'avance et ne permet pas l'élaboration d'une autre méthode de conception. On peut aussi remarquer que les discussions sur le mobilier interviennent en toute fin de processus ce qui a peut-être nui à la volonté de co-construction de celui-ci.

Pourtant, comme l'a démontré notre étude de site, le mobilier du quartier reste, à l'heure actuelle, très varié et reflète les époques et les différents goûts esthétiques des autorités au fil des années. Anne Juillet précise que ces goûts ne sont pas figés dans le temps et que la gamme « Léman » correspond aux orientations des années 2020 souhaitées par la ville. Il n'est donc pas impossible que ce mobilier déplaise ou ne convienne plus dans plusieurs années. Lors de la fête de quartier du 20 septembre 2020, des discussions informelles entre les utilisateurs, Anne Juillet et Florence Germont, municipale, ont abouti à un compromis concernant les bancs

« Léman ». Il a alors été question de laisser les utilisateurs repeindre les bancs qui seront installés, de sorte qu'il puisse y avoir une certaine appropriation.

3.2.8 Le mobilier urbain à travers l'urbanisme tactique et éphémère

Nous avons jusqu'à présent traité le débat du mobilier dans le cadre strict du projet de réaménagement. Pourtant, notre analyse de site a fait apparaître du mobilier plus extravagant et atypique. En effet, les utilisateurs du quartier ont souvent eu des idées en rapport avec le mobilier et les fonctions qu'il devrait servir dans leur quartier. L'analyse de site et l'entretien réalisé avec Dominique Hugon, membre de l'association de quartier, ont permis de mettre en lumière trois exemples de réalisations dont deux dans l'urbanisme éphémère et une dans l'urbanisme tactique. Les utilisateurs ont ainsi construit une scène éphémère, un podium et des casiers à cadenas pour les sans-abris.

Ce qui fait la qualité de l'espace public au Vallon c'est sa grande adaptation aux événements festifs. Les tests dans l'espace public se font souvent à travers des fêtes de quartier, où l'espace public est réquisitionné le temps d'un week-end ou même d'une journée. On y installe alors des tentes, des stands et des scènes éphémères.

Quelques fois, l'éphémère reste en place plus longtemps que prévu. Les installations ne sont pas censées être du mobilier urbain permanent, mais le deviennent malgré elles, ce qui n'est pas sans causer une certaine gêne au sein des services municipaux. La police est par exemple intervenue dans le cas du podium installé devant le café « La Bossette » Place du Nord n° 4 (Fig. 55). Dans ce cas précis, le podium (Fig. 60) avait été installé pendant l'événement « Ô Vallon » de 2016, puis démonté à la fin de l'événement. Mais les utilisateurs l'ont réinstallé quelques années après et il a tenu jusqu'à l'automne 2020. Il a notamment servi pour des concerts de rue ainsi que de terrasse pour le café. Entre mai et octobre 2020, la ville de Lausanne avait permis aux bistrotts d'élargir leurs terrasses¹¹. Ainsi, le podium avait pu rester en place, mais la police l'a finalement fait enlever pour réaliser une mise à l'enquête, dans le but de pérenniser l'installation. Voici donc un exemple de réalisation éphémère qui rompt avec la temporalité qu'elle était censée suivre, pour transformer durablement un espace public.

¹¹ 24 Heures 10.06.2020

Le deuxième exemple suit quelque peu le même schéma que le podium. Il s'agit d'une scène modulable, également construite lors de la fête « Ô Vallon » de 2016. Elle était située sur la Place du Vallon, à côté de l'entrée de l'ancien funiculaire, mais est actuellement stockée dans un container dans la friche du Vallon. Cet élément n'a donc pas transformé l'espace d'une manière durable, mais c'est un élément qui est mobile et qui peut activer l'espace public du quartier lors des futurs événements.

Le dernier mobilier dont nous avons parlé avec Dominique Hugon est une sorte de caisse en bois, permettant aux sans-abris de venir y déposer leurs affaires afin de se prémunir des intempéries et autres vols. Dominique Hugon ne considère pas ces éléments comme du mobilier urbain, il voit cela plutôt comme un service rendu aux sans-abris qui n'ont quasiment aucun bien matériel. L'association avait remarqué la présence de sacs de couchage cachés dans le quartier et avait demandé à la ville de pouvoir faire quelque chose pour aider cette population vulnérable. N'ayant pas reçu d'approbation, l'association a pris la liberté d'installer des casiers sous les bancs existants ou simplement sur la place (Fig. 59).



Figure 59 : Casiers à cadenas pour sans-abri réalisés par les utilisateurs du quartier du Vallon
Source : Auteur, septembre 2020



Figure 60 : Podium installé pour la fête de quartier "Ô Vallon" 2016
Source : Auteur, septembre 2020

« Comme on nous a toujours bottés en touche, on nous a toujours dit “non non mais ce n’est pas une bonne idée, ça va créer un précédent, etc.” et bien on l’a fait, on les a posés et puis y a pas eu de problème. » (Dominique Hugon, Association de quartier) (Annexes : xviii)

Les clés des casiers sont gérées par un membre de l’association, qui s’assure du bon déroulement des choses et évite les potentiels conflits entre utilisateurs. Contrairement à ce que Dominique Hugon pensait, ces casiers peuvent tout à fait être mis dans la catégorie du mobilier urbain, même si ce n’est pas géré par la ville ou issu d’un catalogue. La fonction qu’ils servent est originale, mais répond à un besoin des usagers du quartier. Dans ce dernier cas, nous y trouvons là un manque de l’urbanisme officiel, comblé par l’acteur profane et militant. En somme, un objet émanant de l’urbanisme tactique qui est encore utilisé 5 ans après et qui ne saurait être supprimé facilement, tant son utilité a été avérée.

3.3 Conclusion de l’analyse

À travers l’analyse du mobilier urbain du quartier du Vallon, il a été possible de comprendre les orientations esthétiques des différentes municipalités s’étant succédé à Lausanne. Nous nous sommes rendu compte que le mobilier urbain est effectivement un support de multiples usages, mais qu’il est aussi un instrument de remaniement de ceux-ci dans l’espace public. C’est le premier objet qui subit des déprédations, comme s’il matérialisait les conflits d’usages dans l’espace public. Les objets qui entrent dans le carcan « mobilier urbain » sont parfois très résistants à la météo et à l’usure du temps, mais peuvent aussi être fragiles et éphémères.

Le mobilier urbain n’est pas ce à quoi l’on pense en premier lors d’un projet urbain. On préfère analyser la composition de l’espace public, la végétalisation ou la place accordée aux différents modes de déplacement. Dans notre cas d’étude, c’est uniquement à la fin du processus, lorsque le projet est sur le point d’être réalisé, qu’on commence à discuter du type de mobilier urbain à installer, comme si on l’avait oublié alors qu’il influencera les usages de l’espace en transformation.

Mais nous l’avons vu dans le cas du podium et les casiers pour sans-abris créés par les utilisateurs, le mobilier urbain, en tant qu’instrument, peut émaner de l’acteur profane à des fins plus ou moins militantes pour exprimer un besoin des utilisateurs et pour faire valoir une vision d’un quartier dans le but de se l’approprier.

Il organise, parfois sans qu'on s'en rende compte, les usages présents et futurs de l'espace public.

En évaluant le projet dans son ensemble, on s'aperçoit qu'une vaste typologie de mobilier urbain a été soit enlevée soit ajoutée sur la Place du Vallon. Ceci afin de révéler les potentiels de la place, pour amener l'événement dans le quartier ou dans le cas des bancs tronc, car ils offrent une fonction importante pour les utilisateurs de cette centralité qu'est la Place du Vallon. C'est ce qui est résumé dans la frise chronologique suivante.

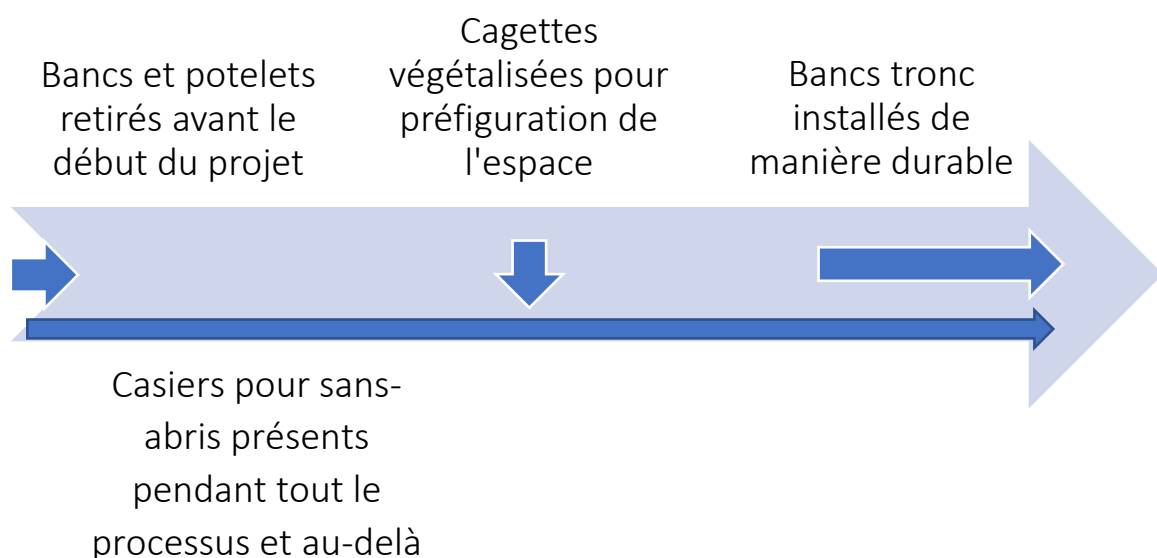


Tableau 4 : Frise chronologique de la suppression et de l'ajout de mobilier sur la Place du Vallon

Le projet de réaménagement de la Place du Vallon a finalement utilisé de presque tous les modes de faire émanant de l'urbanisme temporaire. Pendant les moments de préfigurations sur la place avec les utilisateurs et l'Atelier OLGa, l'urbanisme « de l'entre-deux » était de mise puisque l'espace public restait actif même pendant les phases de travaux, comme le dégrapage qui a été réalisé en co-construction. Durant l'installation des cagettes végétalisées qui supposaient la future emprise de la place, c'est l'urbanisme éphémère qui était représenté. Le projet est devenu le temps de quelques jours le prétexte pour amener la fête dans le quartier et a permis d'intégrer tous les acteurs sans hiérarchie. En revanche, l'urbanisme tactique selon la définition utilisée dans ce travail, n'a pas eu sa place. Aucune action insurrectionnelle n'a eu lieu pendant les travaux.

En conclusion, il est intéressant d'observer que les dérivés de l'urbanisme temporaire sont complémentaires et peuvent survenir à différentes temporalités du projet urbain. Chacun amène ainsi un élément liant les acteurs entre eux et permettant de trouver des solutions ensemble.

4 Retour sur les hypothèses

Nous allons à présent revenir sur nos hypothèses de départ. Nous les avons classées en deux catégories. Le premier groupe d'hypothèses mettait l'accent sur le mobilier urbain et ses formes, et le deuxième groupe donnait plus d'importance au processus de projet.

La première hypothèse supposait que le mobilier urbain produit dans le mouvement d'urbanisme temporaire est évolutif et support à de multiples usages.

Pour que cette hypothèse se révèle être juste, il faut supposer que l'urbanisme temporaire produise véritablement du mobilier urbain, or, nous avons vu dans notre cas d'étude que ce n'est pas forcément le cas. Aussi, nous avons déterminé que l'urbanisme temporaire était un terme parapluie regroupant plusieurs types de processus de projet comme l'urbanisme tactique, éphémère ou de l'entre-deux.

La réponse à cette hypothèse peut tout de même se trouver dans le quartier étudié, puisque du mobilier a été réalisé selon les principes de l'urbanisme éphémère et de l'urbanisme tactique. Ainsi, le podium et la scène itinérante créés à l'occasion de la fête « Ô Vallon » illustrent bel et bien un mobilier évolutif, c'est-à-dire ayant une forte adaptabilité au lieu, et devenant support à de multiples usages puisqu'il a servi de scène de théâtre, de lieu de concert et aussi de terrasse pour le café « La Bossette ». Il a également fait l'objet d'une mise à l'enquête dans le but d'être pérennisé ce qui supporte davantage l'idée d'un mobilier urbain évolutif.

Quant aux casiers réalisés dans les caractéristiques de l'urbanisme tactique, ils ne sont pas évolutifs puisqu'ils n'ont pas changé de forme depuis leur création. En revanche, ils servent de multiples usages en étant à la fois un support artistique, une assise pour passant et surtout un rangement sécurisé pour les sans-abris. L'idée d'une pérennisation n'est pas encore à l'agenda politique et leur durée de vie touche bientôt à sa fin, ce qui ne confirme pas totalement la première hypothèse. Il nous apparaît, *a posteriori* que pour ce type de mobilier temporaire, il

est nécessaire d'avoir une acceptation d'une majorité d'acteurs. Si tel n'est pas le cas, il finira par dépérir dans l'espace public et n'évoluera plus, même s'il est utilisé régulièrement.

Pour répondre à cette première hypothèse, nous pouvons exprimer les nuances suivantes :

- Certains urbanismes temporaires produisent des mobiliers urbains.
- Les mobiliers urbains produits dans l'urbanisme temporaire sont évolutifs et supports de multiples usages si et seulement si la volonté politique accorde sa confiance au dit mobilier.
- L'évolutivité d'un mobilier va de pair avec son utilisation.

La deuxième hypothèse voyait le mobilier urbain comme étant l'objet de prédilection des pratiques émanant de l'urbanisme temporaire.

Dans notre analyse, cette hypothèse est plutôt vraie en ce qui concerne l'urbanisme tactique et l'urbanisme éphémère. Dans les deux cas, il y a eu une intervention sur l'espace à l'aide d'un mobilier urbain très léger et facilement démontable. Néanmoins pour l'urbanisme de l'entre-deux représenté dans notre étude par le projet de réaménagement de la Place du Vallon, le mobilier urbain était plutôt un frein à la modification de la place. En effet, les ateliers menés par OLGa ont enlevé des bancs et des poteaux afin de libérer le potentiel de la place. De plus, aucun mobilier n'a été construit et laissé sur place plus de quelques jours. Même au niveau des discussions, le thème du mobilier urbain n'a pas fait écho auprès des utilisateurs. Évidemment, il est difficile de dire si ce cas d'étude est une exception, puisque nous avons vu dans l'état de l'art, que les tests d'urbanisme de l'entre-deux réalisés par Jade Rudler à la gare de Lausanne et celle de Renens se sont fortement appuyés sur le mobilier urbain pour revitaliser ces espaces publics.

La réponse à cette hypothèse est donc mitigée. Il est nécessaire de prendre chaque projet au cas par cas. Le mobilier urbain joue un rôle non négligeable, mais ce n'est pas l'objet de prédilection de ces pratiques.

Les deux dernières hypothèses étaient axées sur le processus de projet. La troisième s'intéresse à savoir si la co-construction permet d'augmenter les usages du mobilier urbain et si elle répond à des fonctions dans l'espace public. Comme nous l'avons définie dans ce travail, la co-construction ne décrit pas uniquement le fait de créer un objet tangible dans l'espace, mais aussi, et surtout, une collaboration plus vaste qui passe par des discussions, des rencontres, regroupe des acteurs venants de différents corps de métiers et qui inclut les acteurs profanes,

les utilisateurs. Dans le projet de la Place du Vallon, une réelle remise en question du mobilier devra figurer dans le processus de projet. Même si nous ne pouvons pas encore évaluer sa forme, il est probable que les objets installés serviront les fonctions que souhaitent la ville ainsi que celles que souhaitent les utilisateurs, à savoir des mobiliers de repos classiques pouvant servir de support artistique ou de casiers sécurisés pour les sans-abris. La co-construction a donc effectivement un effet sur le mobilier et répond à plusieurs usages qui n'aurait peut-être pas été pris en compte si le projet avait été réalisé de manière unilatérale. Les mobiliers créés unilatéralement, soit par la ville ou par les utilisateurs uniquement, sont dans le premier cas, classiques c'est-à-dire aux usages de base (repos, éclairage, sanitaire...), mais ne modifient pas les fonctions de l'espace public. Dans le deuxième cas, les mobiliers créés servent une nouvelle fonction dans l'espace public, mais ne répondent pas aux usages de base. Il est donc nécessaire d'avoir une véritable co-construction afin de satisfaire à la fois les usages de base dans l'espace public et pérenniser les mobiliers novateurs qui ajoutent des fonctions nouvelles.

La question d'un mobilier novateur était finalement comprise dans la quatrième hypothèse qui supposait que : l'urbanisme temporaire permet, à travers un mobilier urbain moins conventionnel et innovant, de modifier plus rapidement l'espace public. Premièrement, il ne fait aucun doute que le mobilier produit dans l'une ou l'autre des pratiques de l'urbanisme temporaire est non conventionnel, atypique et intrigant. L'exemple du podium créé par les utilisateurs est vraiment remarquable, d'autant plus qu'il n'est pas resté uniquement le temps d'une manifestation, il a perduré dans le temps et s'est avéré être un objet indispensable à la Place du Nord.

Deuxièmement, la rapidité d'implantation d'un tel objet est exceptionnelle. En effet, aucune autorisation n'était de mise pour son implantation, si ce n'est lors de la fête « Ô Vallon ». Le fait qu'il ait été toléré dans l'espace public pendant si longtemps a permis de modifier l'espace public en moins de temps que si l'idée était passée par l'urbanisme officiel.

L'hypothèse centrale qui soutenait toutes les autres supposait que les changements profonds des modes de faire apportaient et développaient des matérialités différentes dans l'espace public. Nous avons vu à travers l'état de l'art et notre cas d'étude que les urbanismes temporaires matérialisent ces changements profonds en apportant de l'imprévu, des acteurs de plus en plus variés et modifient les buts que doit remplir un projet urbain. Au temps de l'urbanisme fonctionnel, la finalité du projet était l'objectif principal. En urbanisme temporaire,

le processus est plus important et les liens créés entre les acteurs sont ce qui fait le succès d'un projet. L'acceptation du projet par le plus grand nombre est plus importante que la réalisation de celui-ci. Les matérialités produites sont également bien plus variées puisque les idées émanent de types d'acteurs très différents et la décision du mobilier ne se prend pas par une seule personne mais par un consensus. L'hypothèse centrale est donc vérifiée.

4.1 Limites et suite possible du travail

La visée de ce travail était de comprendre le rôle du mobilier urbain dans la ville en fonction du type de projet usité pour le réaménagement de celle-ci. Le mobilier en tant que tel n'est pas systématiquement utilisé dans les projets de transformation de l'espace public bien que l'urbanisme de l'entre-deux tente de lui donner une plus grande importance dans la préfiguration de l'espace public.

Comme le cas d'étude choisi dans ce travail n'est pas terminé, il est impossible d'analyser le mobilier urbain produit. Il serait alors intéressant de poursuivre l'étude de cas pour déterminer si nous avons un mobilier urbain classique, ou s'il prend une forme plus atypique grâce à la démarche participative et aux différents ajouts de l'urbanisme temporaire. Il serait intéressant de recueillir les témoignages de l'acteur politique ainsi que d'autres acteurs professionnels et profanes pour étoffer l'analyse du ressenti sur le rôle du mobilier urbain à Lausanne.

Une autre approche du mobilier urbain pourrait aussi se faire en tentant d'analyser les raisons qui poussent l'acteur politique à être réticent au mobilier ne se pliant pas aux règles formelles. Comme nous l'avons vu, le podium ainsi que les casiers pour les sans-abris ont été tolérés mais ont tout de même mis les services et les autorités dans l'embarras. Tenter de déterminer les causes de ses inquiétudes permettrait de mieux intégrer le mobilier urbain temporaire afin qu'il bénéficie d'exceptions à l'aide d'un guide des bonnes pratiques par exemple. Pour cela il serait nécessaire d'avoir plusieurs cas d'études similaires. Le réaménagement de la Place de la Riponne serait intéressant à analyser.

5 Bibliographie

- Adiguzel, E., & Sadras, N. (Éds). (2018). *La ville continue. Projet d'une série de logements dans les espaces inexploités au Vallon, Lausanne.*
- Agusta-Boularot, S. (2008). Le « lacus » de la rue romaine : un exemple de « mobilier urbain » antique ? Dans *La rue dans l'Antiquité définition, aménagement et devenir de l'Orient méditerranéen à la Gaule* (pp. 93-100). Presses Universitaires de Rennes.
- Arab, N. (2018). Pour une théorie du projet en urbanisme. *Revue européenne des sciences sociales*, 56-1(1), 219-240.
- Arnstein, S. R. (1969). A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216-224. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>
- Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations*, N° 1(1), 36-66.
- Banchet, B. (2015). Espaces publics sous surveillance : gestion des troubles et normalité. *Rhizome*, N° 57(3), 10-10.
- Bonard, Y. (2018, 21 juin). « Revaloriser un quartier » Le cas du Vallon à Lausanne. Communication présentée au Réseau quartiers vivants, Lausanne.
- Boucheron, P. (2011). Espace public et lieux publics : approches en histoire urbaine. Dans *L'espace public au Moyen Âge*. (S.l.): Presses Universitaires de France. Repéré à <https://www.cairn.info/l-espace-public-au-moyen-age--9782130573579-page-99.htm>
- Boyer, A., & Rojat-Lefebvre, E. (1994). *Aménager les espaces publics : le mobilier urbain : [définition et méthodes, exemples de réalisations...]*. Paris : Le Moniteur.
- Brunier, I. (2011). Le mobilier urbain, un patrimoine peu reconnu, à étudier et sauvegarder. *alerte*, (118).
- Capron, G. (1998). Les centres commerciaux à Buenos Aires : Les nouveaux espaces publics de la ville de la fin du XXe siècle. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 78(1), 55-63. <https://doi.org/10.3406/aru.1998.2157>
- Chabot, L. (2014). Friches temporelles et aménagements urbains temporaires. *Urbia. Les cahiers du développement urbain durable*, (16), pages 67-84.
- Choay, F. (2002). URBANISME - Théories et réalisations. *Encyclopædia Universalis*. Repéré à <https://www.universalis.fr/encyclopedie/urbanisme-theories-et-realizations/>

- Collage 5/17 Mobilität / Mobilité - quo vadis? (2017). *Issuu*. Repéré à https://issuu.com/collage.fsu/docs/collage_5_17
- Collart, P. (1960). Borne milliaire à Monthey et routes romaines du Bas-Valais. *Vallesia : bulletin annuel de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais, des Musées de Valère et de la Majorie*, 231-240.
- Da Cunha, A. (2014). *Qualité urbaine, justice spatiale et projet*. Repéré à https://books.google.com/books/about/Qualit%C3%A9_urbaine_justice_spatiale_et_pro.h tml?hl=fr&id=yCzmDAAAQBAJ
- Da Cunha, A., Delabarre, M., & Dugua, B. (2017). Le contrat de quartier des Boveresses, une expérience participative dans la ville ordinaire. *Cahiers de Recherche Urbaine*, (4), 100.
- Da Cunha, A., & Guinand, S. (2014). *Qualité urbaine, justice spatiale et projet*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Delabarre, M., & Dugua, B. (2017). Amour et désamour : Le projet en débat. Dans *Faire la ville par le projet*. Repéré à https://www.academia.edu/43367727/Amour_et_d%C3%A9samour_Le_projet_en_debat
- Delarc, M., & Rollin, J. (2017). Meubler Paris. Professions et innovations dans le domaine du mobilier urbain. *Cybergeog : European Journal of Geography*. Repéré à <http://journals.openedition.org/cybergeog/27987>
- Douay, N., & Prévot, M. (2016). Circulation d'un modèle urbain « alternatif » ?. Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris. *EchoGéo*, (36). <https://doi.org/10.4000/echogeo.14617>
- Dugua, B., Delabarre, M., & Da Cunha, A. (2018). La maison de quartier du désert Une nouvelle expérience participative dans la ville ordinaire. *Cahiers de Recherche Urbaine*, (5), 156.
- Ethier, G. (2017). L'urbanisme tactique comme pratique spatiale de la connectivité ? *Inter : art actuel*, (125), 4-9.
- Fauconnet, M. (2004). Émergence du projet urbain en Suisse. *Vues sur la ville*, (9), 3-6.
- Gyéjacquot, J.-P. (2015). *Mobilier urbain : projets, équipements, installations, maintenance*. Paris : Éddu Moniteur.
- Gwiazdzinski, L. (2014). Face aux nouveaux régimes temporels métropolitains, les pistes du chrono-urbanisme pour une ville malléable. *URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable*, 1(16), 179-192.

- Ingallina, P. (2010). *Le projet urbain* (4e éd. mise à jour.). Paris : Presses universitaires de France.
- Léchoth-Hirt, L. (2009). *Espace public & mobilier urbain. Une recherche - projet en Design*. (Genève): HEAD. Repéré à <https://www.hesge.ch/head/publication/espace-public-mobilier-urbain-recherche-projet-en-design>
- Le Corre, Y. (2006). *Le « pattern ambient » : une entité opératoire de caractérisation et de conception des ambiances urbaines* (Thèse doctorat). Université de Nantes, France.
- Lefèvre, Q. (2016). *La co-construction en urbanisme; caractérisation, outils et effets de la parole habitante dans une approche renouvelée de la fabrication du projet urbain*. Bordeaux Montaigne - Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme.
- Levy, L. (2016). De la fête à la guérilla, il n'y a qu'un pas ? Tensions et contradictions de l'urbanisme tactique. Dans *Happy City, faire la ville par l'événement*. Repéré à <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:96303>
- Longhurst, R. (2010). Semi-structured Interviews and Focus Groups. Dans *Key Methods in Geography* (2ème, pp. 103-115). SAGE Publications Inc. Repéré à <https://uk.sagepub.com/en-gb/eur/node/50887/print>
- Merlin, P., & Choay, F. (2015). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (4e éd. Quadrige entièrement refondue.). Paris : PUF.
- Paquot, T. (2015). *L'espace public* (Vol. uvelle édition). Paris : La Découverte. Repéré à <https://www.cairn.info/l-espace-public--9782707185808.htm>
- Pélegrin-Genel, E. (2012). *Une autre ville sinon rien*. Paris : La Découverte.
- Pradel, B. (2018). L'aménagement de l'espace dans l'ère du temps : vers un urbanisme polyrythmique ? Repéré à https://www.academia.edu/37585823/L_am%C3%A9nagement_de_l_espace_dans_l_%C3%A8re_du_temps_vers_un_urbanisme_polyrythmique_
- Pradel, B. (2019). L'urbanisme temporaire, transitoire, éphémère, des définitions pour y voir plus clair. *Medium*. Repéré à <https://medium.com/anthropocene2050/lurbanisme-temporaire-transitoire-%C3%A9ph%C3%A9m%C3%A8re-des-d%C3%A9finitions-pour-y-voir-plus-clair-4a94f7916dfb>
- Quintana, M. (n.d.). Au sujet du design de mobilier urbain. Repéré à <https://core.ac.uk/reader/39084298>

- Rabinovich, A., & Navez-Bouchanine, F. (n.d.). *Projet urbain : entre innovation et tradition dans l'action urbaine.*
- Ramirez cobo, I. (2016). *l'incertitude comme levier de co-construction au prisme du projet urbain : L'émergence d'un mode de conception « transitionnel » des espaces urbains : entre pratiques institutionnelles et pratiques alternatives.* These de doctorat. Université Grenoble Alpes (ComUE). Repéré à <https://www.theses.fr/2016GREAH023>
- Rossier, R. (2020). *Penser et construire la ville par le jeu. Étude de cas lausannoise.* [Mémoire non publié]. <https://igd.unil.ch/memoires/memoires/1782>
- Rudler, J. (2018). *L'urbanisme de l'entre-deux. Des pratiques de mobilité aux prises urbanistiques.* Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Lausanne. Repéré à <https://doi.org/10.5075/epfl-thesis-7810>
- Salat, S., & Labbé, F. (2011). *Les villes et les formes : sur l'urbanisme durable.* Paris : Hermann.
- Sansonnens, J. (2005, octobre). Le funiculaire du Lausanne-Signal, Récit d'une ligne oubliée. Repéré à https://www.jsansonnens.ch/publications/LS_V1_2.pdf
- Trom, D. (1989). Habermas (Jürgen), L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, Payot, réed. 1988. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2(5), 95-96. <https://doi.org/10.3406/polix.1989.2021>
- Urbaplan. (2017). *La Force De l'événement.* Repéré à https://issuu.com/urbaplan/docs/lfde-190927_online
- Yves Bonard, & Thomann, M. (2009). Requalification urbaine et justice environnementale : Quelle compatibilité ? Débats autour de la métamorphose de Lausanne. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Volume 9 Numéro 2). <https://doi.org/10.4000/vertigo.8728>
- Zepf, M. (2009). L'espace public en expérimentation : penser et réinterpréter l'urbain en permanence. *Tracés : Revue de Sciences Humaines*, 13-14, 13-15.

5.1 Documents officiels

- Finances et mobilité. (2018, mars). « Rues vivantes ». *Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic. Demande de crédits de réalisation (Préavis N° 2018/11).*

Rapport-préavis 2009/36 - Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie. Réponse au postulat de Madame Andréa Egli. (2009). *Site officiel de la Ville de Lausanne*. Repéré à https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=13810

5.2 Articles de presse

Jeannet, T. (2020, 3 juillet). A La Chaux-de-Fonds, la place du Marché sera piétonne durant deux mois. *rts.ch*. [infoSport]. Repéré à <https://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/11447378-a-la-chauxdefonds-la-place-du-marche-sera-pietonne-durant-deux-mois.html>

Marchand, L. (2020, 1 juillet). Neuchâtel : pas de voiture à la rue de l'Orangerie cet été. Repéré à <https://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/neuchatel-pas-de-voiture-a-la-rue-de-l-orangerie-cet-ete-952406>

Mendicino, C. (2020, 10 juin). Les villes dans l'après-Covid – Lausanne fait place aux vélos et aux terrasses. *24 heures*. Repéré à <https://www.24heures.ch/lausanne-fait-place-aux-velos-et-aux-terrasses-377405704808>

Seppey, A. (2020, 21 juillet). Sion : transformée en oasis pour l'été, la Planta réfléchit à son futur. *Le Nouvelliste*. Repéré à <https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/canton/sion-transformee-en-oasis-pour-l-ete-la-planta-reflechit-a-son-futur-958375>

5.3 Sites internet

Agora en grec ancien. (2018, 9 juin). *HiSoUR Art Culture Histoire*. Repéré à <https://www.hisour.com/fr/agora-in-ancient-greek-32697/>

Décortiquons le mot « Projet » | Orthodidacte. (2018, 23 avril). Repéré à <https://www.orthodidacte.com/videos-francais/decortiquons-le-mot-projet/>

HISTOIRE DU QUARTIER DE LA RUE DE BOURG – SAINT-FRANÇOIS EN IMAGES. (n.d.). *Rue de Bourg & Saint-François*. Repéré à <https://rue-de-bourg-saint-francois.ch/a-propos/>

Historique du quartier. (n.d.). *Ô VALLON*. Repéré à <http://www.ovallon.com/historique-du-quartier.html>

La place du modèle Haussmannien. (n.d.). Repéré à <https://unt.univ-cotedazur.fr/uoh/espaces-publics-places/la-place-du-modele-haussmannien/>

L'ancienne usine d'incinération (UIOM). (2009a, 30 octobre). Repéré à <https://notrehistoire.ch/entries/0lyYKq9e8nw>

L'ancienne usine d'incinération (UIOM). (2009b, 30 octobre). Repéré à

<https://notrehistoire.ch/entries/xN7BGyJzW6d>

Lausanne, buanderie-piscine Haldimand vers 1919-1920. (2011, 31 octobre). Repéré à

<https://notrehistoire.ch/entries/gzaY27ozBvd>

NOR Architectes. (2012). Repéré à http://www.norarchitectes.ch/projet/quartier_du_vallon

Rétro - Lausanne & Région. (2018, 20 février). *La place Chauderon après 1964* [Publication

Facebook]. Facebook. <https://www.facebook.com/Lausanne.retro/photos/la-place-chauderon-apr%C3%A8s-1964/1702588616469541/>

Sous la Riponne... (1968, 10 septembre). *rts.ch*. [video]. Repéré à

<https://www.rts.ch/archives/tv/information/carrefour/3452994-sous-la-riponne.html>

5.4 Documentaires télévisés

Laborey, C., & Evreux, M., ARTE. (2015). Mainmise sur les villes. *ARTE Boutique*. Repéré à

https://boutique.arte.tv/detail/mainmise_sur_villes

Liste des figures

Figure 1 : Place du marché — La Chaux-de-Fonds, piétonnisée entre juillet et août 2020 Source : 12h45 du 3 juillet 2020 (RTS)	12
Figure 2 : Rue de l'Orangerie — Neuchâtel, piétonnisée de juillet à octobre 2020 Source : Arc Info 15 août 2020	12
Figure 3 : Place de la Planta — Sion, Aménagement temporaire durant l'été 2020 Source : Le Nouvelliste 21 juillet 2020	13
Figure 4 : Restriction de place sur des bancs à l'UNIL Source : Auteur, août 2020	14
Figure 5 : La trame des villes grecques Source : Salat : 30	20
Figure 6 : Agora grecque Source : hisour.com	21
Figure 7 : L'espace public de Rome influencé par les structures historiques Source : Salat : 105	22
Figure 8 : Mobilier urbain dans un centre commercial Source : sledge.fr	24
Figure 9 : Évolution de la forme des espaces de vides en fonction de l'époque du bâti Source : Salat, 2011, pp. 134-135	27
Figure 10 : Schéma réticulaire des dimensions sociale, spatiale et politique de l'espace public Source : (Zepf, 2004 cité dans Zepf, 2009)	28
Figure 11 : Fontaine à pompe transformée en potager urbain, quartier de Renges, Écublens Source : Auteur, mai 2021	33
Figure 12 : Borne militaire près d'Éclépens datée entre 119 et 138 après J.-C. Source : Wikipedia	34

Figure 13 : Kiosque Haussmannien _____	35
Figure 14 : Cabine téléphonique transformée en boîte à livres Source : Service de la culture, de la jeunesse et des sports d'Écublens _____	36
Figure 15 : Mobilier haussmannien : colonne d'affichage Source: http://www.parislenezenlair.fr/histoire-de-paris/articles/personnages-celebres/562-haussmann-l-homme-qui-a-transforme-paris.html _____	38
Figure 16 : Entrée de métro Guimard Source: https://obs-urbain.fr/une-breve-histoire-du-mobilier-urbain _____	39
Figure 17: Exemple d'encombrement visuel dû à la surcharge de mobilier urbain Source: CERTU _____	41
Figure 18: Fontaine ancienne à Écublens datant de 1847 Source: Auteur, mai 2020 _____	41
Figure 19: Localisation des Park(ing) Days Source: Douay et Prévot, 2014 _____	51
Figure 20: Park(ing) day 2015 Source : https://culturalorganizing.org/parking-day-2015/ _____	51
Figure 21: Tous sur le toit — 50 ans d'Urbaplan Source: https://issuu.com/urbaplan/docs/lfde-190927_online _____	54
Figure 22: Projet Hexagonia gare de Lausanne Source: Rudler, 2018 _____	56
Figure 23: Structure en étages Source: Auteur, septembre 2020 _____	57
Figure 24: Banc installé contre la Chapelle Source: Auteur, septembre 2020 _____	57
Figure 25: Banc utilisé par les ouvriers Source: Auteur, septembre 2020 _____	58
Figure 26 : Visualisation du processus de projet avec les aménagements temporaires Source : Chabot, 2014 _____	60
Figure 27: Carrefour de la Sallaz avant toute intervention Source: Présentation de Lionel Chabot à la 10 ^{ème} rencontre franco-suisse des urbanistes (2013) _____	61
Figure 28: Projet « Scuba » Source: Vues sur la Ville n° 30, mai 2013 _____	61
Figure 29: Échelle de la participation citoyenne traduite de l'anglais Source: Arnstein, 1969 _____	64
Figure 30: Situation géographique du quartier du Vallon Source: © Contributeurs de OpenStreetMap _____	73
Figure 31: Les casernes ouvrières en arrière-plan et la Buanderie Haldimand en premier plan, Quartier du Vallon vers 1900 Source: Notrehistoire.ch _____	75
Figure 32: Tracé de la ligne du funiculaire Lausanne-Signal Source: Sansonnens, 2005 _____	76
Figure 33: Rue de Bourg n.d. Source: Rue-de-Bourg-Saint-François.ch _____	77
Figure 34: Chauderon, années 60 Source: (Rétro - Lausanne & Région, 2018) _____	77
Figure 35: Riponne, 1968 Source: Reportage « Sous la Riponne... », RTS.ch _____	78
Figure 36: Usine d'incinération des ordures ménagères avant-après Source: Notrehistoire.ch _____	79
Figure 37 : Carte des régimes de circulation, Vallon, Lausanne Source : Auteur _____	81
Figure 38: Banc temporaire Place du Nord Source: Auteur, septembre 2020 _____	83
Figure 39: Banc de la gamme « Léman », « Compagnie des Rues » Source: Auteur, mars 2021 _____	84
Figure 40 : Bancs classiques Source : Auteur, mars 2021 _____	85
Figure 41 : Banc métallique Place du Tunnel Source : Auteur, mars 2021 _____	86
Figure 42 : Table de pique-nique Place du Vallon Source : Auteur, mars 2021 _____	87

Figure 43 : Poubelle à grillage (Vidy) et poubelle « Requin » (Vallon) Source : Auteur, mai 2021 et mars 2021	88
Figure 44 : Poubelles mobiles et poubelle « Molok » (Vallon) Source : Auteur, mars 2021	89
Figure 45 : Différents types de luminaires (Vallon) Source : Auteur, avril 2021	90
Figure 46 : Signalétique pour propriétaires canins Source : Auteur, avril 2021	91
Figure 47 : Différents types de barrières et poteaux dissuadant respectivement les cyclistes, les piétons et les automobilistes Source : Auteur, mars 2021	92
Figure 48 : Potelets en inox détruits, Place du Nord, Vallon Source : Auteur, avril 2021	93
Figure 49 : Panneau publicitaire à socle en béton, avant-après, Placette du Tunnel Source : Auteur, mars et avril 2021	94
Figure 50 : Affichage libre « à but idéal », Rue de la Barre Source : Auteur, avril 2021	95
Figure 51 : Différents types de points d'eau, Vallon Source : Auteur, mars et avril 2021	96
Figure 52 : « Street art » sur boîtier électrique Source : Auteur, avril 2021	97
Figure 53 : Un des projets issus du mandat d'études parallèles Source : NOR Architectes, 2012	99
Figure 54 : Interventions sur la place Source : Atelier OLGa	101
Figure 55 : Types d'activités, Vallon, Lausanne Source : Auteur	102
Figure 56 : Non entretien de la végétation sur la Place du Vallon Source : Auteur, septembre 2020	115
Figure 57 : Place du Vallon avant intervention Source : Atelier OLGa	117
Figure 58 : « Kit Cube » installé sur la Place du Vallon Source : Atelier OLGa	118
Figure 59 : Casiers à cadenas pour sans-abri réalisés par les utilisateurs du quartier du Vallon Source : Auteur, septembre 2020	122
Figure 60 : Podium installé pour la fête de quartier "Ô Vallon" 2016 Source : Auteur, septembre 2020	122

Liste des tableaux

Tableau 1 : Comparaison entre l'urbanisme fonctionnel et l'urbanisme contemporain	48
Tableau 2 : Lexique des moyens d'action en urbanisme temporaire Source: Auteur	62
Tableau 3 : Classification d'aménagements temporaires	62
Tableau 4 : Frise chronologique de la suppression et de l'ajout de mobilier sur la Place du Vallon	124

Annexes

Guides d'entretien

Guide d'entretien Alice Chenais, Atelier OLGa

Contexte du projet

- 1 : Quel est la temporalité de l'atelier ? De quand à quand a-t-il été réalisé ?
- 2 : Quels étaient les citoyens ayant participé ?
- 3 : Qu'avez-vous réalisé pendant l'atelier ? Quel était le but de l'atelier ?
- 4 : Combien de temps le mobilier créé est-il resté dans l'espace public ?

Questions plus précises

- 5 : Quels usages le mobilier créé servait-il ?
- 6 : Quelle forme le mobilier urbain a-t-il ? (Matériaux, design)
- 7 : Avez-vous pu rapidement installer ce mobilier ? Plus rapidement que dans un projet classique de réaménagement urbain ?
- 8 : Avez-vous eu besoin d'autorisations ?
- 9 : Qu'est-ce que la co-construction de mobilier urbain apporte de différent dans un projet de réaménagement de l'espace public ?

Guide d'entretien Anne Juillet, cheffe de projet ville de Lausanne

Contexte du projet

- 1 : Quelle est la chronologie du projet de réaménagement de la Place du Vallon ? Début de la réflexion, finalité du projet prévue...
- 2 : Qu'est-ce qui a motivé le démarrage d'une démarche participative dans le quartier du Vallon ?
- 3 : Quels sont les acteurs de la ville impliqués dans le projet ?

4 : Quels sont les acteurs externes ?

5 : À quel point la ville a-t-elle délégué son pouvoir dans ce projet ?

Questions sur le mobilier

6 : Comment se déroule généralement le choix du mobilier urbain à Lausanne ? Quelle est la procédure ?

7 : Comment avez-vous décidé du mobilier urbain à installer sur la future Place du Vallon ?

Question de fin

8 : Qu'est-ce que l'urbanisme tactique et temporaire a-t-il amené de bon ou de mauvais dans ce projet de réaménagement ?

Guide d'entretien Dominique Hugon, membre de l'association de quartier du Vallon

1 : Présentez-vous brièvement, quel est votre rôle dans l'association ?

2 : Comment la démarche participative a-t-elle débuté ? Est-ce la ville qui vous a contacté ou est-ce le quartier qui le demandait ?

3 : Quelles ont été les étapes de la démarche ? Quelle est la chronologie ?

4 : Vous sentiez-vous entendu par la commune lors de cette démarche ? Vous a-t-on donné un pouvoir de décision ?

Questions d'ordre général sur le mobilier urbain dans le quartier (depuis le parc jusqu'à la Place du Vallon)

5 : Comment qualifieriez-vous le mobilier urbain dans le quartier ?

6 : Pourquoi avez-vous entrepris de créer du mobilier urbain vous-même (casiers et scène devant la Bossette) ?

7 : Qu'espérez-vous voir comme mobilier urbain dans le cadre du projet de réaménagement de la Place du Vallon ?

Question finale

8 : Comment jugez-vous la relation que vous entretenez avec les autres acteurs qui agissent dans le quartier, en particulier la ville et l'atelier OLGa ?

Retranscriptions entretiens

Analyse par thèmes : Mobilier urbain, Vision du projet, Temporalité, Acteurs, Participation

Entretien Alice Chenais – Atelier OLGa 21.09.2020

Guillaume : Merci pour cet entretien, donc hier je suis allé à la fête de quartier du Vallon et j'ai pu parler avec les habitants de quartier, l'association et aussi Anne Juillet qui est venue présenter le futur projet.

J'ai tout d'abord des questions de contexte, puisque je ne sais pas trop quand vous avez été faire l'atelier, donc quand est-ce que vous l'avez fait et combien de temps cela a duré ?

Alice : Nous on a fait plusieurs ateliers. L'idée c'était d'avoir plusieurs moments de rencontre pour qu'on puisse construire le projet petit à petit sur place et du coup d'avoir d'abord une première rencontre en avril de l'année dernière (2019). Donc au début du printemps on a fait une première rencontre qui était la plus courte que l'on ait faite. C'était une fin d'après-midi/soirée où on avait préparé une ortho photo de la place, où on essayait de comprendre comment la place était utilisée, comment elle était perçue par les gens du quartier, il y avait différentes questions : où est-ce qu'on se sent à l'aise, où est-ce qu'on se sent en sécurité, où est-ce qu'on se sent en danger, quelles sont les limites de la place ? Comprendre un peu quelle est la vision qu'on se fait de cette place et faire en sorte de partager tous les avis autour d'une carte, on notait sur la carte, dans l'idée de refléter tous les points de vue sur cette place, enfin tous les points de vue de ceux qui étaient présents bien sûr. Ça c'était la première rencontre qu'on a faite avec l'association de quartier, eux ils ont préparé un 4 heures pour offrir à manger aux gens et ça a duré une après-midi, c'était le 3 avril.

Du coup c'était vraiment dans l'idée d'initier le projet. Ensuite on a eu du printemps jusqu'à l'automne trois moments de rencontre sur la place du Vallon où pendant les trois fois on voulait aborder différents thèmes. D'abord le thème de la végétalisation de la place, ça ça a été le premier gros événement qu'on a fait, c'était un work-shop qui a duré trois jours dans le courant du mois de juin. Le premier jour on avait des caquettes de plantes, il y a une petite vidéo sur le site internet où on voit l'ambiance qu'il y avait. L'idée c'était de tester où est-ce que l'on pourrait végétaliser, enlever de l'asphalte et le matérialiser avec des caquettes de plantes et le lendemain pouvoir commencer à certains endroits de casser l'asphalte, c'était assez sympa car tout le monde pouvait utiliser le marteau piqueur, c'était assez impressionnant comme moment. On a vraiment fait cela ensemble de sorte à ce que cela soit aussi un moment de fête pour le quartier pas seulement nous en tant qu'architectes qui venons juste parler d'architecture et d'aménagement mais aussi pour créer un moment festif pour que tout le monde puisse se sentir à l'aise et pas seulement les quelques personnes qui se sentent à l'aise de parler de l'aménagement de la place qui soient représentés.

Ensuite il y a eu un troisième moment pour compléter ce deuxième moment, il y a eu une journée de formation qui s'appelait « Va voir dehors sous l'asphalte » organisée par la fédération des animateurs socio-culturels. Ça a un peu ponctué ce premier workshop et on a

profité de ça pour organiser des ateliers destinés à des animateurs socio-culturels qui venaient de toute la suisse romande

G : J'ai vu ce que les trous dans l'asphalte ont donné, maintenant ça a bien poussé dans ces trous qui ont été faits. Avec qui avez-vous fait ceci ? Quels acteurs ?

A : Tout le monde pouvait venir et participer. Il y avait pas mal de services de la ville qui ont été impliqués aussi là-dedans, on était vraiment en lien avec le centre d'animation et l'association de quartier, avec ces derniers on était en lien pendant tout le projet et tout le processus.

G : Le centre d'animation c'est aussi au Vallon ?

A : Oui, si vous avez rencontré Marie Leuba, elle fait partie du centre d'animation, elle est animatrice socio-culturelle. C'est deux entités différentes mais qui travaillent ensemble. Et on avait aussi invité une association qui vient de Lecce dans le sud de l'Italie et eux ils ont fait un projet où ils ont enlevé de l'asphalte sur un parking et ils reviennent tous les 6 mois je crois. On les a invités comme externe pour nous aider dans l'aspect technique de comment ça marche (pour casser l'asphalte) vu qu'ils avaient déjà cette expérience là et que nous on n'avait jamais fait ça.

On avait des craintes au début qu'on soit trop de gens dans l'organisation et que cela fasse peur aux gens du quartier aux gens qui sont sur la place, qu'ils ne se sentent pas à l'aise de venir mais en fait il y avait tellement de monde qu'on ne savait plus trop qui était usager de la place, qui était habitant etc... Donc c'était assez foisonnant.

G : Vous étiez mandaté par la ville ? Avez-vous été mandaté par rapport au plan de quartier prévu dans la friche du Vallon située plus au nord de la place ?

A : La base des discussions c'était que l'association de quartier avait fait une demande à la ville pour réaménager la place pour demander une contrepartie au fait qu'il y ait un peu tout ce que les gens « ne veulent pas voir » dans Lausanne qui atterri au Vallon, comme le centre d'injection par exemple. C'était donc un peu en réaction à cela que l'association de quartier demandait à avoir aussi un investissement qui soit fait pour que la place soit agréable et pas seulement de placer là les institutions qui posent problème dans d'autres quartiers de Lausanne, mais d'avoir quelque chose où on se sent à l'aise dehors. Je pense que c'était un peu ça la demande de l'association de quartier.

Du coup en réaction à cette lettre, la ville nous a mandaté nous pour faire tout un processus d'aménagement de la place qui soit fait directement avec les gens. Donc on a proposé une offre avec tout un processus où on impliquait dès le début, dans les acteurs du projet le centre d'animation, l'association de quartier... On annonçait vraiment que le projet allait être construit ensemble. On a donc proposé cette série d'événements, avec ces 3 rencontres avec le thème de la végétalisation, une deuxième fois où on a plus voulu parler du mobilier mais finalement ça s'est plus orienté sur la mobilité, sur quels sont les espaces à piétonner et le troisième événement fin août où là on a fait la peinture sur le sol pour préfigurer comment est-ce que la chaussée pourrait être réduite. À la suite de ça, on a dessiné le plan de la place basé sur ces expériences faites qu'on a rediscuter et maintenant on est dans l'attente que ce plan puisse être mis à l'enquête.

G : Au niveau des réalisations que vous avez faites, un habitant m'a dit que vous aviez réalisé des chaises ?

A : Oui mais nous n'avons pas réalisé de mobilier dans ce cadre-là. On l'avait fait il y a quatre ou cinq ans, un atelier de co-construction participative de petites chaises dans le cadre du festival « Ô Vallon ». L'atelier OLGa n'existait pas encore. Dans le cadre de la place on n'a pas fait de construction de mobilier.

Après il y a eu des bons moments après qu'on a perméabilisé certaines parties du sol, il y a des gens qui étaient sur la place qui se sont dit « Ah mais on pourrait faire quelque chose ! » Et quand on revenait les fois d'après ils nous demandaient si on n'avait pas une ponceuse pour qu'ils puissent poncer un peu les tables qui étaient en train de tomber en ruine. Ça a donné des idées, je ne pense pas que ce soit juste nous qui ayons donné l'idée mais ça a fait qu'on a remis une couche d'entretien sur la place, l'association de quartier a repeint les bacs avec notre peinture. Mais il y a déjà une forte dynamique dans le quartier du Vallon. Je ne pense pas que ce soit nous à travers ce projet qui ayons initié ça, je pense juste que ça a accompagné cette dynamique. Du coup on a peint la porte du départ du funiculaire, on a repeint les casiers. On se laissait surprendre par les motivations qui arrivaient de la part de gens qui étaient là. Mais nous notre objectif c'était de réaliser un plan, car du coup la place est passée en zone de rencontre, ça veut dire que les piétons sont prioritaires partout, que la vitesse de circulation est ralentie, du coup on voulait attendre de faire le dessin de ce plan mais le projet n'est pas fini.

G : Mes questions suivantes sont plus précises mais vu qu'elles sont sur le mobilier urbain ça ne m'arrange pas que vous n'en ayez pas fait beaucoup (Rires).

L'association a réalisé du mobilier comme les casiers et le podium devant la Bossette (café/bar).

A : C'est vrai qu'on aurait envie de continuer par la suite avec aussi du mobilier, je ne sais pas du tout quelle forme ça va pouvoir prendre. Pour le moment on a plutôt voulu réfléchir, en tout cas dans notre processus de projet, à la place dans son ensemble histoire de ne pas cloisonner encore la place entre l'espace actuellement piéton et l'énorme surface de circulation. Notre objectif c'était vraiment de voir comment ça pouvait devenir une seule place de façade à façade. Du coup on s'est moins concentré sur le mobilier mais plus sur ce qui pouvait unifier tout ça. C'est-à-dire, de la perméabilisation, réduire des distances, avoir non seulement une place là où aujourd'hui elle est piétonne mais aussi d'autres petits cocons qui font que l'on voit l'ensemble comme une place. Donc c'était une réponse plus large que l'échelle du mobilier. C'est pour ça que l'on ne s'est pas plongés dans la réalisation du mobilier. C'était un peu trop tôt par rapport à notre rôle dans ce projet-là.

Par contre on a fait pas mal de co-construction de mobilier dans d'autres projets, je trouve qu'il y a un thème qui est super intéressant, en tout cas que j'ai envie d'approfondir c'est que, le fait de co-construire du mobilier ça apporte une sorte de marge de manœuvre et d'appropriation de la part de gens qui passeraient par-là par la suite parce que il y a un côté où ce n'est pas forcément parfait, par forcément fini donc on se sent plus à l'aise d'y apporter nous en tant que profane, quelque chose car on sent que c'est pas forcément fini.

G : Ce qui est intéressant aussi c'est l'aspect de pouvoir jouer avec les marges des règlements comme dans votre atelier à Renens où vous aviez peint la chaussée.

A : Oui il y a l'avantage que ce soit des tests et donc comme ce n'est pas forcément sous cette forme que cela va être pérennisé, on peut aller plus loin dans la préfiguration et faire des choses qu'on aurait pas osé si c'était directement le choix définitif.

[Alice me montre des photos des ateliers au Vallon (voir Fig. 54 document principal)]

A : Par rapport au mobilier pour le coup on a enlevé du mobilier urbain pour préfigurer. Et puis pendant le deuxième événement on a pris ce kit cube qui permet de prendre différentes formes, pareil que pour les cagettes c'est quelque chose qui n'est pas resté c'était juste pendant une journée mais ça permettait de se rendre compte « Ah à cet endroit-là, on aime bien se poser » On a eu des ados qui faisaient des cours de boxe qui ont commencé à faire des exercices avec ces cubes, ça donne un peu des idées d'avoir ces choses qui sont déjà matérielles vraiment dans l'espace public.

G : Donc vous avez aussi utilisé l'urbanisme éphémère sous forme de fête pour préfigurer ce que pourrait devenir la place

A : Oui faire des moments festifs pour que tout le monde puisse faire partie de ça sans demander « venez nous parler de la place et de l'aménagement »

G : Dans mon travail je fais la différence entre urbanisme tactique, éphémère, temporaire et ce que j'ai vu comme définition de l'urbanisme tactique c'est que c'est un peu plus « insurgent » donc vraiment sans autorisation. Comment est-ce que vous voyez l'urbanisme tactique ?

A : Moi je dirais qu'on fait de l'urbanisme tactique mais que c'est clairement avec autorisation parce qu'on est mandatés par les villes pour le faire. Pour moi nos ateliers peuvent clairement être définis comme ça parce que c'est une réaction, enfin je ne connais pas exactement la définition de l'urbanisme tactique mais pour moi c'est quelque chose qu'on fait justement sous forme de tests, on réagit directement à la situation, on est dans l'espace public, on fait un chantier ouvert on est pas derrière notre ordinateur à dessiner quelque chose qui va ensuite être transformé derrière des palissades, on est sur place et on teste avec les gens qui sont là et le fait de transformer l'espace public nous permet aussi ensuite d'avoir une matière sur laquelle on peut débattre de la suite. On n'est pas en train de parler d'un plan ou de quelque chose qui n'existe pas, on peut se baser sur les premières transformations qui ont été faites pour discuter de : comment on continue maintenant ? Qu'est-ce qu'il y a besoin d'améliorer, qu'est-ce qui doit revenir en arrière et ça permet d'avoir vraiment une matière sur laquelle se baser, une matière commune qui n'est pas « moi j'aimerais ça, moi ça, moi ça » Ce n'est pas une somme d'intérêts individuels mais on essaie ensemble de trouver un projet collectif et de le faire, et le faire ça permet de se rendre compte de cette vision collective.

Nous on dépasse peut-être un peu certains cadres, mais on est mandatés par la municipalité.

G : Donc ils savent qu'il y aura de l'imprévu dans le projet ?

A : Oui c'est la condition, nous on présente un processus, on propose une série d'événements, de rencontres, mais on ne va jamais dessiner un projet avant. C'est ça qui change et c'est pour

ça que je pense qu'on a aussi besoin de porter plus d'importance à la manière dont est fait le projet que sur le résultat final de la part des communes car on ne signe pas pour un projet final. On garde cette carte blanche, il y a des contraintes à respecter et ça c'est évident, mais par contre, on essaye même nous, de ne pas avoir d'idée du projet avant de rencontrer les gens, d'aller sur place et de vivre aussi le lieu

G : Hier Anne Juillet a amené le plan de la place qui sera mis à l'enquête, et puis le mobilier urbain si je me fixe encore une fois là-dessus, elle disait que ce serait du mobilier urbain de la gamme « Léman » donc les mêmes objets qu'il y a dans toutes les villes de suisse romande et je trouvais que c'était dommage de faire tout ça pour au final avoir du mobilier urbain standardisé qui est facile à entretenir et connu par le service. C'est clair que c'est plus pratique pour entretenir mais comment vous voyez-ça ?

A : C'est nous qui avons dessiné le projet avec eux mais je suis tout à fait d'accord pour le mobilier. Je trouve hyper dommage. Ce sont des volontés politiques, enfin en tout cas au sein de la ville d'avoir une vision où on veut que les espaces publics représentent Lausanne. Je suis d'accord et je trouve dommage de tendre vers une ville où les choses s'uniformisent.

Je pense que ce ne sera pas possible d'uniformiser le quartier du Vallon et c'est très bien que ce ne soit pas possible. Nous on a essayé de dire qu'on ne préférerait pas avoir ce mobilier de la ville mais on n'a pas cette complète liberté parce qu'on est mandatés par la ville, et puis de tout façon le processus en soi il a amené quelque chose, c'est-à-dire que si nous on avait dessiné le projet il y a un an on l'aurait pas dessiné comme ça et c'est la somme des expériences qu'on a faites qui ont conduit à ce dessin de projet et pour nous c'est intéressant car ça dépasse ce qu'on aurait pu imaginer. Pour le mobilier il faut voir comment ça continue, je ne sais pas si peut-être il y aura une place pour de la co-construction, on aimerait bien que dans les cocons une fois qu'ils seront construits il y ait une part du projet qui ne soit pas dessiné mais je ne sais pas comment ça va se poursuivre après la mise à l'enquête.

G : Et puis une dernière remarque/question, on parlait du fait que parfois le processus est plus important que le résultat final, là est-ce que vous pensez que l'association a plus de lien avec la ville qu'avant ? Est-ce que c'est une bonne chose qu'il y ait un contact ou est-ce qu'il y a toujours deux visions qui s'affrontent ?

A : Moi j'ai l'impression qu'il y a toujours eu un lien entre ce quartier et la ville parce qu'ils ont toujours été actifs et pro-actifs dans la manière d'aménager le quartier ou de faire le quartier. Donc je n'ai pas l'impression que ce soit le début de la relation entre l'association de quartier et la ville, je n'arrive pas trop à répondre.

G : Merci pour ces informations j'ai bien la vue d'ensemble du projet.

A : Nous nous sommes en fait une petite partie, enfin disons, le quartier du Vallon est vraiment ultra foisonnant par rapport aux dynamiques d'appropriation, aux dynamiques de renforcement du lien social dans l'espace public, c'est hyper riche et ce n'est pas forcément résumable par ce projet de réaménagement de la place du Vallon. Il y a tellement de choses autour qui ont aussi fait que ce projet a été rendu possible à cet endroit-là

Entretien Anne Juillet – Ville de Lausanne cheffe de projet 23.09.20

Guillaume : Merci d'avoir pris le temps de faire cet entretien. Je vais vous expliquer un peu plus en détail mon mémoire pour avoir le thème de la discussion. J'analyse surtout l'aspect du mobilier urbain, j'analyse la forme du mobilier urbain et comment, à travers le processus du projet ça peut donner tel ou tel type de mobilier urbain. Donc surtout dans sa forme finale, pourquoi le mobilier a telle ou telle forme. Et j'analyse aussi les types de projets, les processus qui sont à l'origine de mobilier urbain.

Mon étude de cas est sur la place du Vallon et aussi tout le quartier en général car j'ai vu qu'il y avait pas mal de mobilier urbain différent comme j'ai pu le voir dimanche (20 septembre 2020). Mais pour parler du réaménagement de la place, ma première question serait : quelle est la **chronologie du projet**, depuis le début des réflexions jusqu'à la finalité prévue, quelles sont les étapes de ce projet ?

Anne Juillet : La chronologie du projet par rapport à **notre Service Routes et mobilité** elle est beaucoup plus courte que la chronologie du projet du quartier parce que nous en fait, **on vient un peu se greffer à tout ce projet de développement immobilier qui est planifié par la direction de l'urbanisme**, qui est planifié depuis plusieurs années, bien avant que nous on arrive. **Nous on est venus à la demande des habitants**, par rapport au groupe de suivi qu'il y a qui est justement mené par l'urbanisme, on est venus pour faire une proposition de réaménagement de la place du Vallon d'une manière participative, en attendant que ce fameux projet immobilier voit le jour. L'idée est vraiment de savoir comment on peut activer cette place de quartier, **dans l'attente, enfin, pour une durée déterminée de cinq à dix ans. Sachant que dans notre milieu du développement urbain c'est très court cinq à dix ans, c'est du court terme.**

Donc **nous on s'est greffés à ce gros projet de développement immobilier, de mise en valeur de la place dans l'attente que ce projet immobilier se fasse** parce que dans le projet immobilier il y a prévu une réfection complète de cet espace-là. Donc moi ça fait depuis 2018 que je travaille dessus, on s'est adjoint à **l'atelier OLGa** que vous avez déjà pu rencontrer je pense.

G : Oui lundi j'ai pu faire un entretien avec Alice Chenais.

A : Donc on s'est adjoint à leurs services parce que leur approche nous semblait intéressante pour la place du Vallon, et puis elles avaient déjà les connaissances du quartier, elles avaient déjà fait des choses dans le quartier, donc c'était vraiment de **profiter de ce mouvement citoyen pour faire quelque chose avec eux et pour eux**. **On a commencé assez rapidement par un diagnostic tout simplement comme tout bon projet urbain, qui s'est déroulé pendant l'hiver 2019, et au printemps 2019 on s'est dit, pour faire un premier passage à l'action on avait besoin de tester des choses, de continuer la mobilisation des gens autour de ce projet-là.** On a fait plusieurs étapes donc que vous avez pu voir, on a fait ce fameux dégrapage et plantations (cassage de bitume) **qui a duré plusieurs jours** et qui a été quand même un bon succès, **on a eu pas mal de participants qui venaient d'un peu partout, une belle ambiance et aussi une participation inter-services** de la ville donc ce qui n'est pas forcément évident. **Suite à cela on a également fait quelque chose sur le mobilier urbain donc le fameux kit cubes de la ville de Lausanne pour faire des tests de mobilier, surtout d'emplacement parce que c'est pas tant pour**

la forme vu que le kit cube est quand même assez limité dans sa forme, c'est des cubes donc voilà, mais plus pour l'emplacement des mobilier, et enfin par rapport à moi, mon Service routes et mobilité, parce que l'objectif du réaménagement de la place du Vallon c'était de faire une place plus conviviale, plus vivante mais aussi de la transformer en zone de rencontre, donc un espace de circulation limité à 20km/h où le piéton est prioritaire. C'était pas gagné parce qu'il y a quand même les ateliers de la ville qui sont juste au-dessus dans la forêt sur la rue du Vallon et qui passent quotidiennement à des heures précises avec des engins de toutes tailles, de la petite balayeuse de rue à la déneigeuse donc c'était un petit peu délicat. Ça faisait un petit peu partie du diagnostic d'ailleurs, Atelier OLGa a rencontré un certain nombre d'acteurs de la ville pour voir un petit peu comment ils appréhendaient le projet, qu'est-ce qu'ils en pensaient, quels étaient leurs besoins, quels étaient leurs enjeux par rapport à cette zone-là. Et puis moi aussi à l'interne j'ai dû convaincre un petit peu les gens de ce projet-là, de la façon dont il était fait. Ça c'était en 2019 le test de la zone de rencontre. Évidemment en tant que ville nous on fait aussi des relevés, de comptage de vitesse etc... pour voir ce qui fonctionne ou pas. Après en 2019 on a commencé, on a fait l'évaluation de ces actions là et on a commencé à faire le plan d'aménagement plus définitif et après avec le COVID, normalement l'aménagement était prévu pour le printemps 2020, mais avec le COVID ça a tout stoppé et en plus il y a un chantier qui est venu s'installé sur la place avec le chauffage à distance qui est prévu de rester jusqu'à Noël au moins et peut-être même jusqu'au printemps prochain et qui nous empêche aussi d'agir. Donc ça a permis durant l'automne-hiver 2019-2020 de raffiner certaines choses notamment par rapport à l'écoulement des eaux parce que le but de ce projet là c'est aussi, pour nous à la ville c'est aussi de montrer ce qu'on peut faire en termes d'aménagement avec un budget assez réduit. C'est vraiment un des aménagements qui va coûter le moins cher au mètre carré. Donc il y a quand même des problèmes d'écoulement des eaux à gérer, de mobilité, d'environnement, de plantations... Comment on fait pour que ça ne coûte pas cher parce que à la ville de Lausanne on n'a pas l'habitude de faire de la demi-mesure (rire de Anne). En général les projets sont bien ficelés, sont bien amenés, sont de très bonne qualité tout est pico bello comme on pourrait dire. Tant dis-ce que là on va dans un projet qui n'est pas du tout dans cette tendance-là. Et c'est le mandat qu'on m'a donné aussi, de le faire. Je ne veux pas dire que c'est un projet bâclé, pas du tout mais c'est un autre style de projet.

G : Faire la même chose mais avec moins de moyens ? Moins de matériel ?

A : Voilà oui.

G : Donc la finalité du projet... enfin même si c'était fini vous avez dit que ce serait provisoire donc ça voudrait dire que potentiellement dans cinq-dix ans ça pourrait encore... enfin la place pourrait encore se modifier ?

A : Oui, alors je pense que maintenant c'est plus dans dix ans que dans cinq ans parce que le projet immobilier il est en perte de vitesse drastique. Et tant qu'il n'y a rien qui est statué sur ce projet immobilier, c'est-à-dire est-ce qu'on le continue ou est-ce qu'il est abandonné, on est un peu dans un statu quo, dans une zone floue où ce projet là (la Place du Vallon) était imaginé pour une durée de vie de cinq à dix ans mais on peut imaginer qu'il va durer un petit peu plus longtemps. Ça c'est le défi des aménagements transitoires. On a le préavis « Rues Vivantes » qui fait quelques pages, il est disponible en ligne et il explique vraiment tout ce concept de

comment on fait pour activer la ville avec peu de moyens et notamment de manière transitoire ou temporaire. Là on se retrouve un peu confronté, mais comme toutes les villes qui font ce type de projet là, « Le temporaire c'est pour combien de temps ? ». Donc là si on a un transitoire qui dure quinze ans, ça pose des questions aussi. Je souhaite que dans quinze ans il y ait des décisions qui aient été prises mais ce sont des temps administratifs.

G : Donc c'est le plan de quartier qui a lancé la réflexion et c'est aussi ce qui fait qu'on a quelque chose de temporaire ou non sur la place ?

A : Exactement.

G : Qu'est-ce qui a motivé le démarrage d'une démarche participative dans le quartier ?

A : Et bien c'était déjà qu'il y avait cette mobilisation citoyenne qui existait depuis très longtemps donc c'était juste de saisir cette occasion là et faire un projet qui correspond aux besoins. C'est un quartier qui a tellement d'enjeux sociaux à cause de la fréquentation avec le site d'injection supervisé, les résidences (protégées) etc... Selon moi ça ne peut pas se faire, enfin selon moi aucun projet d'urbanisme ne devrait se faire sans les habitants et usagers, mais ça c'est ma déformation professionnelle, mais plus encore dans les quartiers sensibles comme le Vallon, Borde-Bellevaux, dans des endroits comme ça où on n'arrive pas à faire des aménagements qui répondent aux besoins des gens qui y habitent. C'est vraiment nécessaire de les inclure sinon on se loupe quoi.

G : Si on parle des acteurs de la manière la plus exhaustive possible, quels étaient les acteurs de la ville ?

A : L'acteur principal c'est évidemment notre Service routes et mobilité, sachant qu'à l'intérieur il y a tous les collaborateurs un peu plus « cols blancs » urbanistes architectes ingénieurs qui pensent qu'ils vont rêver et planifier le projet. Et après il y a tous les acteurs qui sont plus dans l'exécution mais aussi dans tout ce qui est terrain et technique. Là on a dû les inclure assez rapidement parce que justement on est sur leur chemin. Après il y a la police, ça c'est un acteur pour tous les projets, on travaille main dans la main parce qu'eux ils ont aussi cette connaissance du terrain que nous avons moins. Il y a le service parcs et domaines avec qui on a beaucoup travaillé en 2019 pour l'atelier de végétalisation et avec qui on va continuer à travailler l'année prochaine pour planter des arbres des arbustes etc... On a pas mal travaillé avec le service des logements et gérances parce que d'un point de vue technique il y a plusieurs endroits qui sont sur du domaine privé communal, donc des lieux qui appartiennent à la ville mais qui ne sont pas du domaine public, devant l'armée du salut, les places de parcs un peu plus haut et même sur la place en tant que telle l'endroit qui est au pied du mur, entre l'escalier, le mur et l'édicule de l'ancien funiculaire, normalement ça aussi c'est du domaine privé communal. Il y a tout cet enjeu-là de cadastration qui demande de la négociation parce qu'il faut que le Service logement et gérances soit d'accord pour léguer ces morceaux là au Service route et mobilité parce que normalement on agit que sur le domaine public. Donc là ce sont des négociations un petit peu politiques souvent.

À l'interne il y a eu aussi le Service de l'eau par rapport à toute cette gestion de l'écoulement des eaux de pluie et de la qualité du sous-sol aussi. Si on veut planter des arbres, si on veut faire

des zones végétalisées, est-ce qu'il y a des enjeux environnementaux à prendre en considération ? S'il y en avait eu des majeurs on n'aurait pas pu faire le projet parce qu'on n'aurait pas eu assez d'argent pour décontaminer la zone.

Un peu le **Service social** aussi par rapport au lien avec les usagers, notamment un délégué pour s'assurer des besoins de tout le monde.

Là je commence à rentrer en contact avec le **Service des sports** parce que dans le projet il y a un souhait de boulo-drome sur la place. Encore le Service du cadastre et évidemment le Service de l'urbanisme.

G : Ça fait pas mal d'acteurs !

A : **C'est presque tous les services de la ville finalement.**

G : Et au niveau des acteurs externes, quels étaient les acteurs autres que la ville ?

A : Alors il y a **Atelier OLGa** qui ont beaucoup fait le lien entre la ville et les acteurs externes. Donc les principaux étaient **l'association de quartier, et le centre d'animation cité-Vallon**. Ça c'était les deux principaux points d'entrée. D'ailleurs qui travaillent main dans la main en permanence. Après il y a eu tous les acteurs qui sont en lien avec les usagers de la place : **les travailleurs sociaux, les gestionnaires des résidences, du site d'injection. Le théâtre aussi est un acteur assez dynamique dans le quartier et donc dans le projet.**

G : J'ai une question sur le processus : à quel point la ville a délégué son pouvoir dans ce projet ? Quelle part de décision a-t-elle légué à ces acteurs externes et pourquoi ?

A : Je pense que le pourquoi c'est d'être convaincu que la ville et les collaborateurs n'ont pas toutes les solutions en main et surtout n'ont pas toutes les connaissances pour faire un projet adapté au quartier. Moi je viens du milieu de l'urbanisme participatif donc c'est un peu les bases de cela. C'est que **cela demande pas mal d'humilité de la part d'une ville et d'un politique de léguer un petit peu de son pouvoir aux acteurs du terrain**. Donc là c'était un peu un test dans ce projet là pour le Service routes et mobilité qui n'a pas l'habitude des processus participatifs dans ses projets. **Il y a deux ans c'était un des premiers projets qui était participatif. D'un vrai processus participatif pas uniquement des séances d'information et de concertation de 20h à 22h quand il n'y a personne qui peut y aller sauf les personnes retraitées. C'est à la fois un test pour notre service pour voir comment ça marche, si c'est intéressant, les retombées etc...**

Il y a quand même un cadre technique qui existe, des considérations comme par exemple ce qu'il y a dans les sous-sols, les enjeux environnementaux, les enjeux de mobilité, de trafic, où la ville est le gardien de ces considérations là, dans le sens où on ne peut pas faire tout et n'importe quoi. Au tout début du projet on peut se permettre de rêver parce que c'est fun et ça permet d'aller plus loin mais il y a quand même ce cadre-là qui existe. Après dans ce cadre, qu'est-ce que l'on peut faire ? Et c'est là où on lègue du pouvoir aux acteurs externes. De dire : « le terrain de jeu c'est ça, nos conditions c'est ça, voici ce que vous pouvez faire ». Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble.

G : Oui c'est ce que l'Atelier OLGa a fait sur le terrain et ils n'avaient pas d'idées préconçues avant d'arriver sur le site et ils ont construit le projet avec les gens au fur et à mesure des jours. Donc la question c'est à quel point on laisse l'imprévisibilité de ce qui peut advenir d'un espace public.

A : C'est ce qu'on appelle le « Chaosrdisme » c'est le chaos et l'ordre. Atelier OLGa ne sont pas arrivés sur la place les bras ballants et « tout est ouvert ». On avait beaucoup préparé ça en amont, on avait beaucoup discuté de ce qui est faisable ou pas et on avait établi le cadre ensemble. Et après dans ce cadre-là, sur le terrain, Qu'est-ce qu'on est capable de faire sans avoir rien réfléchi auparavant mais connaissant les conditions.

G : Maintenant j'ai des questions d'ordre un peu plus général sur le mobilier. À Lausanne comment se déroule le choix du mobilier urbain ? Quelle est la procédure pour choisir quelle gamme ? Quelles sont les entreprises qui créent ce mobilier ?

A : Le mobilier urbain qui est sur le domaine public, on a une certaine volonté qu'il y ait une harmonisation en termes de matériaux et de couleur. Ça ne veut pas forcément dire que tout le mobilier va sortir de la même entreprise et des mêmes ateliers, mais qu'il y ait au moins le bois et l'acier argenté. C'est en tout cas pour l'instant, dans les années 2020, les orientations du mobilier actuel pour éviter d'avoir tout et n'importe quoi. D'avoir des bancs verts d'un côté, des banquettes en bois béton de l'autre. Donc on essaye de manière générale le plus possible de remplacer au fur et à mesure, le vieux mobilier. Par exemple à une époque on avait beaucoup de banquettes en béton, qui est hyper inconfortable et hyper froid, on les remplace au fur et à mesure par des banquettes... donc il y a un an et demi deux ans on a choisi la gamme « Léman » de la « Compagnie des rues » pour être notre mobilier urbain des prochaines années. Mais c'est un peu une guerre de tous les jours parce que ben voilà, vous vous êtes promené en ville, vous avez vu la variété de mobilier qu'il y a c'est... Et là nous quand on parle de mobilier, là je parle des bancs mais il y a les poubelles, les lampadaires, les potelets, les supports à vélo...

G : Tous ces objets sont réglementés au niveau de la forme qu'ils doivent prendre ?

A : Ce n'est pas vraiment une réglementation c'est plus une orientation.

G : Est-ce que dans le choix du mobilier il y a une vision politique, est-ce qu'il y a une identité qu'on veut donner à la ville ?

A : Alors dans la gamme de bancs actuels, non parce qu'en fait on a pris la même gamme qu'à Genève. Donc en fait on n'a pas cet intérêt-là de dire on veut un banc qui quand on le voit nous fait savoir qu'on est à Lausanne. L'intérêt c'est plutôt d'avoir un produit de qualité et qui réponde à l'esthétisme du moment.

G : Et est-ce qu'il y a une volonté de réduire les coûts d'entretien ?

A : Oui tout à fait, c'est l'entretien et l'installation qui sont facilités parce que c'est toujours le même type de mobilier. Et puis là c'est un mobilier... il y a quand même eu un appel d'offre entre plusieurs fournisseurs et c'était un des moins chers aussi. Il faut trouver le bon équilibre entre la qualité, le prix et l'entretien.

G : Si on parle de la Place du Vallon, comment est-ce que vous avez décidé, enfin, avec qui est-ce que vous avez choisi le mobilier de cette place ?

A : Alors ça c'est encore un peu en cours, c'est un enjeu qui a été soulevé dès le début. Sur la Place du Vallon, il y a le mobilier de la ville, il y a les fameuses poubelles requin gris argentées, les classiques, il y a des lampadaires en bois un peu brun rougeâtre, il y a des bancs semi béton semi bois, il y a les bancs tronc, mais ceux-là on les utilise uniquement dans les projets temporaires ou les tests donc eux ils vont partir, et puis il y a toutes ces boîtes, ces meubles où les sans-abri peuvent ranger leurs affaires qui elles normalement, légalement elles ne devraient pas être là.

G : C'est l'association qui les a créées mais sans demander l'autorisation ?

A : Voilà donc on est un peu dans une zone de flou où normalement elles ne devraient pas être là mais étant donné que ça répond à un besoin, on ferme un peu les yeux quoi.

Et donc quand tout à l'heure je parlais du cadre, des choses qui sont possibles ou pas possibles à faire, moi on m'a donné une orientation politique, c'est le type d'orientation qu'on peut négocier quand même, il y a des choses qu'on ne peut pas négocier, mais là moi on m'a dit : « écoute Anne là on vient de choisir la gamme de bancs « Léman », et bien à la Place du Vallon on ne va pas refabriquer des nouveaux mobiliers urbains, tu utilises la gamme de bancs « Léman ». » Alors que l'Atelier OLGa aurait aimé faire du mobilier sur mesure et les habitants ils sont un peu partagés en fait. Du moment où ils ont du mobilier confortable et joli, peu importe que ce soit sur mesure ou pas. Donc ça c'est quelque chose qu'on a rediscuté dimanche quand madame Germond, donc la directrice est venue, il y avait l'association du quartier qui était là le centre d'animation cité Vallon qui était là, et donc là on a pu valider que les habitants étaient d'accord pour mettre la gamme Léman et qu'on leur donnait l'opportunité s'il le souhaitait de repeindre les bancs. (Rire)

G : D'accord donc un consensus comme ça.

A : Voilà un consensus comme ça, pourquoi pas, au moins c'est la même forme qu'ailleurs à Lausanne mais c'est personnalisé au quartier. Donc voilà on va partir avec la gamme « Léman » et on va quand même garder les casiers pour les personnes sans domicile.

G : On voit que l'association de quartier prend beaucoup de libertés pour s'approprier son quartier, est-ce que dans le futur, se elle invente encore du nouveau mobilier urbain est-ce que ça commencerait à vous poser problème ou est-ce que vous laissez passer tant que c'est bien géré comme par exemple les casiers ? À quel point est-ce que vous laisseriez passer ou non ?

A : En général on laisse passer, pour des raisons très simples c'est qu'on n'a pas forcément le temps et l'énergie de se battre pour chaque nouveau mobilier qui est mis dans l'espace public tant qu'il ne pose pas un problème de sécurité.

À un moment donné ils avaient fabriqué une sorte de colonne Maurice et puis voilà (soupire) on ne dit rien parce que déjà, c'est le Vallon et ils sont tellement dynamiques et actifs, ils font tellement vivre le quartier qu'il y a un genre de compromis qui s'est installé et puis on a pas

envie de se battre pour chaque chose parce que sinon on se met nous-même des bâtons dans les roues.

G : Ok, du coup j'ai une question de fin un peu plus théorique, moi je m'oriente surtout sur l'urbanisme tactique, l'urbanisme temporaire, éphémère... qui donnent un peu justement des autres types de mobilier urbain qu'on n'a pas l'habitude de voir. Dans ce projet de réaménagement de la place, qu'est-ce que l'urbanisme tactique et temporaire a amené de bon pour le projet et de mauvais ?

A : Ben ce que ça a amené de bon c'est que ça a permis **d'agir très rapidement à moindre couts pour faire un peu des préconfigurations de l'espace**. Ça c'est vraiment hyper positif, ça montre un peu à tout le monde, aux habitants mais aussi au sein de l'administration chez nous, parce qu'il y a quand même... **au début du projet je n'en parle pas forcément souvent mais il y a beaucoup de gens qui étaient réfractaires à ce type d'action là**. Donc ça a demandé beaucoup de négociations et de discussions à l'interne pour convaincre à tous les niveaux quasiment, qu'il fallait essayer et que le fait que ce soit au Vallon... **j'aime pas dire ça et puis les habitants le disent un peu eux même mais tout ce teste au Vallon**, c'est un peu le premier endroit où quand on veut essayer quelque chose on va l'essayer là, parce que il n'y a pas grand monde qui y va, parce qu'il y a tellement d'enjeux sociaux que un truc de plus ou de moins ça ne se voit pas trop, parce que c'est pas très loin des ateliers et magasins de la ville aussi donc c'est pratique quand il y a des ajustements à faire. Donc finalement on s'est dit, si on n'essaye pas au Vallon on l'essayera nulle part. Il y a toutes les conditions qui sont réunies au Vallon pour faire ce genre de choses. Les points positifs c'est ça, **c'est d'oser essayer dans un quartier où il y a peu d'enjeux politiques, en toute maîtrise et d'essayer plein de choses**.

Après le défi, mais ça c'est pour tous les projets d'urbanisme tactique ou temporaire c'est **quand ça reste trop longtemps dans l'espace public**, c'est fait un peu « cracra » quoi. Là ça fait un an et demi, ça commence à plus être très beau. Il est temps d'agir pour de vrai. De faire un vrai projet.

G : Oui on voit que ça a poussé en désordre, qu'il y a des anciens mobiliers...

A : **Oui il y a la peinture qui s'efface, les bancs troncs qui se fendent, donc ça montre qu'un projet comme ça il ne faudrait pas que ça reste dans l'espace public plus d'un an je pense**. Là je fais aussi mon auto-critique parce que finalement il y a eu le covid et les autres chantiers mais il faut être honnête, plus d'un an avec ce type de marquages et de mobilier là ça ne joue pas. Je pense que c'est une leçon à retenir, je pense que lors d'un projet temporaire, il faut vraiment le pérenniser dans l'année qui suit.

Dominique Hugon – Membre de l'association de quartier du Vallon

25.03.21

Guillaume : Pour commencer je vais vous laissez vous présenter brièvement, quel est votre rôle dans l'association et votre nom ?

Dominique : Alors je m'appelle Dominique Hugon, j'habite le quartier depuis quinze ans maintenant et je suis dans le comité de l'association de quartier. On se répartit en fait les différents projets, et puis moi je suis le référent du projet qui se passe à la Place du Vallon, référent par rapport aux services de la Ville

G : Vous faites l'interlocuteur ?

D : Exactement oui.

G : Quand a été fondée votre association ?

D : En 2014, officiellement et avant 2014 en fait c'était un groupement d'habitants du quartier qui existait depuis... bien plus longtemps, je ne saurais pas te dire exactement la date.

G : Donc ce n'était pas formellement une association mais maintenant vous avez des statuts ?

D : Exactement oui. Depuis qu'il y a eu la démarche participative en 2010, il y a eu un groupe de suivi qui s'est constitué et qui représente toutes les institutions et les acteurs du quartier, une personne de l'urbanisme, une personne du Service des logements et gérances, et puis des membres du comité de l'association de quartier. Pour avoir un statut légal, l'association s'est formée en 2014.

G : Justement cette démarche participative c'est ce que j'analyse dans mon mémoire, et j'analyse aussi le quartier en général, pas lié à un projet et au niveau du mobilier urbain du quartier et puis j'analyse aussi le projet de réaménagement de la Place.

En 2010 qui avait instigué cette démarche ?

D : C'était la ville, le Service de l'urbanisme parce que à l'époque c'était Oliver Français qui était municipal en charge et le quartier était justement connu pour sa résistance face à des projets qui n'avaient pas été proposés à la base, et puis l'idée c'est que finalement la ville a pris l'initiative de contacter les habitants pour leur parler d'un projet plutôt que leur dire « Voila ce qu'on va faire dans votre quartier » et qu'il y ait des levées de boucliers. Donc à la base ça partait de la ville et de l'associati- enfin du groupe d'habitant de l'époque.

G : Donc eux aussi ils ont appelé la ville ?

D : Ouais alors eux ils ont été contactés pour pouvoir faire les interlocuteurs entre les habitants et la démarche.

G : Maintenant j'aimerais savoir la chronologie, on l'a un peu faite mais au final donc ça a commencé en 2010 et puis il y a eu toutes sortes de choses que vous avez faites, mais est-ce que vous pouvez me faire un peu la chronologie et puis savoir où ça en est maintenant ?

D : Bon la chronologie est explicitée sur les documents qui sont visibles sur notre site. Nous on a placardé ces documents assez synthétiques parce qu'il y a un nouveau projet de rediscussion d'un projet de PPA qui était à la base de la démarche participative.

En 2010 il y a eu tous ces ateliers qui invitaient les habitants à s'exprimer sur ce qu'il aimeraient, ce qu'il penseraient pour le quartier de manière très ouverte, très large, et puis de ces ateliers ont émergés quarante-trois ou quarante-cinq objectifs qui allaient de la liaison par téléphérique

de la Place du Vallon au CHUV pour relier le métro, à la création d'une place de jeu, la création de plantages qui ont été réalisés, au fait que les habitants puissent récupérer la cour dans les garages et les garages pour les utiliser comme espace d'échange avec les gens, d'espaces de partage. La rénovation de cette place aussi c'était un des projets et puis combien de projets ont été faits je sais plus, mais sur les quarante-cinq il y en a peut-être six ou sept qui ont été réalisés. Alors il y en avait tout un tas qui étaient relativement utopiques aussi, comme refaire une piscine parce qu'à l'époque jusqu'aux années 1970 il y avait une piscine à la place de la Place du Nord et puis bon suite à ces ateliers, il y a eu un appel à projet pour justement construire sur l'ancien site de l'UIOM avec, ça moi je n'avais pas suivi à l'époque, mais il y avait un projet qui avait été plébiscité et qui était un projet d'assez forte densification. Et puis après ça s'est un petit peu perdu en fait, car à l'époque je sais qu'il y avait une grosse demande de logements et de densification à l'intérieur de la ville, maintenant ça a pas mal changé, 10 ans après, et puis après tout du long de ces années il y a eu passablement de projets qui se sont fait à partir de 2016. Il y a le projet des plantages qui a été fait, il y a eu la première fête de quartier « Ô Vallon » qui a permis d'expérimenter des espaces d'animation dans les garages dans la cour d'expérimenter aussi différents éléments sur cette place. On a construit une scène modulable pour faire des concerts. Qui est normalement à cet endroit-là (pointe l'espace à côté de l'ancien départ du funiculaire), il y a plusieurs éléments qui ont été construits pour le quartier pour créer des espaces de rencontre et de vie ensemble.

G : Il y en a qui sont restés, d'autres pas ?

D : Alors ce couvert/scène, il est stocké dans un container dans la friche donc qui est prêt à être ressorti en cas de besoin, il y a devant la Bossette ce qu'on appelle le podium, qui était aussi une sorte de scène ouverte, qui a été démonté après les événements « Ô Vallon », reconstruit en 2017 et 2018, qui a été redémonté aujourd'hui parce qu'il y a une mise à l'enquête, donc il va être pérennisé.

G : Ok d'accord donc il va reprendre une autre forme ?

D : Ouais, il va être mis « aux normes » et il va rester à cet endroit-là par contre. Et donc il va pouvoir être fixe et pas démontable comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

G : Si on met plus l'accent sur cette place, donc j'ai interviewé des gens de l'Atelier OLGa, Alice Chenais et puis Anne Juillet du service routes et mobilités, donc j'ai leur point de vue mais du coup quel est votre point de vue, avez-vous participé activement aux ateliers qui ont été faits.

D : Oui bien sûr ouais.

G : Ok très bien, donc est-ce que d'une manière générale vous vous êtes sentis entendus par la commune, est-ce que ça s'est bien passé quand vous aviez des discussions ?

D : Oui oui, en fait si tu veux à l'origine, du projet, c'est que nous on a été partie prenante pour l'acceptation du local de consommation sécurisé dans le quartier, et par contre on avait demandé aux services de la ville, d'avoir des contreparties parce que finalement on accepte d'avoir une nième institution à bas seuil ou liée à des populations en marge dans le quartier mais on voulait avoir des contreparties pour que le quartier reste accessible et reste agréable à vivre. Une des contreparties qu'on a demandées c'était d'avoir le réaménagement de cette

place. À l'origine c'était vraiment une demande de l'association de réaménager cette place. Suite à ça, comme on avait l'habitude de fonctionner avec les services de la ville et de manière en commun, on a dès le départ et avec OLGa, fait des réunions avec les habitants pour savoir comment eux ils voyaient cette place, qu'est-ce qu'on pourrait faire sur cette place, et puis dès le départ il y a eu cette collaboration et avec OLGa, et avec les services de la ville et avec l'association de quartier.

G : Et est-ce qu'on vous a laissé un pouvoir de décision sur quoi mettre, vraiment des choses concrètes que vous avez choisies de vous-même ?

D : Ouais ouais bien sûr ouais. Toutes les traces que l'on voit au sol c'est des éléments qui ont été réfléchis et dessinés avec OLGa et les services de la ville. On a pas mal discuté aussi de mobilier urbain parce que tous ces anciens bancs avec les structures en béton vont partir. Donc ouais ça faisait vraiment partie du package d'avoir cette possibilité de dire ce qu'on voulait. En ce moment on a toujours (petit rire) une discussion sur le mobilier urbain parce que la ville aimerait bien pouvoir un peu optimiser avec des bancs « Léman », tous les quartiers, et nous on trouve que ça ne correspond pas à l'esprit du quartier, d'avoir quelque chose d'un petit peu plus...

G : Personnalisé ?

D : co-construit et personnalisé, donc là on est un peu en discussion pour voir comment on pourrait avoir autre chose que des bancs standardisés quoi.

G : Parce que là le projet il a été mis à l'enquête donc après techniquement il va se réaliser comme il prévu donc...

D : Mais avec une certaine marge de manœuvre en fait sur cet élément-là de mobilier urbain qui a été discuté avec Anne Juillet. Alors après peut-être qu'on nous a laissé croire que ce n'était pas discutable et puis qu'on aurait des bancs Léman, mais je doute fort. Dans ce cas-là on ne sera pas très content. Mais justement l'année passée pendant cette journée où tu es venu, on a discuté avec Anne Juillet, et Florence Germont sur ce sujet-là donc il y avait une marge de négociation donc après je crois que cette marge est encore imaginable. Mais effectivement après la mise à l'enquête c'est un petit peu plus délicat.

G : Ensuite j'ai quelques questions, vu que j'ai fait une étude du lieu, j'ai pris pleins de photos des choses qui existent, on voit un peu les époques à travers lesquelles le quartier est passé, comment est-ce que vous qualifieriez le mobilier urbain dans le quartier en général ?

D : (Hésitation) Par mobilier urbain tu entends ?

G : Il y a les poubelles, les lampadaires, les assises, la signalisation...

D : Je ne sais pas, comme tu le dis c'est très varié en fait. Jusqu'à il n'y a pas longtemps on avait ces anciennes poubelles en grilles sur la Place du Nord qui débordaient tout le temps et maintenant on est passés au stade « Requin », ce qui est beaucoup mieux au niveau de la contenance. Après, ici ces lampadaires je ne sais pas de quand ils datent, il y a un peu de tout et n'importe quoi. Typiquement, sur la Place du Nord qui avait aussi un projet de réaménagement parce qu'elle est devenue piétonne, enfin entre guillemets piétonne en 2015,

quand on a demandé d'avoir du mobilier urbain on nous a posé ces troncs, qui est un peu le nouveau mobilier « cheap » et facile à mettre en place de la ville. Là aussi on avait contacté les services de la ville pour dire que nous on n'était pas d'accord avec ce type de mobilier...

G : Est-ce qu'ils vous ont dit quelque chose sur ces troncs ? Que c'est du temporaire ?

D : Ouais c'est plutôt temporaire parce que ça n'a pas une durée de vie indéfinie. Après on a vu que depuis qu'ils ont posé la version vraiment très brute, il y a eu des versions un petit peu plus définies et ajustées, typiquement devant le collège de Villamont, où ces troncs ils ont été élagués, designés et mis en forme de manière un petit peu plus « pensée » on va dire. Ce qui était peut-être une alternative aux bancs « Léman », c'était d'avoir du mobilier assez modulable avec du bois brut, mais légèrement designé quand même. Qui ne soit pas posé directement au sol.

G : Pas fixé au sol ?

D : Enfin qu'il ne soit pas directement posé au sol parce que ça prend l'eau et ça pourri. Donc sinon je ne crois pas qu'il y ait une sorte d'homogénéité dans le quartier au niveau du mobilier urbain. C'est ça que je trouve assez intéressant. C'est qu'il y a un peu toute sorte d'éléments de différentes époques, qui correspondent un peu à l'identité du quartier. Il y a un peu de tout. Après c'est vrai que dès les dernières réalisations comme la place de jeu du Nord, il y a ces nouvelles structures en bois, enfin c'est quelque chose qui fait du sens au niveau de l'aménagement de trouve.

G : Et vous avez entrepris de créer du mobilier urbain vous-mêmes avec ces casiers et la scène (le podium). Ça c'était des choses que vous avez faites sans demander à personne en fait.

D : Ben disons que ça c'est pas vraiment du mobilier, c'est des consignes pour que les personnes qui sont sdf où qui n'ont pas d'endroit pour mettre des choses, puisse mettre de manière anonyme leur minimum vital parce qu'on s'est rendu compte que dans le quartier il y a des sacs de couchages qui traînent. C'est assez triste de voir qu'il y a quand même pleins de gens qui n'ont pas de quoi dormir, leur seule possession c'est un sac de couchage, une veste... c'est horrible. Et évidemment que ce n'est pas nouveau. Ca fait des années qu'on demandait aux services de la ville d'avoir une solution de mettre des consignes etc.. et puis comme on nous a toujours botté en touche, on nous a toujours dit « non non mais c'est pas une bonne idée, ça va créer un précédent etc... » et ben on l'a fait, on les a posés et puis il n'y a pas eu de problème.

Alors après ben voilà c'est du... on a fait ça de nouveau en co-construction avec les gens du quartier et ça fait quoi... quatre ou cinq ans qu'il sont là donc ils arrivent au bout. C'était quelque chose faite de manière assez artisanale.

G : Et puis est-ce qu'il y a quelque chose dans le projet pour remplacer ces... enfin garder l'idée mais les améliorer ?

D : Alors c'est... c'est en réflexion, on ne sait pas encore quoi mais ce n'est pas encore défini. On pensait faire quelque chose qui soit intégrable au mobilier urbain mais comme il n'est pas encore défini... et puis je pense ça va compliquer le cahier des charges d'avoir des consignes intégrées dans du mobilier alors que là c'était assez pratique de les poser sous ces bancs.

Mais en tout cas c'est nécessaire. Parce que dès le départ, tous les casiers ont été pris d'assaut.

G : Et puis c'est quelqu'un de l'association qui gère les cadenas ?

D : Exactement ouais.

G : Ça répond à peu près à ma question suivante mais qu'est-ce que vous espérez voir comme mobilier urbain dans le cadre du réaménagement de la Place du Vallon ?

D : Ben... en fait on a beaucoup travaillé sur une vision assez organique des choses, parce que comme on sait que le Flon passait ici, on avait l'idée d'avoir comme des vagues, comme un flux qui passait et qui ralentisse les voitures, avec ces buttes (en terre) qui rappelle aussi une espèce de butte de rivière. Et l'idée c'était que ce mobilier finalement puisse correspondre à cette identité organique et... alors je ne veux pas revenir sur le banc « Léman » mais effectivement il semble assez éloigné de cette idée-là. Donc je crois que ce qu'on aimerait bien c'est que ce mobilier soit un petit peu plus... plus adapté au lieu. Comme c'est un lieu qui est beaucoup en mouvement et qui est chargé de voila... d'histoire, la standardisation ne semble pas être ad hoc.

Si un jour on nous pose des bancs « Léman », je ne pense pas non plus qu'on va les déboulonner mais on verra quoi !

D'autant plus qu'on a appris que ces bancs venaient de Genève... (sous-entendu, ce n'est pas bien). C'est toute une histoire mais on voit aussi que ça change car la dernière discussion qu'on a eue avec Anne Juillet c'était que, ce type de mobilier qu'ils ont mis devant le collège de Villamont était une alternative à la standardisation donc à voir.

G : Et d'ordre général vous avez eu beaucoup de communication, est-ce que vous avez eu des ruptures de communication avec les autres acteurs ou est-ce que vous avez pu avoir régulièrement des nouvelles, comment s'est passée la communication avec la ville d'une part et l'atelier OLGa aussi ?

D : Ça s'est toujours plutôt bien passé en fait, parce que on a, durant tout le projet on a établi des dates, un planning un rétro planning. Après c'est clair que quand il y a eu l'année passée l'arrivée du covid ben tout le monde a été un petit peu mis soit en télétravail soit tu pouvais plus te voir donc ça a passablement freiné mais ça n'a pas empêché qu'on communique soit par mail soit par autre moyen de communication interposé. Mais je crois qu'il n'y a jamais eu de.. de problématique de communication. Après ça n'a pas aidé qu'il y ait l'arrivée du télétravail mais ça n'a pas empêché de prendre des rendez-vous et on préfère se voir ici. C'est pour ça aussi que je t'ai proposé de se voir là et de discuter des choses en vrai, sur la place quoi.

G : Alors j'ai plus d'autre question mais j'avais une question subsidiaire : on m'avait parlé du fait qu'ici ça aurait dû être une pénétrance routière et que c'était à partir de ce moment-là, dans les années 1960 quand le Flon a été enterré et que du coup ils voulaient faire une entrée d'autoroute... Est-ce que vous pensez que c'est ça qui a fait que le quartier est vraiment associatif et toujours un peu en résistance ou est-ce que c'est plutôt par le passé ouvrier ?

D : Peut-être que c'est un peu dans l'ADN du quartier quoi. Je crois qu'il y a toujours eu une espèce de... pas forcément de résistance mais une attention à ce qui se fait dans le quartier et

d'être partie prenante. Alors c'est vrai qu'il y a eu... je crois que ce bâtiment (les casernes ouvrières) c'était le premier fait pour les ouvriers à l'époque, il y avait aussi des cercles assez forts de syndicats. Donc effectivement je pense que ça fait partie de l'histoire du quartier et puis je crois qu'il y a toujours eu des personnalités qui veillaient à ce qu'on ne fasse pas n'importe quoi de ce quartier qui, finalement paraît toujours un petit peu mal aimé.

Enfin moi quand je dis que j'habite au Vallon, on a toujours l'impression que j'habite dans un coupe gorge alors qu'il n'y a jamais eu la moindre... enfin moi depuis quinze ans que je suis là, je n'ai jamais eu la moindre altercation, la moindre violence. Alors oui il y a différents types de personnes, de l'ouvrier au graphiste en passant par les gens qui sont en transit pour aller faire leur prise de drogue, mais tout ça cohabite assez bien !

Tu as pu le voir aussi pendant cette journée du 20 septembre, au début tu as tous les gens qui ont l'habitude de venir ici qui sortent des institutions qui prennent un petit peu le pavé, et puis au bout d'un moment il y a ce mélange qui se fait. Et c'est peut-être ça qui fait cette richesse et c'est peut-être ça aussi que les gens ont voulu garder. Cette diversité et de ne pas être dans un quartier... ouais de nouveau un peu standardisé où tout est lisse et facile.

G : Du coup à partir de maintenant la place elle va se faire gentiment.

D : Ça va commencer

G : Au niveau de ce PPA qui n'a peut-être pas été accepté politiquement... Mais qu'est-ce qui va advenir de la friche ?

D : Bonne question (rire). On ne sait pas. C'est ce qui est aussi dans l'historique de la démarche participative si jamais tu veux prendre plus de temps pour regarder, c'est qu'en 2018 il y a eu la deuxième édition de « Ô Vallon » et c'est à ce moment-là en fait qu'on a demandé aux services de la ville : « Maintenant il faut que les gens puissent VOIR ce projet » qui avait été pensé déjà dix ans avant. Du coup c'est pour ça qu'il y a eu cette présentation de la maquette, qu'il y avait la municipalité qui était là, qu'il y a eu des moments d'échanges qui s'appelaient les apéros du possible, pour dire « est-ce que ce projet est encore viable aujourd'hui ? » Alors que le projet des falaises il a élevé l'horizon de 30mètres, cette zone là (la friche du Vallon) c'est une zone quand même humide...

Il y a eu beaucoup de projets d'écoles d'architectures, il y a Gilles Clément qui est venu faire des workshops pour réfléchir à que faire d'un ancien terrain industriel ou il y avait une usine d'incinération, où le sol est encore pollué...

Toutes ces questions elles ont créé une espèce de mouvement de gens qui ont dit « mais maintenant il ne faut pas qu'on laisse juste passer un projet qui date de dix ans alors que tout a changé » Maintenant avec la crise climatique, avec la densification qui s'est faite sur le CHUV, aux Plaines du Loup, dans pleins d'autres endroits... Du coup on a créé ce groupe « Où Vallon nous ? » et on a demandé à voir le syndic pour voir ce qu'on faisait avec cette friche. Il y avait aussi Yves Bonnard, urbaniste qui était là avec le Service de l'urbanisme, Et on a réussi à obtenir une sorte d'arrêt de toute la procédure du projet qui devait aller au canton et puis à ce jour, donc là il devait y avoir des balades début mars qui sont reportées en avril. Donc on a réussi à avoir un mandat avec le laboratoire d'urbanisme de l'EPFL, pour faire un état des lieux de tout

ce qui s'est passé dans le quartier depuis au moins dix ans, de voir toutes les réflexions qui a eues pour voir comment on développe un quartier, est-ce que c'est le juste développement de faire de la densification là ?

Du coup cet état des lieux fait par l'EPFL est basé sur trois prismes, le Vallon social, rationnel et écologique. Et à travers ces trois prismes il va y avoir une sorte de proposition de scénario sur que faire dans le futur de ce quartier. Et tout ce mandat va être transmis aux autorités pour voir s'ils disent « bon vous êtes bien gentils mais quand-même, lancez ce PPA » donc après il y a pleins de scénarios qu'on a discutés mais c'est : est-ce qu'il y a de la construction ? est-ce que c'est un parc de la dépollution ? Est-ce que c'est une espèce de biotope qui revient puisqu'on est aussi dans cette langue verte qui va jusqu'au bois du Jorat sauf erreur...

Il y a aussi un désir partagé... nous ce qu'on trouverait idéal ce serait d'avoir une économie circulaire avec un retour de certains artisans, avec quelque chose d'un petit peu plus... humain c'est pas le bon terme mais perceptible.

Mais ça pour l'instant on n'en sait rien. Peut-être que ce projet vieux de dix ans sera construit mais je doute fort. Je pense qu'il y a vraiment de la part des services de la ville une grosse réflexion.

Donc c'est un endroit hyper stratégique parce que c'est au centre-ville mais en même temps c'est dans un Vallon encaissé

G : Du coup cette démarche participative ne sera jamais finie, mais c'est bien comme ça vous aurez toujours un contact avec la ville

D : Ouais, exactement, et puis je crois que depuis que ça existe, je crois que la ville profite bien du fait qu'il y ait un quartier où il y a cette espèce de dynamique de co-construction, on ne va pas parler de laboratoire mais c'est vrai que ce quartier permet de faire des expériences qui pourraient peut-être s'appliquer dans d'autres endroits de la ville.

Donc nous on trouve ça super, la ville en tire aussi parti. Si ça se trouve si ce n'était pas le cas, il n'y aurait peut-être plus de groupes de suivi depuis quelques temps. Donc je pense que c'est un équilibre assez fragile sur : qu'est-ce qu'on peut faire avec la ville, qu'est-ce que la ville peut faire avec nous. C'est assez passionnant de vivre dans ce quartier et de faire partie de ces dynamiques.

G : Merci beaucoup pour vos réponses.